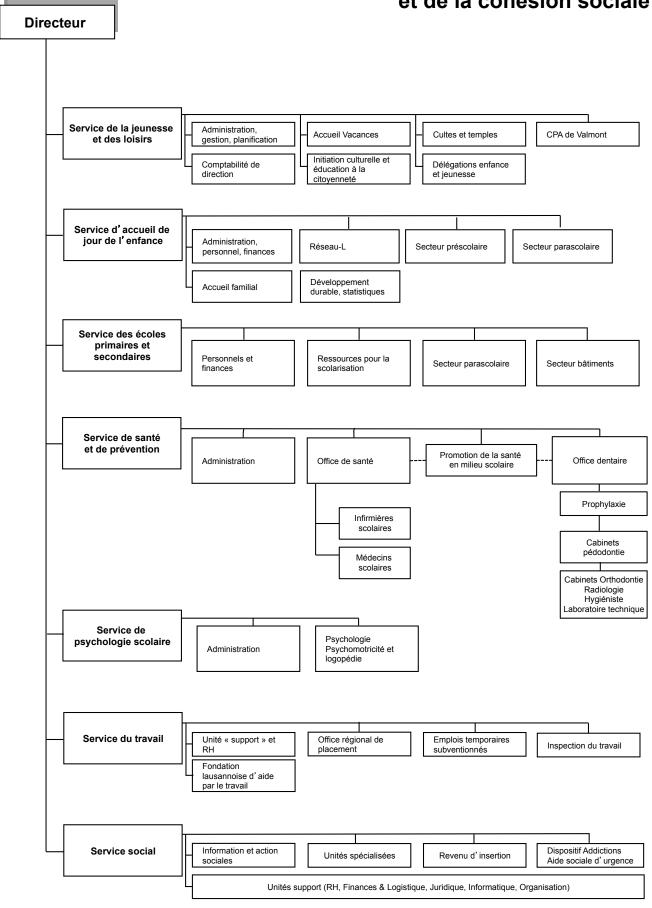
Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale



CHAPITRE V

Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (EJCS)

SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS (SJL)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- > proposer, conduire et développer la politique de l'enfance et de la jeunesse de notre ville
- > coordonner et évaluer la mise en œuvre des grands projets transversaux à EJCS
- > conduire et développer une organisation, un fonctionnement optimal et efficient à EJCS
- > appuyer les autorités dans leur définition de la politique de l'enfance et de la jeunesse, et assurer une veille stratégique et professionnelle sur les domaines précités
- > collaborer avec les autres services de EJCS et avec les partenaires de la Ville en assurant une coordination de leur intervention

Le Service de la jeunesse et des loisirs (SJL) offre des prestations internes à EJCS et des prestations externes dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Ainsi, il exécute les tâches dévolues à un secrétariat général et à un état-major de direction. Dans ce sens, il soutient le directeur dans sa réflexion d'organisation de l'administration, dans la mise en œuvre de projets transversaux de sa direction et dans ses décisions politiques. Au cours de l'année 2014, le service a présenté à la Municipalité des propositions de réponses à des initiatives parlementaires, dont quelques-unes sont présentées ci-dessous.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

	1 ^{er} ja	nvier	31 déc	embre
Unité administrative	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Admin. Délég. Enfance & Jeunesse	5.66	5.36	5.66	5.61
Administration SJL	29.15	27.95	29.15	29.05
Centre adolescents de Valmont	25.00	24.00	25.10	23.10
Cultes et temples	9.43	8.47	9.33	8.59
Secteur vacances	26.37	24.55	26.42	25.27
Total service	95.61	90.33	95.66	91.63

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 1er janvier au 31 décembre	
Unité administrative		
Total service	+0.05	

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	1 ^{er} ja	nvier	31 déc	embre
Unité administrative	n	ept	n	ept
Admin. Délég. Enfance & Jeunesse	8	5.36	9	5.61
Administration SJL	37	27.95	38	29.05
Centre adolescents de Valmont	27	24.00	26	23.10
Cultes et temples	29	8.47	27	8.59
Secteur vacances	31	24.55	33	25.27
Total service	132	90.33	133	91.63

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

	1 ^{er} janvier	31 décembre
Unité administrative	n	n
Administration SJL	2	2
Total service	2	2

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1er janvier au 31 décembre			
	fin(s) d'emploi embauche(s)			
Nombre de mouvement(s)	10	13		

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	1
Décès	
Démission	5
Départ à la retraite	
Fin de contrat	2
Licenciement fin droit traitement	2
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconverstion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	10

Personnel fixe

Le SJL a repourvu treize postes fixes, représentant une rotation du personnel de quelque 10%, le rapprochant des normes de ressources humaines (RH) dans ce domaine. Le SJL continue à servir de tremplin aux jeunes professionnels, après une première expérience professionnelle de plusieurs années.

APPRENTI-E-S

Cette année a été couronnée du CFC d'employé de commerce des deux apprentis.

RÉPARTITION HOMMES/FEMMES

Le SJL compte 57% de femmes et 43% d'hommes.

FONCTIONS ENCADRANTES

La proportion d'hommes/femmes occupant des postes de cadres est la suivante : 35% de femmes (six) et 65% d'hommes (onze).

POLITIQUE DE FORMATION DU PERSONNEL

Formation continue et formation en emploi

En 2014, 94 personnes ont suivi des cours de formation continue, représentant 159 jours de formation. Huit collaborateurs et collaboratrices sont engagés dans une formation en emploi telle que praticien-ne formateur-trice, éducateur-trice ES ou HES, certification en gestion RH et synergologie.

Dans la mesure du possible, le SJL encourage les demandes de développement de compétences professionnelles et personnelles.

Stagiaires

Le SJL a accueilli 9 stagiaires : 6 au centre pour adolescents de Valmont (CPA) et 3 dans les centres à la montagne (La Barboleusaz et Le Planemard). Les filières suivies se déclinaient comme suit : 5 stagiaires préalables HES, 1 stagiaire préalable CFC, 1 stagiaire universitaire, 1 stagiaire en cours HES et 1 stagiaire assistant socio-éducatif.

Civiliste

Une personne a pu bénéficier de cette mesure au sein du SJL dans le domaine de l'éducation.

PERSONNEL AUXILIAIRE ENGAGÉ

En 2014, le SJL a fait appel à 274 personnes avec le statut d'auxiliaire dans les domaines suivants :

Administration: 8%;
Accueil vacances: 58%;
Cultes et temples: 14%;
Délégation à la jeunesse: 13%;

• CPA de Valmont : 7%.

ADMINISTRATION - GESTION - PLANIFICATION

Conférence des chefs de service (CCS)

Composition : le directeur de l'Enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, l'adjointe administrative en charge de l'état-major de la direction et les chefs de service de la direction.

Réunions ordinaires

Nombre de séances : 16 (2013 : 17).

La CCS est le principal instrument de coordination de la direction. Tous les sujets d'importance générale y sont abordés, notamment ceux qui impliquent l'intervention de deux ou plusieurs services ou des relations transversales avec d'autres directions.

Autres réunions

En fonction des thèmes d'actualité ou des projets en cours, la CCS reçoit parfois la visite d'autres services de l'administration ou d'instances extérieures, afin d'échanger des informations. C'est ainsi qu'en 2014 elle a accueilli :

- une délégation du Service d'organisation et d'informatique (SOI) dans le cadre du pilotage informatique des directions ;
- les sous-commissaires EJCS de la Commission permanente de gestion.

Ajoutons encore une rencontre inter-directions entre la CCS d'EJCS et celle de la Direction des travaux.

Institutions subventionnées

Le SJL subventionne plusieurs institutions dans le domaine de la jeunesse, de l'animation socioculturelle et des sports urbains. La liste des institutions subventionnées est disponible dans les budgets et comptes de la Ville de Lausanne. De plus, chaque institution publie un rapport annuel de ses activités. Aussi, nous renonçons à publier un extrait de ces rapports.

Néanmoins, citons le rapport d'activité annuel de la Vallée de la Jeunesse, une activité du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ), téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.valleedelajeunesse.ch/.

Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL)

L'année 2014 a vu la conclusion avec la FASL de la première convention de subventionnement. Une nouvelle convention est en cours de rédaction pour les années 2015/2016. Pour ce faire, le service a élaboré une lettre de mission à l'intention de la FASL fixant l'orientation souhaitée par EJCS, en ce qui concerne les activités et les prestations fournies par cette fondation dans les différents lieux d'animation socioculturelle.

Maisons de quartier

La Maison de quartier des Faverges, préavis N° 2012/16 (« Projet de construction de 2 bâtiments ch. Bonne-Espérance 30-32 - Constitution DDP en faveur de la FLCL et SILL S.A. - Réponse au postulat Müller E. ») au sein d'un immeuble privé s'est construite durant l'année 2014. La Ville n'est pas propriétaire des lieux, mais en est le locataire. Ainsi, le maître de l'ouvrage de cette maison et de ce bâtiment est la Fondation lausannoise pour la construction de logements (FLCL). La commission de construction et la commission d'utilisation de cette future maison se sont réunies à plusieurs reprises en 2014. L'association du centre socioculturel des Faverges s'est dissoute, et une nouvelle association Maison de quartier des Faverges s'est constituée le 30 octobre 2014. L'assemblée constitutive a réuni plus d'une centaine d'habitants. Le conseil de maison (comité de l'association) est composé pour moitié de nouvelles personnes n'ayant encore jamais participé à l'association précédente. La présidence de l'association est une coprésidence composée de deux femmes, toutes deux habitantes du quartier.

La préparation de la rénovation et de la transformation de la **Maison du Désert** s'est poursuivie. Le préavis N° 2014/03 (« *Transformation de la Maison du Désert en Maison de quartier. Demande d'un crédit d'étude (extension du compte d'attente)* ») a été adopté par le Conseil communal en date du 1^{er} avril 2014. Le Conseil a décidé d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 950'000.- destiné à couvrir les frais d'étude pour la réaffectation de la Maison du Désert en maison de quartier. La commission d'étude s'est réunie à cinq reprises et a continué son travail de préparation de la transformation et de la mise à l'enquête prévue en début 2015. La commission des futurs utilisateurs s'est réunie deux fois.

Formation des jeunes et politique familiale

Concernant le domaine de la formation professionnelle des jeunes, le service est actif et représenté au sein de la commission «Formation et emploi des jeunes» de Lausanne Région et du groupe de travail «Apprentissage-Orientation», piloté par le directeur de l'EJCS. Dans ce cadre, le service a proposé une nouvelle initiative, intitulée «Bourse de l'apprentissage», visant à améliorer le taux d'entrée en formation professionnelle des jeunes et à diminuer le nombre des places d'apprentissage restées vacantes. Ce projet a été validé par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) du Canton de Vaud. Il sera conduit par le SJL en collaboration avec Lausanne Région, et il fera l'objet d'une communication de la DGEP dans le cadre de l'opération «last-minute».

Une importance particulière a été donnée à la rédaction du rapport-préavis N° 2015/03 (« La politique familiale conduite par la Ville de Lausanne »). Ce rapport-préavis dresse un bilan complet des mesures et des prestations implémentées par l'administration lausannoise dans le domaine du soutien aux familles et de la politique familiale. Avec ce rapport-préavis, la Municipalité de Lausanne confirme son fort engagement en faveur des familles et propose un renforcement de ses structures pour mieux répondre à leurs besoins et garantir une coordination efficace des mesures qui lui sont destinées. En outre, elle propose la création d'une plateforme d'échange et de participation réunissant les représentants de l'administration, les milieux associatifs et les citoyens.

Un autre projet important a été mené par le SJL en collaboration avec le Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S): il s'agit du projet « *Paysage éducatif dans le quartier de Grand-Vennes* ». Le projet lausannois s'inscrit dans un programme impulsé par la Fondation Jacobs dans toute la Suisse. Il a été sélectionné par la fondation qui le soutiendra financièrement. L'objectif visé par ce projet est une meilleure intégration scolaire et sociale des enfants et des adolescents du quartier par le développement de l'ensemble de leurs compétences.

Politique municipale de restauration collective

Consigné dans le rapport-préavis N° 2014/36 du 3 juillet 2014 (« Plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale. Réponse à la motion de Mme Elena Torriani : « Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux », au postulat de Mme Isabelle Mayor « Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois » à la (re)découverte du goût en ménageant l'environnement ! » et au postulat de Mme Rebecca Ruiz : « Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait »), la Municipalité a présenté au Conseil communal le plan d'action de sa politique de restauration collective. D'un budget annuel de CHF 398'000.-, le projet entend porter à 70% (alors qu'estimée à 50%, en 2013) la part des produits locaux et de saison dans la restauration municipale dans un délai de trois ans. Il entend accorder la préférence pour l'offre des produits bio de la région, lorsqu'ils sont disponibles. Pour ce faire, la production maraîchère bio du domaine de Rovéréaz sera dédiée majoritairement à la restauration collective. De plus, un outil mesurant l'impact environnemental des pratiques d'achats, l'indicateur Beelong, a été conçu et développé par l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL). Le projet introduit également un repas hebdomadaire végétarien. Ledit projet se concrétisera par des engagements communs que la Ville de Lausanne, les producteurs et les fournisseurs de repas prendront, grâce à une charte. La plateforme bio-locale assurera le rôle de mise en lien avec les agriculteurs. Un programme de sensibilisation de tous les acteurs est aussi prévu.

Campagne d'éducation moi & les autres (suite)

Plusieurs projets connaissent des développements se prolongeant au-delà de la campagne. Ainsi, en novembre 2014, près de 800 personnes ont assisté au cinéma Capitole à l'avant-première du long-métrage *Tapis Rouge*, initié et soutenu dans le cadre de la campagne *moi & les autres* et réalisé avec sept jeunes du quartier des Boveresses. Tourné en partie dans la capitale vaudoise, *Tapis Rouge* a reçu le *Prix TV5 Monde* de la meilleure fiction francophone au Festival international Tous écrans de Genève.

Terrain d'aventure

Dans le cadre du rapport-préavis N° 2007/31 (« [...] Réponse à la pétition de M. Philippe Huguenin et consorts pour l'annexe du terrain d'aventure au chemin de Pierrefleur à Lausanne ») du 7 juin 2007, la Municipalité a déclaré son intérêt à trouver un lieu permettant l'ouverture d'un deuxième terrain d'aventure. En réponse à ce rapport-préavis, des démarches pluridisciplinaires ont été entreprises, entre 2011 et 2014, et ont conduit à l'adoption de deux notes à la Municipalité : le 13 mars 2013 « Evaluation des potentialités des lieux pour l'accueil des « terrains d'aventure » sur le territoire lausannois », et le 19 décembre 2013 « Etude des deux sites du Vallon comme site d'accueil du deuxième terrain d'aventure ». De ces notes est née une nouvelle liste des 17 parcelles lausannoises envisageables pour l'implantation d'un second terrain d'aventure.

Dans une ultime note, en date du 18 décembre 2014, la Municipalité a choisi le site de La Prairie. Le SJL a reçu mission de continuer le travail d'élaboration d'un deuxième terrain d'aventure.

Semaine alcool

Dans le cadre de la manifestation nationale « Je parle d'alcool » menée par la Confédération, le Service de la jeunesse et des loisirs et le Service de santé et prévention coordonneront en 2015 une campagne, à Lausanne, traitant des risques liés à la consommation d'alcool auprès des 13 à 18 ans. Un comité de pilotage formé d'expert-e-s des questions de la

prévention alcool, à Lausanne et dans le Canton, a été mis sur pied en octobre 2014 et s'est réuni pour décider ainsi que poser les grands axes de cette semaine alcool qui se tiendra du 30 avril au 9 mai 2015.

Fonds de soutien aux ludothèques lausannoises

Du montant initial de CHF 30'000.- attribué aux ludothèques lausannoises, une grande partie a été utilisée pour le renouvellement des jeux (à hauteur du 10% de la valeur totale du stock des jeux par année civile) et pour la formation des bénévoles des ludothèques lausannoises.

Fonds d'aide à la formation post-obligatoire

Créé en 2006, à la suite du regroupement d'anciens fonds d'apprentissage (Fiaux, Bippert et Dussieur), ce fonds permet d'intervenir de manière complémentaire à la prise en charge d'une formation post-obligatoire : financement de l'écolage, achat de livres, frais d'hébergement lors de stages pratiques, etc. En 2014, le comité du fonds a accédé à cinq demandes. Information générale aux parents d'élèves – *Grandir à Lausanne*

Destiné à présenter et rappeler les nombreuses prestations offertes par EJCS, le bulletin *Grandir* à *Lausanne* a connu une nouvelle édition en 2014. Celle-ci a été consacrée à l'offre parascolaire lausannoise, visant à mettre en œuvre la Constitution vaudoise (art. 63A)¹ qui prévoit, à terme, la mise en place d'une journée continue pour l'ensemble des écoliers dont les parents en font la demande, sur toute la durée de la scolarité obligatoire. Depuis 1987, initialement publié sous le nom de *Lausanne écoles*, cette publication est distribuée à tous les parents d'élèves et, depuis quelques années, aux familles dont l'enfant fréquente une structure d'accueil de la petite enfance.

Jeux internationaux des écoliers

Cette manifestation sportive et culturelle d'envergure, dont le comité est soutenu par le Comité international olympique (CIO), a lieu chaque année dans une ville différente en été et tous les deux ans en hiver. En décembre, une délégation lausannoise, composée de quatorze élèves âgés de douze à quinze ans, a vécu une expérience exceptionnelle en participant aux Jeux d'été (athlétisme, natation) à Lake Macquarie, en Australie.

COMPTABILITÉ DE DIRECTION

MISSION

Assurer les prestations traditionnelles d'une comptabilité de direction :

- > budget d'exploitation, plan des investissements, crédits supplémentaires, subventions
- > traitements du personnel
- > factures fournisseurs et débiteurs
- > saisie des pièces comptables des établissements scolaires
- > tenue de comptes pour le Service social Lausanne
- > établissement de décomptes pour le Service de l'emploi ETVD
- > relations avec les autorités des communes voisines et celles du Canton pour les répartitions des charges imputées à chaque échelon

L'activité de la comptabilité nécessite une collaboration suivie tant avec les autres services de la direction qu'avec les instances cantonales (Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Département des finances et des relations extérieures, Département de l'économie et du sport).

Au terme de la redistribution des tâches entre le Canton et les communes, Lausanne s'est vu déléguer par convention un certain nombre de compétences, notamment sur le plan de l'organisation scolaire ou des prestations de psychologie scolaire. La comptabilité assure toute la calculation et le suivi du volet financier. Pour le Service social Lausanne (SSL), elle enregistre des aides individuelles dans les comptes communaux. En ce qui concerne le Service du travail, elle assure également l'enregistrement des écritures comptables de l'Office régional de placement (ORP), ainsi que des Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL).

Organisation

Le groupe traitements assure le service des salaires du personnel fixe et temporaire (début et fin d'activité, modifications du taux d'engagement ou de la situation familiale, heures de remplacement).

Pour l'ensemble de la direction, le nombre de dossiers traités pour le personnel fixe s'élève à 1'792 (+0.2%) et 1'736 (6.2%) concernant le personnel temporaire, pour des engagements s'échelonnant de 0.1% à 100%.

Le groupe factures a procédé à l'enregistrement et au contrôle d'environ 35'482 factures fournisseurs (+1.0%) et a émis 78'258 factures débiteurs (+6.4%).

¹ Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (état au 24 septembre 2014), récupérée de http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20030172/201409240000/131.231.pdf, le 20 février 2015.

C'est également à ce niveau qu'est réglé le versement (en principe par acomptes échelonnés) des subventions aux diverses institutions soutenues par la direction. La comptabilité a élaboré et mis en place le nouveau plan comptable, pour 2015, du Service de santé et prévention, à la suite de la fusion du Service de santé des écoles et du Service dentaire. De plus, à partir du 1er janvier 2014, la saisie des pièces comptables des établissements scolaires lausannois se fait directement sur l'application comptable de l'Etat.

ACCUEIL VACANCES

MISSION

> organiser, mettre en œuvre et développer des prestations d'accueil collectif d'enfants pendant les quatorze semaines de vacances scolaires

Les parents lausannois qui exercent une activité professionnelle trouvent dans les offres conjuguées du Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) et du domaine accueil vacances des solutions d'accueil et d'activités disponibles sur 52 semaines par année, toujours dans l'optique d'une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Les associations subventionnées telles que la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) et le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) sont mandatées par le Service de la jeunesse et des loisirs (SJL) pour la mise en œuvre de prestations d'accueil complémentaires sous la forme de centres aérés, de camps et d'activités à la journée.

Le domaine assure aussi les prestations de l'école à la montagne pour ses camps scolaires.

Agence communale « accueil vacances 7-15 ans » à Chauderon 7A

Le domaine accueil vacances continue sa vocation d'information et de conseil aux familles et aux jeunes. L'axe principal de ce service est de proposer aux usagers des activités de vacances adaptées à leurs besoins. Dans l'espace accueil, par téléphone ou par le biais d'un portail internet, l'usager trouvera l'offre adéquate qu'elle soit proposée par la Ville ou tout autre prestataire. Des conseils personnalisés sont donnés afin que chaque enfant puisse participer à l'activité qui lui convienne.

La très bonne visibilité et accessibilité des locaux au niveau terrasse de la place Chauderon a permis de répondre en 2014 à la réception du domaine accueil vacances à quelques 1'900 visiteurs : 75% des demandes concernaient le domaine accueil vacances, 10% d'entre elles à l'administration communale en général (Service social Lausanne, Service des assurances sociales, Office régional de placement, objets trouvés, etc.) et 15% concernait des questions externes aux services de la Ville (orientation géographique, gendarmerie, transports publics, commerces, etc.).

Outre sa mission d'information au public, le domaine accueil vacances assure l'exploitation des structures d'accueil du SJL et les travaux administratifs qui y sont liés, soit :

- onze centres aérés urbains ;
- le centre aéré d'été de l'Arzillier ;
- les camps scolaires et camps de vacances des trois centres à la montagne de la Ville;
- la part lausannoise des activités du Passeport vacances d'été, du PassePasse et le bureau de l'Association en faveur du Passeport vacances de la région lausannoise (APVRL).

En 2014, la demande des familles pour les structures d'accueil vacances a diminué de 6% par rapport à 2013. Ce fléchissement s'explique par la répartition des fêtes et des jours fériés pendant les vacances scolaires, ainsi que par l'élargissement des offres vacances d'organisations privées et/ou subventionnées en ville de Lausanne comme sur l'ensemble de la Suisse romande.

Groupe de coordination des offres vacances à l'échelon lausannois

Le groupe de coordination conduit par le SJL réunit les associations subventionnées proposant des activités de vacances. Il a pour mission d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande en termes d'activités de vacances tant au niveau qualitatif que quantitatif. A l'écoute des usagers et des responsables des structures d'accueil, il analyse les besoins pour chaque période de vacances et propose des adaptations de prestations. Ce groupe de travail est attentif aux options qui sont prises dans le cadre de la mise en œuvre de l'école à journée continue (art. 63a de la Constitution du canton de Vaud) et du parascolaire, pour ce qui concerne les vacances des élèves.

PassePasse, découverte des métiers et des milieux professionnels pour les 13-17 ans

Les communes participant à l'édition 2014 du PassePasse étaient : Lausanne, Jouxtens-Mézery, St-Sulpice et Morrens. Un groupe de travail intercommunal en a redéfini l'offre :

- les activités ont été recentrées autour de la découverte active de milieux professionnels, les activités de loisirs ont été supprimées :
- il s'est déroulé pendant les vacances de Pâques ;
- le prix était de CHF 15.-, le rendant ainsi plus accessible aux jeunes concernés ;
- une recherche de fonds a été lancée pour alléger la charge financière dans cette phase de promotion de l'offre. Une institution a répondu favorablement à hauteur de CHF 5'000.-;

• une campagne de communication a été lancée pour le faire mieux connaître aux jeunes et aux familles, notamment par les réseaux sociaux et par des imprimés (www.passepasse.ch).

Seulement 24 jeunes se sont inscrits à cette édition. Le SJL a cependant proposé de renouveler l'expérience en 2015 pour les jeunes lausannois de 13 à 17 ans. Le PassePasse 2015 aura lieu pendant les vacances d'automne, le bilan de cette prochaine édition permettra de décider de la poursuite ou de l'abandon de cette prestation.

Passeport vacances d'été

Le Passeport vacances de la région lausannoise s'est déroulé du 7 au 20 juillet et du 11 au 24 août 2014. L'édition d'août a été décalée d'une semaine pour répondre à la forte demande de la dernière semaine de vacances scolaires. Les quarante communes membres de l'APVRL ont mis à disposition plus de 9'000 places au travers de 300 activités. 8'000 places ont été utilisées par 1'167 enfants de 9 à 15 ans.

Par son rapport qualité-prix favorable, le Passeport vacances reste une offre prisée malgré une baisse des ventes de 7% en 2014. La participation financière des parents pour deux semaines d'activités est de CHF 45.-, ce qui couvre environ un tiers du coût réel.

80% se sont inscrits aux activités par le biais du site internet www.apvrl.ch, permettant la consultation des places libres et les inscriptions de dernière minute, au moyen d'un code d'accès personnel.

Il faut saluer l'important travail des organisateurs des 300 activités qui s'engagent bénévolement pour partager leur savoirfaire et leur passion sur les quarante communes de l'APVRL.

Le passeport «farniente», qui s'autofinance, a subi une baisse de 11% avec 319 passeports vendus au prix de CHF 25.-. Ce sésame, donnant accès aux transports publics, aux piscines, aux musées, ainsi qu'à trois séances de cinéma, est proposé aux 13-15 ans sans activités encadrées.

Pour cette édition, le Passeport vacances s'est déroulé dans de très bonnes conditions, malgré une météo peu réjouissante qui a engendré l'annulation d'une soixantaine d'activités.

Pour la première fois, l'APVRL a organisé en septembre une rencontre avec tous les partenaires qui collaborent au bon fonctionnement du Passeport vacances. Une centaine d'organisateurs, de représentants des communes et le bureau de l'APVRL ont pu échanger et ainsi renforcer leurs relations. Au regard de la baisse de fréquentation observée ces dernières années, le comité de l'APVRL a chargé la coordinatrice d'explorer d'autres formules et de proposer de nouvelles pistes pour les futurs Passeport vacances APVRL.

Centres aérés urbains (CAU)

Les onze CAU sont ouverts durant les vacances des relâches, de Pâques et d'automne. Cette formule propose un accueil de proximité à l'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) du quartier de 8h à 18h, destiné aux enfants de la 3P à la 6P.

Une priorité est donnée aux activités de plein air, de découverte et de détente par lesquelles l'enfant est acteur de ses vacances. Les groupes de douze enfants au maximum sont encadrés par un responsable et un moniteur.

Les demandes d'inscription ont augmenté de 11.5% entre 2013 et 2014.

Durant les vacances d'automne, une expérience pilote a été menée au CAU de Vers-chez-les-Blanc où l'accueil a été élargi aux enfants de la 1P à la 6P. Cette formule a permis de répondre à un besoin de prise en charge d'enfants de quatre à six ans et également de renforcer la solidarité au sein du collectif. L'équipe éducative en a tiré un bilan positif.

Au niveau administratif, une centralisation des inscriptions au secrétariat du domaine accueil vacances a permis d'optimiser la gestion de celles-ci et d'uniformiser le système d'inscription avec les autres offres vacances.

Centres à la montagne de la Barboleusaz, des Chevalleyres et de Château-d'Oex

Avec la désignation d'une nouvelle directrice au Planemard, le jeune trio de direction donne un nouvel élan à cette institution lausannoise. Les trois centres sont ouverts toute l'année et connaissent une fréquentation stable, tant sur le plan des camps scolaires proposés aux classes du degré primaire, que des camps de vacances à thématiques ou généralistes. Plus utiles que jamais, ces expériences de vie en collectivité mixte, hors du cadre habituel de l'élève et de l'enfant, favorisent le *vivre ensemble* et permettent la découverte active d'un environnement différent. En plus de la vie quotidienne, l'action éducative s'appuie sur la pratique d'activités de plein air et de sports. Des activités liées au milieu alpin et à la créativité sont aussi régulièrement proposées.

En 2014, les équipes d'accueil ont élaboré leurs projets pédagogiques qui seront intégrés au concept d'accueil des écoles à la montagne. Un groupe de travail réunissant enseignants et équipes d'accueil a été mandaté pour définir les modalités de collaboration en camp d'école à la montagne.

INITIATION CULTURELLE ET ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ

MISSION

> gérer les activités culturelles, de sensibilisation à l'environnement et de prévention proposées aux classes lausannoises de la scolarité obligatoire : théâtre, musique, danse ou toute autre traduction de l'expression artistique, découverte de l'environnement et de ses interactions avec les contraintes et les attentes de la société, prévention, sous forme d'animations, d'initiations, de spectacles ou de visites. La Ville de Lausanne offre à ses écoliers des prestations qui, en complément des programmes scolaires, contribuent à enrichir leurs connaissances. Elles ont pour but de faire découvrir aux enfants les arts vivants, d'être un facteur d'intégration et de cohésion sociale, et enfin d'être un instrument de réflexion.

L'ensemble des données retranscrites dans ce chapitre concerne les activités offertes aux classes primaires et secondaires pour l'année scolaire 2013/2014. Les enseignants titulaires de classe s'inscrivent via des formulaires sur le site extranet de la Ville. Les brochures sont consultables sur le web ou sous format papier.

Les activités se sont diversifiées au fil des années et sont regroupées en cinq catégories : activités culturelles, abonnement culturel, sensibilisation à l'environnement, découverte de l'environnement construit, prévention.

Activités culturelles

Depuis sa création en mai 2012, une commission, représentée par les milieux pédagogique et administratif, étudie et choisit les activités qui seront offertes aux classes lausannoises.

Le programme d'activités culturelles a proposé 15 spectacles de théâtre, 9 spectacles musicaux, dont 3 concerts découvertes de l'Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL) et 1 opéra, 19 animations théâtrales, 7 découvertes lausannoises. Statistiques des inscriptions : 98% des 1-2P, 82% des classes primaires et 36% des classes secondaires se sont inscrites aux activités culturelles.

Sur les 13'320 enfants scolarisés à Lausanne :

- 9'352 sont allés voir un spectacle ;
- 8'779 ont pris part à une animation théâtrale;
- 3'656 ont participé à une découverte lausannoise ;
- 2'226 sont allés écouter les concerts de l'OCL;
- 854 ont reçu une initiation musicale du Sinfonietta.

En marge de ce programme, l'offre culturelle supplémentaire suivante a été offerte par le SJL : 153 élèves de secondaire ont visité les coulisses du 42e Prix de Lausanne qui s'est déroulé au théâtre de Beaulieu, fin janvier 2014. Certains d'entre eux ont eu la possibilité de voir la finale avec un parent.

Abonnement culturel

Visant à faire bénéficier les élèves de la 9° à la 11° année de l'offre théâtrale et musicale lausannoise, l'abonnement permet d'assister à des représentations publiques en payant leur billet au prix unique de huit francs. Le Service de la jeunesse et des loisirs compense la différence qui en résulte pour les théâtres.

2'060 billets ont été vendus pour 27 spectacles. En outre, l'Opéra de Lausanne a permis à 262 élèves lausannois d'assister gratuitement aux répétitions générales de quatre opéras.

Sensibilisation à l'environnement

Animations en classe et visites de sites stratégiques constituent les activités de sensibilisation à l'environnement offertes par différents services de la Ville aux élèves de la scolarité obligatoire de Lausanne et du périmètre de gestion des déchets de la région lausannoise (GEDREL). Elles sont regroupées dans une brochure éditée chaque année. La coordination et l'organisation de ces activités sont assurées par le SJL.

785 animations/visites ont été offertes aux classes lausannoises et 96 aux classes des communes du périmètre GEDREL.

Découverte de l'environnement construit

Cette activité vise à sensibiliser les enfants à l'architecture, l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Quatre programmes découpés en modules ont été conçus par le bureau *Tribu'architecture*, par tranche d'âge.

35 classes de 1P à 8P ont bénéficié de cette prestation.

Prévention

Spectacle de prévention

Rappelons que depuis 2012/2013, les établissements secondaires lausannois souhaitant bénéficier des spectacles de prévention font une demande motivée au Service de santé et prévention. Il s'agit donc d'un projet d'établissement, dans le cadre de la prévention et de la promotion de la santé.

Selon cette nouvelle procédure, le spectacle *Partie de racket* a été présenté à sept classes de 7P par l'association *Le Caméléon* (thème du racket).

Prévention des accidents par morsures (PAM)

Très pragmatiquement destiné à apprendre aux enfants comment il faut se comporter (ou ne pas se comporter) en présence d'un animal, le programme est proposé en alternance aux classes 1-2P et 3P à 6P.

79 classes de 3P à 6P ont reçu un cours de prévention des accidents par morsures.

CULTES ET TEMPLES

MISSION

> assurer les engagements et les traitements du personnel des paroisses protestantes, l'entretien des lieux de cultes catholiques et protestants, les relations avec les paroisses catholiques et protestantes et les autres communautés religieuses, les autorités ecclésiastiques et celles des communes voisines.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

L'année 2014 a été marquée par trois événements importants : l'anniversaire de la Fédération ecclésiastique catholique romaine du canton de Vaud (FEDEC-VD) et deux projets-phares : le jardin suspendu à Saint-François de l'artiste Rudy Decelière et la rencontre magique avec le guet de la cathédrale à cette dernière.

Le 13 septembre, la FEDEC-VD a fêté ses cinquante ans. C'est en effet, le 10 janvier 1964 que les paroisses catholiques du canton de Vaud se sont constituées en fédération en vue de l'obtention d'un statut légal. En écho avec l'année jubilaire, plusieurs activités se sont produites. Ainsi, un livre retraçant en images le parcours de la fédération a été édité.

Du 15 au 27 septembre a eu lieu une exposition inaugurée par la Municipalité au Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne. D'autres expositions itinérantes se sont déroulées à Payerne, Montreux, Nyon et Yverdon-les-Bains. Soulignons aussi « Action Partage », un projet de solidarité qui a récolté une somme de CHF 222'000.- en faveur de deux associations, à savoir : *Point d'Eau* à Lausanne et *Umthathi* en Afrique du Sud.

« Un jardin suspendu à Saint-François » constitue le deuxième fait saillant de l'année. Il s'agit d'une œuvre conçue et réalisée par l'artiste Rudy Decelière. Il a été implanté dans la nef de l'église Saint-François, en marge de la manifestation Lausanne Jardins « Landing 2014 ». Le Service communautaire de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) de l'Esprit saint et de l'Association de l'Hospitalité artistique ont été ses principaux artisans. L'événement s'est déroulé du 19 juin au 28 septembre, avec le soutien de plusieurs partenaires dont la Ville de Lausanne. Il a rencontré un large écho dans le public, au vu des nombreux reportages dans la presse et du nombre de visiteurs recensés à plus de 30'000. En résonance à ce jardin éphémère, divers événements – concerts, conférences, lectures publiques – se sont déroulés. Il s'agit d'un jardin vertical, et plus exactement d'une plantation métallique suspendue à neuf mètres, sur plus de 200 fils de cuivre électrifiés tombant d'une rosace qui tourne sur elle-même, avec des feuilles de magnolia vibrant par intermittence, et flottant à même le sol. L'ensemble de l'œuvre invite à une démarche d'écoute, d'intériorisation et d'apaisement. Tout un chacun peut donner sa propre interprétation de l'œuvre d'art.

La rencontre des enfants avec le guet de la cathédrale forme le troisième événement majeur. Dans le but de mettre en valeur le patrimoine immatériel du guet et de relier les enfants lausannois à l'histoire de leur ville, une visite du guet a été organisée le 8 novembre. Cette date fait référence au 4 novembre 1405, à partir de laquelle le guet crie l'heure, chaque nuit et veille sur la ville depuis plus de 600 ans, sans discontinuer. Dénommée « Rencontre magique avec le guet », la montée au beffroi s'est déroulée en partenariat avec Mme Floriane Nikles, animatrice de « J'explore ma Ville ». Précédée par une promenade dans les rues étroites de la Cité, la rencontre a eu lieu en trois rondes de trente personnes chacune. Exceptionnellement, la criée de l'heure a été avancée à 19 heures. La rencontre fut un succès. Les contremarques furent toutes prises d'assaut aussitôt lancées. Le succès fut tel que la manifestation sera désormais rééditée chaque année à la même période.

Entretien du patrimoine

Les travaux de restauration de l'enveloppe de la basilique Notre-Dame ont été achevés en 2013. Nous noterons que la subvention totale, qui avait été évaluée à un montant de CHF 2'447'000.-, a été devisée au final à CHF 2'313'00.- et laisse un solde positif de CHF 134'000.-. Nous attendons toujours le versement de la part cantonale d'un montant estimé à CHF 400'000.-, versée à titre de subvention, lors de rénovation de monuments historiques classés en note *1*.

Des travaux d'entretien lourd et courant ont aussi été exécutés dans le cadre du budget ordinaire. Parmi les travaux importants, il convient de signaler : l'assainissement du chauffage de l'église Saint-François s'élevant à CHF 47'000.- ; la création de sas d'entrées en verre dans la nef à la même église, pour un montant de CHF 60'000.- ; le remplacement et la restauration des trois soufflets de l'orgue de Saint-Paul, CHF 18'200.- ; la nouvelle conduite d'eau froide dans les salles du rez ainsi que les travaux d'entretien des marches et d'accès au temple Saint-Marc, CHF 18'370.- ; l'assainissement par électro-drainage du pourtour de la façade des Croisettes, CHF 16'900.- ; le solde pour la sonorisation de l'église Sainte-Thérèse, CHF 9'750.-.

Finalement, mentionnons que le coût lié aux actes de vandalisme et de dommage au patrimoine (brisures de vitraux, graffitis, tags) reprend de l'ampleur. Alors que le coût des réparations était de CHF 16'000.- en 2013, celui-ci est monté à CHF 26'000.- en 2014, représentant ainsi une augmentation de 62.5%. A cet effet, l'intervention des travailleurs sociaux hors-mur (TSHM) a été reprise dans le but de prévenir ces incivilités.

Les locaux paroissiaux, espaces du renforcement du lien social

La collaboration entre les paroisses et les services en charge de l'accueil de jour des enfants et des écoliers se poursuit. Elle permet ainsi à 2 haltes-jeux, 13 APEMS et 1 ludothèque d'accueillir quotidiennement plus de 800 enfants.

DÉLÉGATION À L'ENFANCE

MISSION

- > développer une politique de l'enfance de la Ville de Lausanne en faisant reconnaître les enfants comme des habitants à part entière et aux besoins spécifiques
- > susciter des projets qui mettent les enfants dans une position d'acteur
- > établir des contacts avec le monde associatif et les professionnels de l'enfance

Pousses Urbaines 2014 : le futur Hôpital des enfants

L'équipe du CHUV, s'attelant actuellement à la conception de ce grand projet qu'est l'Hôpital des enfants, a souhaité donner la parole aux principaux intéressés : les enfants et les jeunes. Sept groupes ont participé à des séquences d'atelier menées par l'équipe de Pousses Urbaines. L'ensemble du matériel ainsi récolté va donner lieu à des recommandations, une présentation publique et un feuillet synthétique.

Labellisation « Lausanne commune amie des enfants »

Le groupe de référence transversal mis sur pied pour prendre en compte le plus largement possible la part des enfants et des jeunes poursuit ses travaux. Les discussions menées dans ce cadre-là ont notamment permis de favoriser la participation d'enfants au projet de réhabilitation du parc de la Brouette.

L'esca-banc

Deux ans après l'obtention du label « Commune amie des enfants » décerné par l'UNICEF, la Ville de Lausanne a souhaité valoriser cette labellisation en renforçant la participation des enfants à la vie de la cité et de son administration.

Un objet hautement symbolique a ainsi été réalisé en collaboration avec l'atelier de menuiserie ETSL: *l'esca-banc*. A michemin entre l'escabeau et le petit banc, il permet aux enfants non seulement de se tenir à hauteur de guichet, mais aussi de s'asseoir et de patienter tranquillement. L'esca-banc est distribué dans la majorité des réceptions, salles d'attente et guichets de l'administration lausannoise.

Une campagne de communication a été réalisée : des affiches mondiales, des affichettes et des cartes postales ont été distribuées à Lausanne. Une campagne d'affichage d'un mois a également permis au grand public de découvrir l'objet.

La Journée internationale des droits de l'enfant a été l'occasion de promouvoir cet objet. Parallèlement, un conseil des enfants extraordinaire public a réuni des enfants de quatre conseils.

Les conseils des enfants

Actuellement, ils ont lieu dans cinq quartiers : Prélaz, Chailly, Boisy, Bellevaux et Bourdonnette.

Ce sont des espaces ouverts et encadrés où les enfants (de 6 à 12 ans) viennent librement partager des préoccupations individuelles ou collectives.

Ces rencontres peuvent parfois déboucher sur des actions, comme par exemple cette année par une contribution à l'inauguration d'une place de jeux et une démarche de sensibilisation à la pollution.

Chaque conseil est co-animé par un-e coordinateur-trice de la Ville et un-e animateur-trice du quartier, au rythme d'environ huit fois par an.

Les casuels

Des subventions ponctuelles ont été attribuées pour un montant de CHF 10'000.-.

Implication de la déléguée à l'enfance

- Au comité de Pro Familia Vaud.
- Au comité de la Conférence romande des délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ).

DÉLÉGATION À LA JEUNESSE

MISSION

- > développer une politique de la jeunesse en favorisant l'intégration des jeunes dans la cité et leur participation
- > assurer une transversalité entre les services et les directions de la Ville sur les questions liées à la politique de la jeunesse
- ▶ établir des contacts avec le monde associatif et les professionnels de la jeunesse
- > participer et appuyer les projets des 13-25 ans
- ➤ coordonner l'activité des travailleurs sociaux hors murs, des animateurs de la Permanence Jeunes Borde (PJB) et du médiateur sportif
- > assurer le suivi et le bon fonctionnement du Conseil des jeunes
- gérer le fonds de soutien aux projets d'adolescents et de jeunes adultes

Fonds de soutien pour les projets d'adolescents et de jeunes adultes

Douze différents projets de jeunes Lausannois ont été présentés devant la commission d'attribution composée de trois jeunes, du directeur de EJCS et de la cheffe du SJL. Ces projets ont reçu une aide de CHF 44'630.- pour des événements allant de la création d'un court-métrage à des activités sportives, en passant par des festivals de musique et de danse qui se sont tous déroulés dans notre commune.

Casuels

Des subventions ponctuelles, pour un montant total de CHF 52'490.-, ont été attribuées à 19 événements ou projets organisés pour et par des jeunes, touchant à différents domaines.

Locaux de musique

La délégation à la jeunesse gère 37 locaux de musique pour une cinquantaine de groupes de musiques actuelles (rock, métal, reggae, funk, world-music, etc.), répartis dans quatre abris d'écoles lausannoises, ainsi qu'à la Borde 49 bis et dans l'ancienne école de la Blécherette, sise à la route de Romanel 1 (en attendant son affectation définitive). Plusieurs associations et jeunes peuvent ainsi pratiquer de la musique et d'autres activités artistiques.

Quelques participations du délégué à la jeunesse

- Direction de la Commission Inter services Adolescents CIA qui se réunit quatre fois par année.
- « Night Life Vaud », projet de recherche-action sur les habitudes de sortie et de consommation des jeunes à Lausanne en collaboration avec la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), la fondation Rel'ier, l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive du CHUV (CHUV-IUMSP), PROFA, ABS et le Canton, et dont le rapport final a été présenté au printemps.
- Chambre consultative de la jeunesse du canton de Vaud.

Permanence Jeunes Borde

L'année 2014 s'est caractérisée par la mise sur pied de différentes activités hebdomadaires venant renforcer le traditionnel accueil libre que propose la PJB, tout au long de l'année, trois à quatre jours par semaine. Les groupes d'enfants et d'adolescents se sont diversifiés et la fréquentation générale s'est intensifiée. Face à une présence jusque-là majoritairement masculine, l'objectif de favoriser l'accès aux filles du quartier a été atteint.

La PJB est aussi un lieu de rencontre et d'échange pour les jeunes ainsi que pour les habitants du quartier, avec notamment l'organisation de débats de groupe.

Outre les permanences hebdomadaires, de nombreuses activités sont organisées tout au long de l'année :

- le projet de studio s'est concrétisé en 2014 grâce au soutien d'un TSHM. La rénovation, faite avec les jeunes, terminée et le nouveau matériel branché, les moniteurs-ingénieur du son ont pu commencer à transmettre leur savoir. Cet atelier connaît un succès grandissant auprès de plus en plus de jeunes et promet de beaux projets pour la suite ;
- l'atelier pâtisserie fait le plaisir des petits de 8 à 13 ans, chaque mercredi ;
- le traditionnel « repas des grands » se poursuit tous les vendredis soirs, permettant aux jeunes entre 14 et 24 ans de se retrouver et d'échanger. C'est en général un moment propice pour aborder certains sujets en groupe ou pour mener certains débats :
- un cours de boxe éducative a été mis sur pied avec l'association Ko boxe, depuis la rentrée de septembre ;
- un atelier de vidéo participative a aussi vu le jour avec deux moniteurs expérimentés ;
- des activités particulières sont mises en place durant les vacances scolaires.

Durant l'été, la PJB migre au Pré-des-Druides où un container a été posé pour faciliter les activités de plein air.

Travailleurs sociaux hors murs (TSHM)

En 2014, l'équipe des TSHM est composée de quatre personnes à temps partiel, pour 3.4 ept. Lors de leurs nombreux passages dans les quartiers de la ville, ils ont effectué un travail de contacts, de médiation ainsi que d'accompagnements divers pour les jeunes en difficulté. Ils ont aussi étroitement collaboré avec les différents acteurs professionnels du réseau, notamment, en proposant une permanence hebdomadaire dans une maison de quartier. En plus de nombreux suivis individuels, ils ont accompagnés des jeunes dans différents projets collectifs dont :

- une radio communautaire durant la semaine contre le racisme organisé par le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI), avec Pôle Sud ;
- le projet pour jeunes adultes « Le Pavé » durant trois week-ends du mois de mai à Montbenon, organisé par la FASL, avec un bilan global positif et une forte participation du public ;
- la suite du film *Tapis Rouge*, dont la première a eu lieu devant 800 spectateurs au cinéma Capitole en novembre. Le film est sélectionné dans de nombreux festivals et sa sortie en salle est prévue courant 2015 ;
- les TSHM ont organisé un atelier d'art urbain, supervisé par quatre moniteurs expérimentés, durant les vacances d'automne

Médiateur sportif

Le médiateur sportif a consolidé les liens avec les clubs sportifs (de football pour l'essentiel) en mettant à disposition ses compétences, ce qui a permis la résolution de situations conflictuelles.

L'organisation, la gestion et l'ouverture des salles de gymnastique en soirées, les week-ends et pendant les vacances scolaires à l'intention des jeunes lausannois-ses sont du ressort du médiateur, avec l'appui des TSHM. En 2014, l'offre hebdomadaire est de 39 heures et demie, pour la période d'octobre à mai, cela avec des horaires étoffés durant les vacances scolaires.

Le programme d'activités ludiques sportives « Une semaine pour toi et pour grandir en forme » pour les jeunes en surpoids s'est déroulé sur trois semaines, durant les vacances scolaires. Cette collaboration avec l'Hôpital de l'enfance est désormais reprise comme modèle de camp par le Canton, en vue d'être développé dans d'autres communes.

Le médiateur sportif a aussi aidé des associations et des groupes de jeunes désireux de faire reconnaître leurs activités de sports urbains (slackline, roller derby, parkour, breakdance, streetball), mais ne bénéficiant pas de soutien des instances sportives officielles. Par exemple, il a permis la venue d'un tournoi populaire de streetball (basket 3 contre 3) en marge du tournoi officiel 3X3, grâce à son réseau.

Il œuvre aussi pour la création des premiers parcs de fitness urbain (urban training) dans les quartiers des Boveresses et de Pierre-de-Plan, ainsi que pour la reconnaissance de cette nouvelle forme de pratique sportive populaire.

Conseil des jeunes (CDJ)

Le Conseil des jeunes réunit ses soixante membres une fois par mois dans la salle du Conseil communal. Il a fêté son 4^e anniversaire le 16 décembre, en présentant ses différentes réalisations et projets.

Commission culture

Le 13 juin, au Romandie, cette commission a organisé une soirée d'humour et de chanson, le « Festival Clichés » dans le but d'encourager les jeunes à réfléchir au sujet du monde qui les entoure, appréhendant ainsi les stéréotypes culturels de façon ludique sans pour autant éluder le sérieux du sujet.

Le Gala des 18 ans

Nouvelle appellation de la désormais traditionnelle soirée offerte à tous les nouveaux jeunes citoyens lausannois qui s'est déroulée le 3 octobre 2014 aux Docks. Après un repas et la partie officielle animée par Mme la conseillère municipale Florence Germond, plusieurs spectacles se sont succédé: de parkour, d'Xtreme Move, deux prestations musicales du chanteur lausannois Alejandro Reyes et de la chanteuse norvégienne Rebekka Sivertsen, ainsi qu'un spectacle de l'humoriste français Sébastien Cauet. Les 800 jeunes présents ont été ravis de ce gala. Suite à cette soirée, plusieurs jeunes se sont inscrits au Conseil des jeunes de Lausanne.

Commission enfants à l'hôpital

Pour aider les enfants hospitalisés, une commission a organisé le 21 novembre une soirée mêlant catch, danse et musique, et qui a permis de récolter CHF 2'183.50, pour la Fondation Planètes Enfants Malades.

Commission week-end de travail au vert

Deux jours de fin de semaine ont permis de réfléchir au fonctionnement du CDJ au grand air.

Commission sports

Cette commission souhaite aider des élèves du collège du Belvédère rencontrant des problèmes de comportement à l'école. Ainsi, tous les samedis matin, des jeunes viennent pratiquer des arts martiaux.

Commission P.I Games

En septembre, le CDJ a brillamment remporté à Genève les joutes sportives inter-parlements de jeunes. Il accueillera les *PJ Games 2015*.

Différentes commissions actives

« Transport », « Suicide », « Homophobie », etc.

CENTRE COMMUNAL POUR ADOLESCENTS DE VALMONT (CPA)

MISSION

➤ accueillir à tout moment, en vue d'une prise en charge éducative, des adolescent-e-s âgé-e-s de 14 à 18 ans, en milieu fermé, dans le cadre des mesures de privation de liberté ordonnées par l'autorité pénale (Tribunal des mineurs vaudois et autres cantons) ou l'autorité civile (Service de protection de la jeunesse et services similaires d'autres cantons).

FRÉQUENTATION

Le taux d'occupation du CPA est pratiquement identique à celui de l'année 2013 et reste à un niveau significativement plus élevé que celui de la moyenne des dix dernières années.

Ce constat est relativement surprenant dans la mesure où l'ouverture de l'établissement de détention pour mineurs Aux Léchaires au cours de l'année a absorbé les détentions avant et après jugement. Nous observons là que l'augmentation des mandats civils a compensé très vite cette « perte ».

Le CPA a continué de développer son offre de prise en charge individuelle (sur mandat civil ou pénal) pour des jeunes très désaffiliés socialement et pour lesquels le réseau institutionnel romand n'est pas nécessairement adapté.

Nombre de journées

	2011	2012	2013	2014
Total	4'355	5'552	5'201	5'256

EVÉNEMENTS MARQUANTS

L'avenir du bâtiment et les travaux de transformation font toujours l'objet de négociations entre la Ville et le Canton.

L'année dernière, la Conférence latine des chefs de départements de justice et police avait approché le CPA afin d'analyser ses capacités d'accueil des mesures éducatives pénales en milieu fermé pour les jeunes filles, pour l'avenir. Le CPA avait répondu favorablement à cette demande, mais le Canton n'a finalement pas validé ce projet, refusant d'endosser un mandat initialement dévolu au canton de Neuchâtel.

Sur le plan des relations extérieures, le CPA continue de participer à différentes recherches socio-éducatives, et collabore activement aux prestations pédagogiques des écoles sociales.

SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR DE L'ENFANCE (SAJE)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

En 2014, le SAJE a poursuivi son développement quantitatif, avec l'ouverture de plus de 150 places d'accueil. A noter également la deuxième reconnaissance du Réseau-L par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et l'adaptation de la politique tarifaire du Réseau-L.

- > proposer et développer à Lausanne la politique d'accueil de jour de l'enfance dans le cadre d'une politique familiale urbaine
- > garantir en tout temps la qualité des prestations fournies et en évaluer l'efficience
- > conduire, diriger et contrôler opérationnellement le réseau d'accueil de jour de Lausanne (Réseau-L)

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

	1 ^{er} ja	nvier	31 déc	embre
Unité administrative	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
APEMS	115.68	108.51	117.13	110.03
CVE Ancien-Stand	25.80	25.74	25.80	24.13
CVE Bellevaux	21.75	21.00	23.80	23.60
CVE Bergières	30.62	29.69	30.62	30.34
CVE Borde	15.10	14.35	16.95	16.85
CVE Bourdonnette	25.37	25.41	25.37	25.17
CVE Cité	19.90	19.80	19.90	19.73
CVE Grangette	28.00	26.22	28.00	27.99
CVE Jardins de Prélaz	15.60	12.78	15.60	14.09
CVE Montelly	37.54	37.28	37.54	36.54
CVE Montoie	9.85	9.05	9.85	9.60
CVE Sallaz	10.55	10.15	10.55	10.30
CVE Valency	18.98	19.08	18.98	19.03
SPE Chauderon	30.41	24.35	31.21	25.15
Total service	405.13	383.41	411.28	392.54

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre		
Unité administrative			
Total service	+6.15		

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	1 ^{er} ja	nvier	31 déc	embre
Unité administrative	n	ept	n	ept
APEMS	201	108.51	205	110.03
CVE Ancien-Stand	36	25.74	34	24.13
CVE Bellevaux	30	21.00	33	23.60

CVE Bergières	42	29.69	43	30.34
CVE Borde	20	14.35	22	16.85
CVE Bourdonnette	36	25.41	35	25.17
CVE Cité	27	19.80	27	19.73
CVE Grangette	36	26.22	40	27.99
CVE Jardins de Prélaz	19	12.78	20	14.09
CVE Montelly	48	37.28	48	36.54
CVE Montoie	12	9.05	13	9.60
CVE Sallaz	15	10.15	15	10.30
CVE Valency	24	19.08	24	19.03
SPE Chauderon	32	24.35	32	25.15
Total service	578	383.41	591	392.54

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

	1 ^{er} janvier	31 décembre
Unité administrative	n	n
APEMS	4	3
CVE Bellevaux	1	2
CVE Bergières	3	4
CVE Borde	0	1
CVE Bourdonnette	1	2
CVE Cité	4	2
CVE Grangette	1	2
CVE Jardins de Prélaz	4	3
CVE Montelly	1	1
CVE Sallaz	1	2
CVE Valency	2	2
SPE Chauderon	1	1
Total service	23	25

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre		
	fin(s) d'emploi	embauche(s)	
Nombre de mouvement(s)	34	53	

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	23
Départ à la retraite	6
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	4
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	1
Licenciement reconverstion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	34

RÉORGANISATION DU SAJE

Afin de faire face à l'augmentation croissante des prestations du SAJE et d'anticiper son développement futur, un important processus de réflexion sur l'organisation générale du service a été conduit.

Elaboré en concertation avec les cadres supérieurs, ce processus a débouché sur le nouvel organigramme se déclinant comme suit :

- Deux secteurs d'activités : pré et parascolaire.
- Trois domaines transversaux et de support :
 - Personnel avec l'apport de forces supplémentaires ;
 - Finances;
 - Administration, logistique et informatique.

Ce nouvel organigramme sera mis en œuvre dès le 1er semestre 2015.

RESSOURCES HUMAINES

Par rapport au 31 décembre de l'année précédente, l'effectif du SAJE a été augmenté de 18 personnes pour se fixer à 591 personnes, à la fin de 2014. Cela s'explique principalement par les régularisations de postes éducatifs auxiliaires en contrats de droit privé dans les centres d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS).

Le personnel du SAJE est soucieux de conserver un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée. C'est pourquoi, en 2014, treize collaboratrices ont pu apprécier les joies d'un congé non payé, soit pour prolonger un congé maternité, soit pour satisfaire des envies de voyages. Les durées de ces congés ont oscillé entre un et douze mois.

Malgré cela, les absences supérieures à un mois pour maladie ou accident restent malheureusement à un niveau extrêmement élevé, car 54 cas ont dû être annoncés au médecin-conseil, selon la règle en vigueur. La bonne collaboration avec l'unité santé et sécurité au travail (USST) permet cependant à la fois de soigner l'accompagnement de ces personnes et de favoriser une reprise du travail dans de bonnes conditions.

Notons également qu'à la suite de l'acceptation en 2013 par les chambres fédérales de permettre à des jeunes sans statut de poursuivre un apprentissage, le SAJE a engagé une jeune (sans papier) en préapprentissage d'employée de commerce, au mois d'août 2014.

Stagiaires

Le service a accueilli 93 stagiaires au sein de ses structures, tant dans ses centres de vie enfantine (CVE) que dans les APEMS, dont :

- 26 en préalable à l'entrée en formation ;
- 23 en 1ère année de formation ;
- 19 en 2e année de formation ;
- 19 en 3e année de formation ;
- 5 en tant qu'assistants sociaux-éducatif (ASE) ;
- 1 dans le cadre du projet Lift.

Principales causes d'absence en 2014

Causes	Ancien-Stand	Bellevaux	Bergières	Bourdonnette	Borde
Maladie avec certificat	2'074.75	1'453.75	5'905.25	4'084.50	1'213.50
Maladie sans certificat	481.50	515.00	284.75	471.75	497.00
Enfant malade	130.75	211.00	103.50	64.25	161.50
Accident	1'257.25	107.50	1'008.75	255.50	164.25
Formation	377.25	485.50	277.25	587.00	794.75
Maternité	1'465.00	316.50	890.25	152.00	531.25
Congé non payé	0.00	32.00	1'195.00	92.25	0.00
Total en heures	5'786.50	3'121.25	9'664.75	5'707.25	3'362.25
Total en ept	2.78	1.50	4.65	2.74	1.62
Causes	Cité	Grangette	J. Prélaz	Montelly	Montoie
Maladie avec certificat	2'508.00	2'303.00	535.75	3'190.50	434.50
Maladie sans certificat	384.50	515.50	581.50	884.50	143.50
Enfant malade	159.00	243.75	44.50	231.00	15.50
Accident	456.00	270.50	943.25	1'114.50	43.00
Formation	57.50	1'234.25	412.50	848.50	403.00
Maternité	2'253.00	432.00	1'417.25	377.25	313.25
Congé non payé	86.25	324.00	0.00	361.00	0.00
Total en heures	5'904.25	5'323.00	3'934.75	7'007.25	1'352.75
Total en ept	2.84	2.56	1.89	3.37	0.65
Causes	Valen	су	APE	MS	
Maladie avec certificat	2'839).75	9'195.75		
Maladie sans certificat	210.0	00	1'504.00		
Enfant malade	91.25	5	136.00		
Accident	96.00	96.00		8.00	
Formation	42.50	42.50		7.50	
Maternité	586.5	50	1'175.50		
Congé non payé	0.00		369.	50	
Total en heures	3'866	3.00	16'5	76.25	
Total en ept	1.86		7.97		

Recrutement

A l'instar de 2013 et comme les chiffres ci-après l'attestent, l'année 2014 a été intense.

	Offres spontanées	Mises au concours		Total dossiers reçus
		nombre*	dossiers reçus	
Préscolaire	395	9	984	1'380
Parascolaire	327	4	405	732
Total	723	13	1'389	2'112

^{*}une mise au concours peut concerner plusieurs postes

Licenciements

Le SAJE a dû malheureusement procéder à cinq licenciements, durant l'année 2014, dont quatre pour raison de fin de droit au traitement. Après une mise en demeure, la cinquième rupture de contrat est intervenue au terme de la période provisoire d'une collaboratrice dont la qualité du travail était insuffisante.

Développement des compétences

Formations d'au moins un jour en 2014 (autrement dit, qui a au moins débuté en 2014 ou fini en 2014)

Nombre de formations +5	23
Nombre de formations 0 à 5	427
Nombre de formations 2014	450

Santé et sécurité au travail

Le SAJE a mis sur pied un programme de préservation de la santé du personnel éducatif dans les centres de vie enfantine (CVE). Le 1^{er} semestre 2014 a permis de terminer la phase pilote avec trois lieux d'accueil, de réajuster les contenus et de démarrer la phase de formation durant le 2^e semestre 2014. Pour cela, neuf journées de formation de base ont été organisées pour plus de 200 éducateurs, une journée de formation pour les référents (trente personnes, soit deux référents par institution) et une journée destinée aux directions des lieux d'accueil (quatorze personnes). La base de la sensibilisation repose sur l'objectif d'ajouter une dimension supplémentaire au travail pratique et réflexif des éducateurs du jeune enfant, acteurs principaux de leur santé. De nouveaux outils de travail accompagnent les observations de terrain et favorisent l'analyse des situations à risque pour la santé des professionnels. Cette modification d'une culture professionnelle, jusqu'à présent largement centrée sur l'enfant, permet aux professionnels d'élargir leur réflexion, afin de mener à bien leur mission en y incluant leur outil de travail : le professionnel lui-même et sa santé. Ce filtre supplémentaire génère de nombreux échanges au niveau organisationnel, architectural, cognitif et pédagogique. La richesse du processus en cours réunit les institutions autour d'une nouvelle valeur d'entreprise commune: la santé au travail.

RELATIONS AVEC LE CONSEIL COMMUNAL

La décision de la Municipalité d'unifier le calcul du revenu déterminant pour les parents entre les prestations préscolaires (CVE) et parascolaires (APEMS) et de fixer le taux d'effort maximum payé par les parents à 90% a déclenché une interpellation urgente de Mme F. Bettschart-Narbel, déposée le 6 mai 2014 : « Des nouveaux tarifs prohibitifs d'APEMS pour la classe moyenne supérieure ». La Municipalité y répondait immédiatement.

En septembre 2014, la Municipalité proposait au Conseil communal le préavis N° 2014/81 (« *Transformation du collège du Petit-Vennes à la route de Berne 50 en une structure d'accueil de la petite enfance de 44 places* »).

RÉSEAU D'ACCUEIL DE JOUR DE LAUSANNE

La volonté de la FAJE de différencier les prestations préscolaires (0-4 ans) et parascolaires (4-10 ans) tant au niveau des coûts moyens qu'à celui du développement a nécessité un important travail. Il a, entre autres, obligé la direction opérationnelle du Réseau-L à proposer une nouvelle nomenclature des structures d'accueil du réseau. Dès le 1er janvier 2015, le Réseau-L se divise en trois catégories :

Les structures préscolaires uniquement (0-4 ans):

- trois institutions d'accueil de jour de l'enfance pré et parascolaire (institution pour l'enfance, IPE) privées subventionnées de quartier;
- onze IPE privées subventionnées en partenariat avec des entreprises;
- onze IPE à temps d'ouverture restreint (haltes-jeux);
- une structure de type « art 50, al. 2bis de la loi d'accueil de jour des enfants (LAJE) »².

Les structures mixtes pré et parascolaires (en général 1-2P):

- douze IPE municipales:
- treize IPE privées subventionnées de quartier;
- six IPE privées subventionnées en partenariat avec des entreprises;
- une structure d'accueil familial;
- une structure d'accueil mixte à la Vallée de la Jeunesse qui complète l'offre d'accueil pour les enfants dès la naissance jusqu'à la fin du cycle initial.

² Loi 211.22 sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), version 3 du 23 mars 2010, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2010 (actuelle), récupérée de http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/oaje/laje.pdf, le 20 février 2015.

Les structures parascolaires uniquement:

- une structure d'accueil parascolaire municipale qui se compose de 23 APEMS et 22 antennes ;
- une IPE privée subventionnée de quartier;
- onze centres aérés urbains : structure parascolaires pendant les vacances scolaires.

Tableau de bord du Réseau-L au 31 décembre 2014

Rappel: il existe deux types de « taux de couverture » :

- le nombre de places offertes (financées) rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population, taux de couverture I;
- le nombre d'enfants accueillis rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population, taux de couverture II (parfois appelé taux de recours).

Les objectifs de cette législature sont pour la Municipalité de Lausanne :

- d'atteindre ou maintenir un taux de couverture II à plus de 50% pour l'accueil préscolaire, soit les catégories d'accueil suivantes :
 - nursery (bébés 4 mois-20/24 mois),
 - garderie (trotteurs 20/24 mois-30/36 mois)
- pour l'accueil parascolaire, garantir un droit facultatif à l'accueil pendant toute la scolarité (art. 63a de la Cst VD)³. Cet accueil est divisé en deux catégories d'accueil :
 - parascolaire I (1-2P ex cycle initial),
 - parascolaire II (3-6P ex cycle primaire).

Taux de couverture I

nursery : 30.6%garderie : 50.0%

parascolaire I (1-2P): 34.4%
parascolaire II (3-6P): 37.4%

Taux de couverture II (taux de recours)

nursery : 46%qarderie : 65.7%

parascolaire I (1-2P): 50.7%parascolaire II (3-6P): 56.52%

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

CVE de la Sallaz (anciennement la Gardoche)

En juillet 2014, la Ville de Lausanne a acquis les parcelles et le bâtiment de l'ex-Gardoche. Cette acquisition permettra de valoriser ces parcelles par la construction d'un petit immeuble locatif de cinq étages. Les deux premiers étages resteront dévolus à l'accueil de jour.

Renouvellement de la reconnaissance du Réseau-L par la FAJE

Le 18 décembre 2014, la FAJE et le Réseau-L signaient une nouvelle convention de subventionnement valable du 1er octobre 2014 au 31 décembre 2019. Elle permet d'assurer le subventionnement du Réseau-L par la FAJE.

Le Réseau-L s'est constitué en 2008 sur le principe d'une entente entre ses membres. Celle-ci s'est contractualisée par une charte fondamentale qui marque la volonté de tous ses membres d'agir ensemble et leur engagement à financer, développer, garantir un accueil de qualité et accessible aux enfants des habitants lausannois, ainsi qu'à ceux des employés des entreprises membres du Réseau-L. Les articles de cette charte sont communs à tous les membres du Réseau-L (Ville, institutions pour l'enfance, entreprises). L'adhésion à cette charte est mise en œuvre, dans un second temps, par la signature de conventions spécifiques propres à chaque partenaire.

Si les exigences techniques du renouvellement de la reconnaissance du Réseau-L par la FAJE ne sont pas fondamentalement modifiées, elles sont par contre plus exigeantes, en particulier : l'obligation de différencier les prestations préscolaires et parascolaires tant au niveau des coûts moyens qu'au niveau du plan de développement des places, du personnel employé, des heures facturées, etc. Pour ne pas surcharger les structures offrant un accueil mixte, pré et parascolaire, la direction opérationnelle du Réseau-L a élaboré une méthodologie, afin de déterminer les coûts par type d'accueil. Avalisé par la FAJE, ce mode opératoire sera proposé aux autres réseaux du canton.

³ Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (état au 24 septembre 2014), récupérée de http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20030172/201409240000/131.231.pdf, le 20 février 2015.

Concernant le renouvellement de la reconnaissance du Réseau-L, la gouvernance politique, opérationnelle et financière du Réseau-L a décidé de maintenir les options stratégiques d'une charte fondamentale commune, déclinée avec des conventions particulières. A ce jour, ce processus s'est avéré adéquat et adapté aux spécificités du Réseau-L.

Unification du système informatique de gestion des prestations pré et parascolaires

Un pas important a été franchi, afin de disposer d'un véritable système d'information des prestations préscolaires, parascolaires et de l'accueil familial. En effet, depuis le 1^{er} août 2014, toutes les prestations d'accueil de jour des enfants à temps d'ouverture élargi sont gérées par le même logiciel informatique baptisé *i'CARE*. Cette migration permet une meilleure gestion des prestations et augmente les analyses statistiques de planification.

Fusion Grattapaille/Les Lucioles

L'association Pop et Poppa gérant la structure Les Lucioles de 44 places, sise à l'avenue du Grey 50, a décidé de renoncer à son mandat au 31 décembre 2014. Sollicitée par le SAJE, l'Association Grattapaille a magnifiquement répondu et reprend l'entier de cette structure.

Mise en œuvre de l'art. 50 al. 2bis de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)

La FAJE est financée par des contributions de l'Etat, des commune et par l'ensemble des entreprises privées et publiques du canton. Ces dernières contribuent à l'accueil de jour par un prélèvement de 0.08% sur les masses salariales.

Dès 2008, le Réseau-L a favorisé l'adhésion d'entreprises, comme membre à part entière, souhaitant mettre à disposition de leurs collaborateurs des places d'accueil, mais ne disposant pas de structure propre. Des conventions de partenariat ont été signées avec des structures du Réseau-L : elles fixent les ordres de priorités d'accès aux places et la répartition des charges financières entre partenaires.

Depuis la fin de l'année 2013, l'article 50 al. 2bis de la LAJE prévoit la possibilité pour une structure d'accueil d'une entreprise de bénéficier d'une subvention de la FAJE, sans adhérer à un réseau. Quelques conditions doivent néanmoins être respectées, notamment : la structure doit être à but non lucratif, elle doit avoir une convention avec un réseau et être autorisée par l'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE). Par conséquent, même si la structure n'adhère pas à un réseau, elle doit néanmoins établir une convention avec un réseau.

En 2014 et pour la première fois au sein du Réseau-L, l'article 50 al. 2bis est mis en œuvre pour Pomme d'Happy-Fondation Myosotis, une structure en faveur des enfants du personnel de Philip Morris International, Lausanne. Une convention bipartite entre la Ville de Lausanne et la Fondation Myosotis a été négociée. Elle poursuit deux buts distincts : d'une part, elle actualise les termes de la précédente convention de 2009 pour la mise à disposition de la Commune de Lausanne de 12 places, et d'autre part, elle convient, conformément à l'art. 50 al. 2bis (LAJE), de nouveaux critères pour l'obtention d'un financement de la FAJE, en faveur des 110 places hors Réseau-L de la Fondation Myosotis.

Sous réserve d'un plafond de subventionnement pour le financement des 110 places de la Fondation Myosotis-Philip Morris International, la FAJE a accepté la convention avec le Réseau-L, entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2014.

Brochure : Lausanne s'engage pour l'enfance, le Réseau-L

En octobre 2014, le SAJE éditait une brochure ambitieuse dont l'objectif est la valorisation de la politique d'accueil novatrice, exigeante et dynamique, menée par la Ville de Lausanne. Elle contribue également à perpétuer la mémoire des pionniers-ères qui ont, étape par étape, tissé la trame de ce qui aujourd'hui est devenue une politique et une volonté publique. Cette brochure a premièrement été distribuée aux membres du Conseil communal en octobre 2014.

La halte-jeux de la Grenette

Dans le cadre de l'édition 2014 de la manifestation Lausanne-Jardins, une halte-jeux éphémère a vu le jour au nord de la place de la Riponne, entre le 14 juin et le 31 octobre. Désaffecté depuis belle lurette, cet emplacement bétonné a repris vie grâce à un concept simple : une terrasse confiée à un restaurateur associée à un espace dédié à l'enfance, quelques soirées festives et surtout une équipe de personnes à l'écoute et capables de créer du lien social entre les différents acteurs présents sur la place (commerçants et habitués). La population a répondu présent à ce rendez-vous estival. La halte-jeux a permis à plus de 1000 enfants de profiter d'un petit jardin au cœur de la ville, de différents ateliers créatifs et d'animations ponctuelles (contes, marionnettes, ateliers djembés, roue népalaise), ainsi que d'un chevalet de peinture en plein air (très prisé) et fabriqué par les habitués de la place.

Le matériel et l'accompagnement ont gracieusement été mis à la disposition de la population, grâce à une collaboration entre le SAJE, le magasin-atelier TRIcréa et le Service du logement et des gérances (SLG). Du lundi au samedi, du personnel qualifié a accueilli des enfants dont les parents quittaient l'espace de la Riponne pour une durée maximale de trois heures. Tous les enfants présents sur la place, y compris ceux dont les parents s'attablaient en terrasse, ont profité des bolides à pédales originaux et ludiques ainsi que du matériel créatif. Ce doux métissage de générations et de couches sociales a généré d'inoubliables moments : tantôt joyeux et amicaux, tantôt houleux, mais assurément solidaires, gourmands, colorés, festifs et durables. Forte de cette expérience réussie en ce lieu hautement symbolique pour la Ville et sa population, l'édition 2015 rouvrira ses portes le 1er avril, tout ceci sans l'ombre d'un poisson!

SECTEUR MIXTE PRÉSCOLAIRE ET PARASCOLAIRE COLLECTIF (1 ET 2P)

Plan de développement

En 2014-2015 (pour la consolidation) le Réseau-L a augmenté sa capacité d'accueil comme suit :

Piccolo Mondo (Crèche de Lausanne)	+	78 places	2013-2014
Béthanie (Ange's)	+	22 places	2013-2014
Polychinelle (EPFL)	+	27 places	2013-2014
Croqu'cinelle (UNIL)	+	44 places	2013-2014
Bellevaux	+	12 places	2014
Bourdonnette	+	12 places	2014
Cour	+	12 places	2014

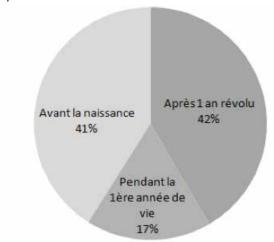
Bureau d'information aux parents (BIP)

Le BIP a maintenu son rythme soutenu en 2014. Le léger fléchissement des interactions avec les familles constaté en 2013 n'aura été qu'éphémère. En effet, le BIP a dépassé les 10'000 contacts avec les parents cette année. Il y a eu plus de passages sur place (3'400) et surtout plus de courriels (4'500).

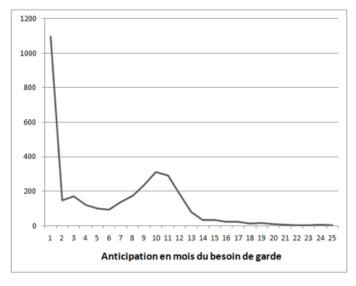
Cependant, les demandes d'accueil extrafamilial sont restées globalement stables, environ 3'500 inscriptions sur la liste d'attente centralisée, dont un peu plus de 1'300 réinscriptions dues à divers motifs. De fait, les parents demandeurs ont simplement contacté le BIP plus fréquemment.

Comme les années précédentes de nombreuses demandes concernaient les tout-petits, dont plus de 40% pour des enfants à naître et presque 20% pour des bébés de moins d'un an.

Age de l'enfant au moment du dépôt de la demande



Anticipation du besoin de garde : nombre de mois entre le dépôt de la demande et la date de prise en charge souhaitée



Globalement, en 2014, plus de 25% des demandes formulées par les parents ont abouti à un placement de leur enfant.

Dans 20% des cas, les demandes n'ont pas été mises à jour ou ne remplissaient plus les critères d'inscription sur la liste d'attente centralisée. Elles ont donc été closes. Plus de la moitié des demandes est encore pendante, dont 35% avec une date souhaitée de garde dépassée (soit environ 700), les autres pour un besoin ultérieur (soit après 2014).

Comme chaque année, en plus de sa mission auprès des parents demandeurs, le BIP a fourni les données statistiques usuelles sur l'accueil préscolaire à Statistiques Vaud, à l'Office fédéral de la statistique (OFS), et a répondu à des demandes ponctuelles relatives à l'état des demandes non satisfaites.

Halte-jeux Bip-Bip

Les prestations de la halte-jeux Bip-Bip sont restées identiques aux années précédentes. Son taux global de fréquentation pour l'année 2014 est en nette augmentation, puisqu'il affiche les résultats suivants :

matin: 99.3%;après-midi: 105.6%.

Institution connue et reconnue, la halte-jeux Bip-Bip voit ses prestations évoluer vers des demandes de plus en plus récurrentes et pressantes telles que des besoins de placement pour des enfants dont les parents effectuent une mesure d'insertion socioprofessionnelle (MIS).

Dans ce sens, des collaborations entre la Ville de Lausanne, le SAJE, le Service social Lausanne (SSL) et le canton de Vaud – dont le Service de prévoyance et d'aides sociales (SPAS) –, se sont établies, afin de créer une institution d'accueil de jour pour des enfants âgés de 6 mois à l'âge d'entrer à l'école, et dont les parents suivent une MIS. Ce lieu d'accueil de 22 places serait une extension de l'actuelle halte-jeux Bip-Bip qui verrait alors son cadre se modifier. Cette institution serait constitutive d'un dispositif d'intégration des familles migrantes et précarisées, en leur donnant accès au suivi d'une formation intégrative dans le champ socioprofessionnel. En conséquence, ce projet sera en adéquation avec notre politique d'attribution des places et ses critères, puisque les familles suivant une MIS se trouvent effectivement dans une réalité de conciliation vie familiale/vie professionnelle.

Ce projet est sous toit. Il bénéficie d'un soutien financier du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et de l'aval de la Municipalité. Il ne reste qu'à lui trouver les locaux adéquats, projet auquel s'attellent les personnes qui y travaillent

Cellule socio-éducative

La cellule socio-éducative joue un rôle central et contribue à l'amélioration permanente de la qualité des prestations offertes par le Réseau-L. Après bientôt cinq ans d'activité, les contours de son action ont été définis et un partenariat de proximité avec les institutions et leurs directions a été établi. Dans le but de mesurer l'impact des mesures prises et de procéder aux ajustements et améliorations utiles, les prestations de la cellule socio-éducative ont fait l'objet d'une évaluation extérieure, en 2014.

Le rapport rendu est très satisfaisant, puisque grâce aux remontées du terrain, il permet de répondre favorablement aux questions posées par l'intervenant, soit :

- les prestations possibles sont :
 - largement celles qui sont attendues et utiles;
 - accessibles, connues, comprises et utilisées à bon escient. Il existe encore une marge de progression et un potentiel de développement des ressources associées.
- l'exécution des prestations, la position, les formes de collaboration :
 - répondent dans l'ensemble aux attentes en termes de qualité;
 - contribuent à la création de valeur et à une dynamique favorable du dispositif.

L'ensemble des institutions d'accueil de jour de l'enfance (IPE) interrogés sont au clair sur les missions de la cellule et les trouve simples et ajustées. Ils connaissent les membres et savent très bien à qui s'adresser et pourquoi. La pertinence de ce dispositif semble se justifier pleinement par le fait que les questions sont souvent connexes, systémiques et qu'une prise en considération par une même équipe de l'ensemble des problématiques contribue à produire des solutions ciblées et rapides, constituant un soutien efficace aux directions. Le bon fonctionnement actuel de l'équipe, la confiance et le respect mutuel, les moments de partage et de co-construction en font clairement sa force.

Les collaboratrices de la cellule socio-éducative se sont réjouies de ces résultats qui confirment l'ajustement de leur travail aux besoins et aux attentes des directions et des équipes éducatives.

Le secteur préscolaire du SAJE se compose de 56 IPE, soit 43 CVE, 12 haltes-jeux, 1 structure d'accueil familial. Les sollicitations attendues sont très variées et peuvent s'offrir à l'intention d'une seule personne, la direction par exemple, voire à l'équipe d'un secteur, à l'ensemble de l'institution ou à une famille.

Ces IPE ont collaboré ou sollicité régulièrement la cellule socio-éducative pour :

- participer aux équIPEes (rencontre mensuelles organisées à l'intention des IPE préscolaires du Réseau-L);
- · accompagner des questions managériales ;
- travailler et approfondir divers questionnements professionnels ;
- accompagner et soutenir certaines familles ;
- participer activement aux rencontres à l'intention des haltes-jeux ;
- aider et collaborer avec des architectes au sujet de réalisations ou de transformations de lieux d'accueil.

La cellule socio-éducative a également organisé la conférence de Mme Sylvie Chatelain, directrice du CVE de la Grangette à laquelle ont participé plus de 350 professionnels de l'enfance du Réseau-L. Mme Chatelain a présenté le fruit de son master en travail social sous la forme d'un exposé intitulé « Educateurs de l'enfance, les enjeux identitaires d'un métier entre normes sociales et tradition ».

On le constate et on le vit quotidiennement : la cellule socio-éducative est une alliée importante des institutions de l'enfance qui comptent sur son travail pour étayer leurs réflexions et favoriser entre elles des collaborations et des coopérations fructueuses.

Halte-jeux subventionnées

Dès janvier 2014, les douze haltes-jeux privées subventionnées ont été jumelées avec un CVE qui leur est géographiquement proche. Un cycle de rencontres biannuelles entre directions a été instauré sous la conduite de la cellule socio-éducative. Ces rencontres sont toujours des occasions de tisser des liens et de renforcer les collaborations entre structures du Réseau-L à temps d'ouverture restreint ou étendu. Ainsi et pour la première fois en 2014, le Bureau d'information aux parents a intégré les haltes-jeux dans le processus des transferts des écoliers entre les structures du Réseau-L. Le recours à la liste d'attente commune est également particulièrement apprécié des haltes-jeux, notamment, au vu des difficultés qu'elles rencontrent pour atteindre leur valeur cible de 90% de taux de fréquentation.

La vétusté du portakabin occupé par la structure Rataboum est une préoccupation toujours d'actualité. Les démarches et les rencontres se sont poursuivies en 2014, en vue de trouver de nouveaux locaux ou des solutions temporaires pour poursuivre la prestation d'accueil de cette halte-jeux. Des pistes ont été évoquées, leur faisabilité sera étudiée en 2015.

Dans le registre des festivités, deux structures ont fêté un jubilé en 2014 : les Galopins avec quarante ans d'activité et Rataboum avec trente ans d'existence. Par ailleurs, la Souris Verte, en partenariat avec l'Ecole Sociale de Musique, a organisé en septembre un Festival d'arts pour les enfants. Cette manifestation a réuni de nombreuses familles et habitants du quartier, le temps d'un week-end, et a permis aux enfants de réaliser collectivement une fresque sur le pavillon de la halte-jeux. Enfin, la halte-jeux Cadets Rousselle a augmenté son temps d'ouverture à trois heures par matinée, dès la rentrée 2014.

A la fin 2014, les douze structures privées à temps d'ouverture restreint du Réseau-L sont toutes subventionnées par la FAJE.

SECTEUR PARASCOLAIRE COLLECTIF (1 À 6P)

Accueil pour enfants en milieu scolaire

Le secteur parascolaire se porte bien : sa progression (régulière) se situe à 5.54%. Cette année, l'accent a tout particulièrement été mis sur la formation, autant pour le personnel encadrant que pour les responsables. L'accompagnement des jeunes enfants nécessite un savoir-faire ainsi que des compétences pédagogiques qu'il s'agit de développer et d'actualiser, afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des enfants. La tâche des éducateurs est de reconnaître l'enfant dans son individualité au sein d'une collectivité, de le sensibiliser à la notion de la citoyenneté dans le cadre d'une vie sociale et collective. Par exemple, les échanges autour des repas pris en commun, le partage des tâches, les jeux, les activités sont autant de moments durant lesquels les enfants sont confrontés à la différence, à la tolérance, parfois aussi aux conflits inévitables entre pairs. Toutes ces interactions doivent être accompagnées, soutenues et cadrées par des professionnels possédant les outils de formation nécessaires à leurs missions.

Plan de développement du secteur APEMS

La rentrée 2014 a vu le nombre d'enfants inscrits augmenter de 142 places pour atteindre un total de 2'701 enfants, ce qui représente une progression de 5.54%.

Sur les 4'780 enfants fréquentant le cycle primaire, 56.50% sont accueillis dans les APEMS. Par rapport à 2013, cette augmentation se présente comme suit, dans le détail et par prestation :

A. Matin: 600 (+ 36); B. Midi: 1'998 (+ 136); C. Après-midi: 1'224 (+ 72).

Relevons que le taux de progression de la capacité a augmenté de 6.38% le matin, de 7.41% le midi et de 6.25% l'aprèsmidi.

Locaux : extension des lieux d'accueil et ouverture de deux nouvelles structures

Le nouvel APEMS de Béthusy a ouvert ses portes au 1^{er} décembre 2014. Flambant neuf, ce magnifique lieu peut accueillir soixante enfants dans des conditions optimales. L'antenne de l'APEMS de Montriond de 24 places s'est également ouverte au chemin des Fleurettes dans les locaux de la paroisse évangélique. Cette ouverture permet de décharger le collège de Montriond.

Le réfectoire de la Rouvraie a vu une extension de son ouverture relative aux prestations du matin et du soir. Les hauts de Lausanne (quartiers d'Entre-Bois, Bellevaux et Pontaise) restant toujours très engorgés, cette solution a permis d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

La rentrée s'est révélée tendue dans le quartier de Montchoisi avec une hausse de la fréquentation de l'APEMS de Montchoisi, sans solution de secours. C'est finalement au Centre pluriculturel d'Ouchy (CPO) qu'une partie des enfants a été

accueillie. Cependant, cette solution s'est révélée non-viable pour les familles. Une recherche intensive de locaux sera poursuivie en 2015, afin de soulager l'APEMS de Montchoisi.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

3º colloque parascolaire

Plus de 250 personnes ont répondu présents à cette invitation qui s'est déroulée le 26 septembre 2014 à l'aula du collège des Bergières.

La journée s'est déroulée sous les auspices du thème « Enfance oblige, en quoi l'accueil parascolaire est une plus-value à l'éducation ! ». Les questions de l'éducation, de l'autonomie et de la bientraitance ont occupé l'essentiel de la journée. L'évolution de la famille au cours de ces vingt dernières années et les incidences qui en découlent nous ont été expliquées avec brio. Un parallèle avec la vie des fourmis a particulièrement favorisé la prise de recul par un regard décalé sur les humains que nous sommes. Les conditions étaient réunies pour que ce colloque soit un franc succès !

Formation de cadres intermédiaires

Elle est offerte par le SAJE à tous les responsables des APEMS. Sur une durée de quatre jours, ces derniers ont travaillé leur position de cadre et ont acquis des outils de gestion supplémentaires.

RAPEMS de la Bourdonnette

En février 2014, l'équipe éducative de l'APEMS de la Bourdonnette a proposé de monter un projet musical dans lequel les enfants pourraient s'investir. Les enfants de l'APEMS ont choisi de faire un clip de rap, afin de présenter la vie dans leur quartier. Enthousiasmée par ce projet, l'équipe éducative, soutenue par différents professionnels du monde audiovisuel, a accompagné les enfants tout au long de la création du *RAPEMS*. Réflexion, écriture, chant, chorégraphie, enregistrement, tournage : les enfants se sont investis dans toutes les étapes du processus de création de cette vidéo. Ce projet a été travaillé de manière hebdomadaire pendant quatre mois et a été présenté, entre autres, dans le cadre de la Caravane des quartiers, manifestation chapeautée par la FASL. Cette réalisation a reçu un bel accueil du public, ainsi qu'une bonne couverture médiatique. Elle a en outre été visionnée plus de vingt mille fois sur la plateforme Youtube.

Politique de formation Ressources pour les structures APEMS

Le secteur APEMS a soutenu cette année la formation continue de douze personnes et a accueilli 29 stagiaires, soit :

- 4 moniteurs en formation en cours d'emploi de type CFC ASE-A ;
- 3 apprentis CFC ASE-D :
- 4 éducateurs-trices en formation en cours d'emploi ES-HES ;
- 1 responsable en formation post-grade de gestion d'équipe niveau CAS ;
- 1 stagiaire ESEDE en 3e année ;
- 1 stagiaire ASE, 42 semaines;
- 3 civilistes;
- 24 stagiaires observation/orientation/reconversion professionnelle.

La formation continue des collaborateurs est un axe prioritaire du management du secteur APEMS. Au cours de cette année 2014, ce sont au total 1'332 heures de formation continue qui ont été suivies par les collaborateurs des APEMS (toutes fonctions confondues). La quasi totalité des structures a eu une personne en formation dans son effectif. Cela représente non seulement un investissement important, mais également un effort constant au sein des équipes éducatives qui doivent intégrer et composer avec du personnel en mouvement.

Séances de présentation pour les candidats à une fonction d'auxiliaire

Une délégation des responsables APEMS et la coordinatrice APEMS se sont réunies en groupe de travail, dans le but d'améliorer qualitativement le recrutement des collaborateurs auxiliaires en APEMS. Après quatre séances de travail, un nouveau processus a vu le jour comportant : quatre séances d'information par année (explication des attentes et des conditions de travail), des entretiens et des prestations d'essai. Durant l'année 2014, 44 personnes ont participé à ces séances introductives, 35 entretiens ont été menés et 34 prestations d'essai ont eu lieu.

Le bilan de ce groupe de travail est positif : les responsables peuvent désormais faire appel à des auxiliaires ayant déjà été évalués par leurs pairs et qui sont formés aux attentes que peuvent avoir leurs interlocuteurs.

SECTEUR DE L'ACCUEIL FAMILIAL

Pour accomplir l'obligation faite aux communes de garantir le respect des dispositions légales d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial, le SAJE emploie trois coordinatrices à temps partiel (soit 2.2 ept), déléguées afin de collaborer avec l'AMIFA. Leurs missions consistent à évaluer les conditions d'accueil en milieu familial et à surveiller la qualité de la prise en charge des enfants confiés aux accueillantes en milieu familial (AMF) par l'AMIFA. Pour assurer le suivi, le soutien et la surveillance des AMF, les coordinatrices effectuent des visites régulières à leur domicile et se chargent d'établir des rapports d'enquête et d'évaluation à l'attention de la direction de l'AMIFA et du SAJE. Une convention de placement est également prévue pour chaque nouvel accueil au domicile des AMF, en présence des parents et de la coordinatrice référente. Ce dispositif permet de renforcer le suivi qualitatif relatif aux conditions d'accueil offertes.

Bien que les coordinatrices soient employées par le SAJE, leur bureau se trouve à la rue du Valentin 12 (siège de l'AMIFA). Cette proximité leur permet de travailler en étroite collaboration avec la direction, l'équipe éducative du jardin d'enfants et la responsable de formation de la structure. Cette situation géographique leur offre, d'une part, la possibilité de consolider les contacts qu'elles entretiennent avec les AMF qui viennent toutes les deux semaines à l'AMIFA pour la formation continue, et d'autre part, permet un regard complémentaire sur les enfants accueillis au Jardin d'Enfants.

Les coordinatrices ont aussi pour mission d'analyser le profil des candidates intéressées par le travail d'AMF. A cet effet, l'enquête socio-éducative permet d'évaluer les conditions d'accueil et les compétences des candidates, en vue de l'obtention d'une éventuelle autorisation provisoire.

Candidatures Accueillante en Milieu Familial

En 2014, l'AMIFA a organisé 19 entretiens de candidatures en présence de la direction de l'AMIFA et d'une coordinatrice.

- 6 candidates ont renoncé;
- 6 candidates n'ont pas répondu aux critères du référentiel de compétences du Service de protection de la jeunesse (SPJ) et de l'AMIFA;
- 7 candidates ont décidé de poursuivre la procédure, dont six qui ont obtenu leur autorisation provisoire. Une analyse est en cours.

Mouvement 2014

Au 1er janvier 2014 : 95 AMF ont été autorisées, dont 87 actives accueillant 256 enfants (contrats actifs au 1er janvier 2014). Au 31 décembre 2014 : 96 AMF ont été autorisées, dont 88 actives accueillant 262 enfants (contrats actifs au 31 décembre 2014)

Ainsi, 96 nouveaux contrats ont été établis, et 90 contrats ont cessé. Parmi ces entrées et ces sorties, 19 contrats ont débuté et se sont achevés la même année. Durant celle-ci, 2 AMF ont été licenciées, et 2 AMF ont démissionné.

Visites - entretiens

Les coordinatrices ont effectué 198 visites au domicile des AMF dont :

- 149 visites annuelles et/ou conventions de placement ;
- 21 visites pour des renouvellements d'autorisation ou l'établissement d'autorisations fixes (valables 5 ans);
- 28 entretiens au domicile des candidates AMF (quatre enquêtes en cours) ;
- 26 entretiens pour des mises à jour ou/et des conflits.

La gestion des remplacements et des dépannages ne cessant d'augmenter, leur gestion se complexifie : au nombre de 233 en 2013, nous obtenons un total de 280 en 2014.

Enfin, dans une dynamique de valorisation du travail des AMF, une commission AFAC est née permettant des rencontres régulières entre l'accueil familial (L'AMIFA et le CVAJ) et l'accueil collectif (CVE), cela dans le but de créer des ponts entre ces deux types d'accueil, au sein du Réseau-L.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

TRIcréa

TRIcréa est un magasin-atelier ouvert en octobre 2013, grâce au partenariat entre le Semestre de motivation de la région lausannoise (MOBILET'), le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) et le SAJE. Durant l'année 2014, plus de 300 visites d'équipes éducatives ont eu lieu à l'atelier-magasin, situé à Renens. Les professionnels de l'enfance ont également participé à deux demi-journées de sensibilisation au tri des déchets usuels et à la fabrication de *Poupettes*, destinées à soutenir l'animation auprès des enfants sur ce sujet d'actualité. Rappelons que TRIcréa, par le biais de la répondante du SAJE, collecte une grande variété de matériaux de récupération auprès des entreprises de la région : papier, carton, textile, bois, verre, métal, plastiques, mousses, etc. Ces matériaux, au lieu d'être détruits, permettent aux collectivités d'accueil de jeunes enfants de libérer leur créativité artistique. L'utilisation de ces matériaux différents par leur nature, leur volume et leur quantité, ouvre les enfants aux opportunités de jeu, de découverte et d'exploration originale et durable. L'année 2014 a permis à TRIcréa de mieux se faire connaître par les lieux d'accueil, de créer un projet d'aménagement pour un CVE municipal avec du matériel de récupération, de consolider des liens avec plus de quarante entreprises de la région. De plus, ce magasin-atelier permet de sensibiliser des centaines d'enfants à la philosophie que des matériaux destinés à la destruction peuvent avoir deuxième vie. Site internet: www.tricrea.ch.

L'alimentation: PBL-BEELONG

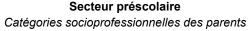
L'année 2014 a permis de consolider le processus d'achats durables démarré en 2012 dans les cuisines des CVE. L'ensemble des cuisiniers ont valorisé leurs menus par des produits locaux et par un approvisionnement réfléchi tout en favorisant les fruits et légumes biologiques de saison, lorsqu'ils sont disponibles dans notre région. La Plateforme Bio Locale (PBL), coopérative dont la Ville fait partie, continue d'être un partenaire de choix pour répondre à cette dynamique exemplaire.

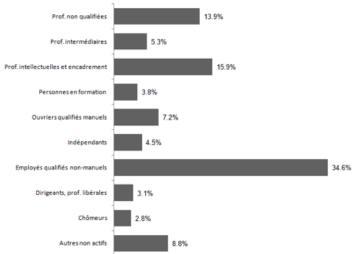
A ce jour, la PBL approvisionne partiellement onze lieux de production (dix CVE et un APEMS) qui cuisinent et livrent 1'400 repas par jour aux enfants accueillis dans 23 lieux d'accueil du Réseau-L. Le SAJE en collaboration avec le responsable du domaine agricole des Saugealles (propriété de la Ville) et la PBL ont mis sur pied une filière d'approvisionnement de farines natura-local, issues du domaine. Les efforts consentis par les cuisiniers – modifier leurs habitudes d'achats et adapter leurs menus à la production indigène – et par le SAJE ont été mis en évidence pour la deuxième année consécutive, cela grâce aux résultats de l'indicateur BEELONG. Cet outil mesure l'impact environnemental des pratiques d'achat des collectivités. Développé par l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL), cet indicateur a permis d'évaluer quatre cuisines municipales supplémentaires en 2014 (pour rappel : trois cuisines évaluées en 2013). Les résultats sont réjouissants et s'inscrivent largement dans la mise en œuvre du « Plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale »⁴.

La gestion des déchets

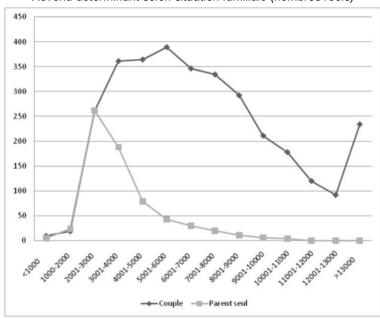
Les structures d'accueil du SAJE ont intensifié le tri sélectif durant l'année 2014. Par contre, elles ont été confrontées à une difficulté organisationnelle d'évacuation des déchets non ramassés (PET, alu, encombrants et plastiques, par exemple). Ce dernier point occasionne des passages réguliers à la déchetterie. C'est pourquoi, une solution de collaboration interservice a été imaginée entre le Service achat et logistique Ville (SALV) et le SAJE : dès 2015, une tournée de récupération par mois sera prévue afin de faciliter la tâche aux institutions.

STATISTIQUES





Revenu déterminant selon situation familiale (nombres réels)



⁴ Voir rapport-préavis N°2014/36 (« Plan action pour restauration collective municipale avec haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale - Rép. 3 postulats »).

Taux d'occupation

L'objectif de fréquentation des CVE du Réseau-L est de 90% du total des places offertes. Cette contrainte est exigible dès la troisième année de fonctionnement de la structure. Elle est calculée sur onze mois de fréquentation.

Catégorie A - centres de vie enfantine municipaux

Mandant	Occupation moyenne/11 mois	Moyenne des places offertes
CVE Ancien-Stand	85.60	114.0
CVE Bellevaux	90.35	100.0
CVE Bergières	87.02	120.0
CVE Borde	84.96	73.0
CVE Bourdonnette	89.29	112.7
CVE Cité	87.45	88.1
CVE Grangette	92.20	112.0
CVE Jardins de Prélaz	94.85	68.0
CVE La Sallaz	85.37	42.0
CVE Montelly	85.67	136.0
CVE Montoie	83.56	46.0
CVE Valency	91.13	84.4
Moyenne totale	88.12	(88.71 en 2013)

Catégorie B - Garderies et centres de vie enfantine de quartier privés conventionnés

Mandant	Occupation moyenne/11 mois	Moyenne des places offertes
APEF Entre-Bois	92.62	68
APEF Madeleine	85.89	49.0
Centre de la Petite Enfance	98.34	128.0
Chenille	98.08	86.0
Clos-de-Bulle	94.99	67.2
Collonges	93.25	68.0
CVE de Cour	94.44	61.0
Grattapaille	89.87	62.7
Les Koalas	88.70	22.0
Maillefer	108.38	22.0
Malley-Prairie	89.58	97.0
Piccolo Mondo	90.99	65.6
Planète Bleue	82.05	20.0
Servan	94.81	115.1
Tournesols	97.69	38.0
Zig Zag Zoug	94.24	89.0
Moyenne totale	93.37	(94.61 en 2013)

Catégorie C - Garderies et crèches d'entreprises en partenariat privées conventionnées (sans les crèches de l'Etat de Vaud)

Mandant	Occupation moyenne/11 mois	Moyenne des places offertes	
Béthanie	87.54	21.2	
Bois-Gentil	96.33	22.0	
Croq'cinelle	92.76	44.0	
Croquignole	97.02	37.0	
CVE de Beaumont I	97.14	69.3	
CVE de Beaumont II	89.82	111.2	
CVE Minibulles	94.10	34.0	
Espace Enfance Vinet	91.23	44.0	
Lucioles	96.15	39.0	
Mandarine	88.75	22.0	
MiniWatts - Alpiq	85.09	44.0	
Polychinelle	92.59	106.0	
Pouponnière/Chailly	108.85	122.6	
Pouponnière/ Marronniers	103.18	34.0	
Tivoli	92.76	44.0	
	94.22	(96.26 en 2013)	

	Enfants	Progression	Progression du nombre	Capacité	d'accueil			orogression acité d'accu	eil en %
Années	inscrits	en %	d'enfants inscrits	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
2008/2009	1'925	+ 10	+ 173	432	1'494	804	+ 20	+ 10	+ 20
2009/2010	2'051	+ 6.5	+ 126	468	1'530	924	+ 8	+ 2	+ 15
2010/2011	2'159	+ 5	+ 108	480	1'596	852	+ 3	+ 4	- 8
2011/2012	2'269	+ 5	+ 110	564	1'680	948	+ 17	+ 5	+ 11
2012/2013	2'390	+ 5.1	+ 121	612	1'848	1'056	+ 8.51	+ 10	+ 11
2013/2014	2'559	+ 7.07	+ 169	564	1'860	1'152	- 7.85	+ 0.6	+ 9
2014/2015	2701	5 54	+142	600	1'998	1'224	+6.38	+7.41	+6

SERVICE DES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES (SEP+S)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Par rapport à 2013, les principales missions du Service des écoles primaires et secondaires sont restées les mêmes. Seul le transfert des assistants sociaux scolaires, autrefois rattachés au Service de santé, et des subventions connexes viennent renforcer le secteur « ressources pour la scolarisation des élèves », les tâches sont :

- > assurer l'organisation générale des écoles lausannoises de la scolarité obligatoire, en étroite coordination avec les directions des établissements scolaires, en application de la convention Vaud Lausanne
- > gérer les tâches administratives relatives aux élèves et aux classes primaires et secondaires : base de données des élèves, inscriptions, transferts entre communes
- > assurer le soutien logistique et administratif aux directions des établissements scolaires : personnel administratif, bibliothécaires, gestion fiduciaire et gestion informatique
- > assurer l'organisation et le soutien logistique au Conseil et aux Commissions d'établissements, ainsi que le suivi de leurs activités
- > gérer les activités parascolaires directement liées aux activités scolaires : organisation et gestion des devoirs surveillés, gestion des réfectoires et encadrement, manifestations et fêtes scolaires, appui à des activités parascolaires et pédagogiques (prêt d'équipement, fermes pédagogiques, orchestre et corps de musique, etc.)
- > gérer administrativement les transports scolaires (abonnement de bus, ainsi que le Pédibus)
- > assurer la mise à disposition des infrastructures scolaires : planification générale, constructions, transformations, rénovations
- > assurer l'entretien, l'équipement et l'utilisation des bâtiments scolaires : travaux courants, conciergeries, logistique, gestion du stock et livraisons du matériel
- > contribuer subsidiairement aux prestations cantonales concernant la scolarisation des élèves en difficulté : centre de ressources pour élèves allophones, subvention aux *Appart*'
- > promouvoir le travail interdisciplinaire et interinstitutionnel : coordination régionale des acteurs de l'école, ressources pédago-socio-éducatives

Depuis le 1er janvier 2014, la direction du service se compose de quatre secteurs : *Personnels des écoles et finances, Para/périscolaire, Bâtiments* et *Ressources pour la scolarisation*. Le secteur *Ressources pour la scolarisation* a été placé sous la responsabilité directe du chef du service, une adjointe au chef de service est responsable de la gestion financière et du personnel, une seconde est responsable du secteur parascolaire et un troisième du secteur bâtiments.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
Unité administrative	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration du service	26.15	26.79	30.55	27.79
Administration établis. scol.	31.76	31.23	31.77	31.04
Conciergeries	105.26	101.70	104.02	100.62
Devoirs surveillés	22.23	19.68	22.23	20.43
Réfectoires	6.23	6.05	4.45	2.90
Total service	191.63	185.46	193.02	182.79

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Unité administrative	
Total service	+ 1.39

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	1 ^{er} ja	nvier	31 déc	embre
Unité administrative	n	ept	n	ept
Administration du service	40	26.79	40	27.29
Administration établis. Scol.	44	31.23	43	31.04
Conciergeries	184	101.70	183	101.12
Devoirs surveillés	151	19.68	157	20.43
Réfectoires	11	6.05	7	2.90
Total service	430	185.46	430	182.79

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1er janvier 31 décembre	
	n	n
	0	0
Total service	0	0

Le SEP+S accueille et forme 5-6 jeunes apprentis par année au sein des établissements scolaires de la Ville et de sa direction.

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1er janvier au 31 décembre			
	fin(s) d'emploi	embauche(s)		
Nombre de mouvement(s)	30	26		
Tableau 2.4 motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)				

Convention de départ	
Décès	1
Démission	12
Départ à la retraite	14
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	3
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconverstion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	30

PRÉAMBULE

A mi-législature, les missions fondamentales du service demeurent inchangées. Cependant, 2013 ayant été l'année du remplacement de quatre des cinq cadres du service, 2014 a placé la nouvelle équipe devant un triple défi :

- assurer la continuité des prestations, malgré le départ de personnalités en place, parfois depuis plus d'un quart de siècle :
- absorber la croissance de celles-ci ; tout en mettant en place une organisation permettant à la fois de compenser l'inévitable perte de savoir-faire due aux départs en retraite ;
- adapter les outils de gestions à cette augmentation de la demande.

Si les deux premiers objectifs ont été atteints à satisfaction, grâce à l'engagement remarquable du personnel, le service reste encore au milieu du gué en termes de consolidation durable de son organisation.

Sur la base d'un bilan initial des forces et des faiblesses du dispositif, le conseil de direction a donc élaboré une stratégie d'action autour des cinq axes suivants :

- la constitution de quatre secteurs semi-autonomes, avec un accent mis sur la capacité d'assurer les prestations en cas d'absence, via des remplacements mutuels institués ;
- l'identification par chaque responsable de secteur des objectifs prioritaires pour ses « cent premiers jours », puis afin de prendre la mesure des missions, à accomplir au quotidien dans la durée ;
- un important travail d'archivage avec le concours du chef de service sortant de charge de mise en ordre de la documentation en particulier informatique (en reconfigurant l'arborescence), et même de réaménagement des bureaux pour correspondre à la nouvelle organisation;

- l'élaboration, en partenariat avec le Service d'organisation et d'informatique (SOI), d'un schéma directeur informatique permettant d'identifier à la fois tous les « gains rapides » et tous les chantiers à ouvrir pour bénéficier pleinement des progrès de la technologie (ce qui oblige de documenter les principaux processus pour décrire les pratiques existantes et les revisiter au besoin) ;
- le renforcement du travail en réseau : pluridisciplinaire, interservices, décloisonné, en investissant les lieux permettant cette approche essentielle, afin d'assurer la qualité des prestations tout en soignant la communication.

Les chapitres ci-après rendent concrètement compte des actions conduites dans chacun des secteurs du service. Relevons d'ores et déjà que le conseil de direction s'est réuni à guarante reprises pour assurer la coordination des opérations.

INFORMATIQUE

Schéma directeur du système d'information

L'élaboration d'un schéma directeur a permis de décrire les étapes, en vue de construire un système d'information optimisé. Le principal résultat est constitué par une feuille de route décrivant les principales évolutions/projets que le SEP+S devrait mener dans les deux ans à venir, afin que les besoins des métiers prioritaires soient en concordance avec le système d'information. La feuille de route intègre également un ensemble de quatorze actions ciblées que le SEP+S peut conduire avec ses propres ressources et éventuellement des apports externes limités.

Un inventaire des applications informatiques utilisées a également été établi et documenté, à l'issue duquel a été dressée une liste de 47 initiatives potentielles pour le service :

- quinze initiatives sont en rapport avec la mise en place de LAGAPEO (pour la gestion des élèves) ;
- quatorze études sont à mener, liées à/au : parascolaire, l'organisation comptable, l'amélioration de l'utilisation de *People-Soft* pour la gestion du personnel, la logistique, etc. ;
- quatre services sont à mettre en œuvre : Gelore pour la location des infrastructures, GED pour le travail collectif et la gestion documentaire, GePost pour les processus d'engagement, easyRent pour les prêts de matériel de ski.;
- quatorze actions internes au SEP+S sont susceptibles d'être des gains rapides : harmonisations, organisation, formations, etc.

Après évaluation des initiatives potentielles sous l'angle des bénéfices attendus et des efforts de mise en œuvre, la planification des initiatives retenues a été définie en fonction des priorités et un budget additionnel (obtenu).

Concernant plus particulièrement les outils informatiques partagés avec le Canton, qui ont fait l'objet de fréquentes mentions dans les Rapports de gestion précédents, signalons que ce dernier ayant mis en production un outil répondant aux besoins des écoles – *LAGAPEO* – a pu être déployé également à Lausanne. Seules quelques fonctionnalités spécifiques à la gestion centralisée de quelque 13'500 élèves nécessitent le maintien d'un outil complémentaire, au demeurant bien articulé avec *LAGAPEO*.

SECTEUR PERSONNELS ET FINANCES

De manière générale, la nouvelle direction a eu la satisfaction de reprendre un service sans contentieux avec les syndicats ou avec le personnel. Cependant, un accent a été mis sur la valorisation des entretiens de collaboration et sur la responsabilisation des chefs directs en cas de dysfonctionnements. Il s'en est suivi la révélation de quelques problèmes internes qui ont été traités sans délai, au besoin avec des mises en demeure ou mesures ad hoc. Ces rares situations ont cependant beaucoup occupé la direction du service, bien appuyée en l'occurrence par les juristes du Service du personnel (SPeL).

Personnel administratif de la direction

La direction étant fortement remaniée, ses nouveaux membres ont eu la chance de pouvoir compter sur une équipe administrative chevronnée. Malheureusement, dans un contexte de dotation minimale, quelques absences pour maladie ont mis l'ensemble de l'état-major en surchauffe avec pour conséquence l'obligation de former en urgence des auxiliaires dont il n'est pas certain qu'ils resteront durablement. C'est d'autant plus dommageable qu'il aurait justement fallu pouvoir dégager du temps afin d'adapter les outils informatiques à des prestations de plus en plus volumineuses : location des salles, gestion des devoirs surveillés, publipostages aux familles, octroi d'aides individuelles ou subsides, abonnements de bus, etc.

Personnel des écoles

La création de trois directions d'établissement scolaires a nécessité un redéploiement des ressources administratives avec le déplacement de collaboratrices sur d'autres sites. Cette opération a pu être menée à bien, notamment, grâce à la forte implication des directeurs-trices d'établissements.

La mise en œuvre du Plan d'étude romand (PER) nous a conduits à revoir le cahier des charges des bibliothécaires, leur rôle et leur implication dans le cursus scolaire. La Ville, la Direction de l'enseignement obligatoire du canton de Vaud et les directions d'établissements ont la volonté de renforcer les échanges entre monde scolaire et lecture publique. Cette réforme passe par une claire reconnaissance professionnelle des bibliothécaires scolaires (niveau HES) et leur fixe des objectifs pour proposer des animations s'insérant complètement dans le PER.

Personnel auxiliaire

Le service ne pourrait pas fonctionner sans le personnel auxiliaire. Le remplacement au pied levé du personnel des devoirs surveillés, qui doit assurer une prestation d'encadrement aux enfants, ainsi que le personnel de nettoyage, devant mettre à

disposition du corps enseignant et des élèves des infrastructures impeccables, sollicitent un fort investissement en recrutement continu et en démarches administratives. Concernant ce dernier groupe, nous soulignons les contraintes liées à ce personnel à très faible taux d'activité qui nous imposent une attention particulière.

Finances

L'introduction du logiciel SAP pour la comptabilité cantonale a conduit à revoir les processus de gestion des factures des établissements scolaires, selon qu'elles concernent la Ville – utilisant GEFI – ou le Canton. Un tandem de secrétaires comptables, aptes à répondre aux questions et séparer les flux, a été constitué à Chauderon 9 parallèlement à la mise sur pied de séances d'information/formation pour le personnel des écoles.

Le processus d'acquisition du budget a été géré à satisfaction, grâce à la bonne collaboration avec le chef comptable de la direction et les cadres du Service financier, cela dans un climat de loyauté, malgré la pression aux économies.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

L'interpellation urgente de M. Henri Klunge et question n°24 de M. Jean-Luc Laurent portaient sur : « Projet pilote d'enseignement de quatre mois taillé sur mesure pour des enfants roms » et « Comment la Ville de Lausanne justifie-t-elle ainsi de favoriser la présence de personnes en situation irrégulière sur le sol de la commune et que va-t-il se passer au terme des quatre mois que durera ce projet, et, subsidiairement, quels sont les coûts engendrés par cette opération ? ». Mme Florence Bettschart-Narbel a déposé l'interpellation suivante le 4 février 2014: « Pourquoi l'enclassement des élèves lausannois se fait-il de manière si tardive ? Pour quelles raisons la Direction des écoles lausannoises envoie-t-elle aux parents les lettres d'enclassement fin juillet et non au même moment que l'envoi fait aux enseignants ? ».

Concernant le postulat du 14 février 2012 de Mme Florence Germond « *Pour un renforcement de la prise en charge extras*colaire des écolières et des écoliers de 7° et 8° années primaires », un délai a été accordé par la Commission permanente de gestion, et le rapport des services est en examen.

Au sujet du postulat interpartis concernant la vision de la Municipalité en matière de la « *Planification des rénovations et constructions scolaires* », développé par M. Julien Eggenberger le 18 mars 2014, un délai d'une année a été octroyé par l'auteur, étant donné l'importance du travail à réaliser pour répondre de manière circonstanciée. Il y sera répondu durant le premier semestre 2015.

Le service a également contribué à diverses réponses concernant des objets du Conseil communal, en particulier, au sujet de l'alimentation des élèves, de la sécurité sur le chemin de l'école ou des filtres sur le contenu d'Internet.

SECTEUR RESSOURCES POUR LA SCOLARISATION

Conférence régionale de Lausanne (CRL)

Le pilotage coordonné des écoles est assuré par la CRL, composée des douze directrices et directeurs d'établissements et du chef du Service communal SEP+S. En application de la Convention signée en 2003 entre le Conseil d'Etat et la Municipalité, qui reconnaît par ailleurs la nécessité d'une collaboration sensiblement plus forte qu'ailleurs dans le Canton, la CRL s'est réunie durant 23 demi-journées de séances. L'ensemble des problèmes à régler ont été abordés en toute transparence et avec solidarité. Cette force a permis de garantir en particulier :

- une répartition équitable des ressources pédagogiques et des travaux d'infrastructures à effectuer ;
- une identification des problèmes de mise en œuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)⁵ entrée en vigueur le 1^{er} août 2013 et des réponses à apporter ;
- le traitement des sujets, soit entre les directeurs et leur hiérarchie cantonale de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), soit dans le cadre des étroites relations entre le SEP+S et les directions adjointes de la DGEO : finances et organisation/planification en particulier.

Ce dispositif de pilotage a également permis d'intégrer et d'épauler les nouveaux directeurs d'établissement à l'Elysée, à C.-f. Ramuzet à Entre-Bois.

Il a aussi permis de faire face à des événements dramatiques et exceptionnels : le décès d'un élève en camp à Rome et la disparition d'un directeur en fonction.

Dans ce contexte, on relèvera aussi la décision de créer trois directions primaires 1-6P supplémentaires, dès la rentrée scolaire 2015, qui a occasionné une étude approfondie dont la mise en œuvre a beaucoup occupé la CRL. Parallèlement à la création de ces trois établissements visant à réduire la taille des entités administratives actuelles – parfois de plus de 1'700 élèves répartis sur une dizaine de sites – il a été répondu à la cheffe du DFJC : en effet, celle-ci avait demandé une étude sur un nouveau découpage favorisant le regroupement des élèves de la première à la huitième année primaire à la CRL. Cette dernière a d'ores et déjà commencé à accueillir les trois nouveaux directeurs transférés par la DGEO. Ils entreront formellement en fonction le 1er mars 2015, afin de préparer la rentrée scolaire d'août, mais ont été désignés par le Conseil d'Etat en novembre 2014.

⁵Loi sur l'enseignement obligatoire, récupérée de http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers_pdf/LEO_Version_adopt%C3%A9e_GC.pdf, le 20 février 2015.

Organisation des établissements et des classes

Comme chaque année, les principaux processus ont concerné l'admission des nouveaux élèves de 1P (1'350 enfants) et le passage de 6P – scolarisés dans les écoles primaires de quartier – en 7P regroupés dans les sept établissements de « grands élèves ». Il a également fallut gérer près de 300 demandes de dérogations à la zone de recrutement, près de 300 « vœux » de parents (principalement concernant une scolarisation proche du lieu d'accueil de jour ou dans la même école qu'un frère ou une sœur), outre les incertitudes découlant de la LEO en termes de nombre de redoublements. Cette tâche déjà compliquée est rendue plus ardue, en raison du fait que les écoles sont pleines et donc que la marge de manœuvre est très faible. Raison pour laquelle, comme ailleurs dans le Canton, il n'est pas possible d'envoyer aux familles la convocation pour la rentrée avant mi-juillet (cf. interpellation Mme F. Bettschart-Narbel).

Réception centrale et gestion administrative des élèves

Afin de mieux accueillir les nombreuses familles ayant recours aux services du SEP+S, un guichet séparé a été créé à Chauderon 9, permettant aussi de réduire sensiblement les perturbations pour le personnel administratif non concerné par la réception. Pour faciliter leur compréhension de l'administration, les formulaires ont été mis en ligne sur le site internet de la ville et via le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI). Finalement, la lettre d'inscription à l'école a été traduite en neuf langues.

Ressources pour la scolarisation d'élèves en difficultés

En complément de l'offre cantonale, la CRL se préoccupe également d'adapter l'offre scolaire aux besoins des élèves dans les domaines les plus divers. Ainsi, elle s'est plus particulièrement préoccupée de :

- la réponse systémique à la problématique des élèves « décrocheurs ou perturbateurs » ;
- le renforcement de l'accès des élèves à la littératie, en particulier via les bibliothèques ;
- la maîtrise des outils informatiques et la prévention du mésusage des réseaux sociaux ;
- l'intégration et la scolarisation des élèves allophones ;
- l'élévation du taux d'enfants/élèves sachant nager en fin de 7e année (11 ans).

Assistants sociaux scolaires (ASS)

A l'occasion de la réorganisation de la direction en 2013 et des changements à la tête du SEP+S, l'équipe des ASS est passée du Service de santé à celui du SEP+S (tout en poursuivant une collaboration fructueuse avec les infirmières scolaires). Dans le cadre de la réallocation des ressources de l'Arzillier (voir ci-après), 1.5 ept supplémentaires ont été créés et leur support administratif ainsi que l'encadrement de l'équipe renforcé, de sorte qu'en 2015, l'équipe compte huit personnes (5.8 ept). Une réflexion a été conduite pour ajuster les prestations et les mieux faire (re-)connaître, et dans le but de mettre sur pied un outil informatique de suivi des prestations. L'analyse de l'activité durant l'année scolaire 2013–2014 permet de relever les points suivants :

- au plan quantitatif, le nombre de nouveaux dossiers ouverts pour un-e élève s'est élevé à 234 (année civile 2014), alors que 1'164 situations avaient, soit fait l'objet d'interventions, soit restaient en suspens (« stand by »), jusqu'à nouvel avis ;
- au plan qualitatif, sur la base de l'éventail de leurs prestations, les ASS relèvent pour l'année scolaire 2013-2014 les points suivants :
 - conseil orientation aux familles: beaucoup de demandes d'orientation et de conseil aux familles pour connaître leurs droits aux prestations sociales (PC familles, Revenu d'insertion, cartons du cœur, Point d'eau et structures d'aides parallèles, etc.) et de plus en plus pour trouver un logement. De plus, les ASS permettent aux enfants et aux adolescents de suivre et de participer une activité et des camps extrascolaires tous deux importants pour leur développement, leur socialisation et leur intégration sociale. Cela est redu possible en faisant des demandes d'aides financières à différents fonds (Marino, Gialdini, etc.);
 - accompagnement suivi d'une famille (>3 séances/année): les ASS sont frappés par le caractère multiple et cumulatif des problèmes rencontrés par certaines familles. Violence conjugale, précarité de statut, trouble psychologique. Un effet direct sur les résultats scolaires n'est pas toujours avéré, mais une souffrance générale est perceptible chez les enfants concernés. L'ASS est également fréquemment en position d'appuyer la famille quelque peu désemparée face aux nombreux professionnels qui interviennent auprès de leur enfant il/elle agit d'un côté pour renforcer leur capacité parentale, et de l'autre côté pour aider l'école qui se sent en échec avec certains élèves à comprendre la situation. L'ASS intervient également dans le but d'organiser les réseaux et améliorer la cohérence de la prise en charge familiale;
 - prestations indirectes aux acteurs de l'école : que ce soit une situation connue ou non, les ASS jouent un rôle de coordination et parfois de « défragmentation », lorsqu'une situation est bloquée. Ils/elles tentent de compenser les effets des multiples ruptures vécues par les enfants : changement de pays, de famille, d'enseignant-e-s. Ils/elles participent aux réflexions sur les classes difficiles, d'autant plus nombreuses que la fonction de maîtrise de classe s'est délitée. Ils/elles sont souvent les porteurs de la réalité familiale dans les colloques de professionnels. En cas d'événement dramatique, comme ce fut le cas par deux fois cette année, leur apport a été apprécié;
 - séances de coordination interinstitutionnelles ou de formation : l'expertise des ASS est de plus en plus souvent sollicitée dans le cadre d'actions de formation dans les hautes écoles ou d'échanges avec d'autres communes. Ils/elles interviennent parfois là où le filet social comporte des failles, mais aussi pour des raisons administratives (ex. statuts précaires), humaines (déficience ou incompréhension). A ce sujet, nous soulignerons plusieurs interventions dans le cadre des réseaux de quartiers.

Proximité, réactivité, souplesse d'intervention sont les caractéristiques et les atouts de cette fonction.

Subvention aux Appart'

Corollairement au transfert des ASS, le SEP+S a repris le suivi de la subvention de la Ville à l'association de la Maison des jeunes (MDJ) qui chapeaute plus d'une douzaine de prestations, dont les deux Appart'. Rappelons que ces deux structures, sises aux Epinettes et à la rue du Midi, permettent chacune et en permanence l'accueil d'une quinzaine de jeunes à midi et l'après-midi. En outre, la MDJ offre des activités très appréciées le week-end et pendant les vacances. Ce partenariat avec le Service de protection de la jeunesse (SPJ) convient aussi bien pour des mandats de ce dernier qu'aux demandes directes des directions d'établissements ou des assistants sociaux scolaires (50% des bénéficiaires).

Accueil des élèves allophones

De même qu'au mois d'octobre 2013, le nombre de classes d'accueil s'élevait à 26 en octobre 2014, avec pour distinction la perspective de deux ouvertures supplémentaires en cours d'année. Les doyen-ne-s du CREAL ont reçu près de 400 familles pour des entretiens d'accueil pendant l'année scolaire 2013-2014. Ils/elles relèvent l'augmentation du nombre de demandes venant de la péninsule ibérique, mais aussi de pays en guerre comme l'Irak. Une expérience pilote de scolarisation d'enfants roms – dont on s'était préalablement assuré qu'ils resteraient plus de trois mois et accèderaient à un domicile fixe – a été conduite d'entente avec le DFJC : elle s'est avérée très positive pour ces enfants qui se sont montrés très assidus, mais très lourdes pour le décanat et pour les associations de soutien à ces familles.

Une analyse et un échange sur les pratiques des cinq établissements primaires en matière d'intégration des élèves allophones a permis d'enrichir la palette des mesures pédagogiques. Le décanat a aussi été sollicité pour des élèves relevant de la pédagogie spécialisée, invitant à des collaborations de plus en plus diverses. Il a de plus organisé une importante rencontre avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), le Service de la population et la Police des étrangers, permettant aux acteurs de mieux se (re-)connaître.

Enfin, le pilotage du CREAL a été consolidé par la mise en place d'un conseil de direction réunissant deux directeurs et le chef du SEP+S, avec un cadre de la Direction pédagogique comme invité permanent. Parallèlement, signalons que la DGEO a mandaté la recherche pour une large revue des pratiques en matière de scolarisation des élèves allophones.

Structures et mesures pédago-socio-éducatives

De manière générale, la Coordination régionale des ressources (CRR) a été amenée à constater, d'une part, l'augmentation du nombre de tous jeunes élèves entrant à l'école n'ayant pas les bases éducatives leur permettant de s'adapter aux règles de la vie scolaire ou parascolaire, et d'autre part, le nombre significatif de pré-ado' de 9 et 10VG sans repères, à la suite de la réduction significative des maîtrises de classes, dans le système à niveaux et options de la LEO. A propos de ce système, rappelons que la maîtrise de classe est organisé autour de maîtres spécialistes et non plus (semi-)généralistes. Les réflexions sur les classes vertes de l'Arzillier, destinées aux plus jeunes élèves, ont conduit à réallouer les ressources

Les réflexions sur les classes vertes de l'Arzillier, destinées aux plus jeunes élèves, ont conduit à réallouer les ressources investies dans cette structure aux projets des cinq établissements primaires. Les premiers échos donnent à penser que cette évolution était pertinente, même si d'aucuns déplorent le fait de devoir conserver en classe régulière – même avec des moyens conséquents – des élèves autrefois envoyés à l'Arzillier. Quant aux élèves de 9 et 10 VG, les sept établissements explorent diverses solutions : encadrement renforcé, effectifs réduits, classes de redoublants réduisant l'hétérogénéité des besoins.

Fermes pédagogiques

Deux fermes sont en activité : le Chalet-de-la-Ville au Mont-sur-Lausanne et celle des Cases aux Monts-de-Pully. Le rythme des visites dans les deux fermes pédagogiques se maintient à raison de deux journées (ou 24h complètes) par classe. Plus de 1'200 enfants découvrent un milieu de vie et un métier en pleine mutation. Les activités proposées aux élèves, en coordination avec l'enseignant-e, la fermière de l'exploitation et l'animateur responsable enrichissent la vie de la classe que ce soit pour les contenus ou pour le développement de liens conviviaux entre les élèves. Les enfants viennent à deux reprises, lors de deux saisons différentes, ce qui leur permet d'observer l'évolution de la nature et les activités de la ferme qui y sont liées.

Cinq classes de 1-2P se sont intéressées à la visite de la ferme du Chalet-de-la-Ville. Un bilan de cette expérience sera tiré courant 2015 et permettra une éventuelle participation de plus jeunes élèves.

Site Internet : portail Scolarité à Lausanne

Le portail à disposition continu de rencontrer un vif succès. Plus de 519'000 internautes auront visité cette plateforme dédiée aux écoles lausannoises, depuis sa mise en ligne il y a une année jusqu'à fin décembre 2014. Preuve s'il en est que les informations à disposition du public et des professionnels de l'école répondent à une demande toujours croissante, en particulier, à certains moments clé de l'année, comme par exemple la rentrée scolaire. La participation de contributeurs formés et prévue dans chaque établissement mais reste irrégulière.

SECTEUR PARASCOLAIRE

Introduction / mise en œuvre de l'art 63A de la Constitution du canton de Vaud

Réfléchir à l'organisation des temps parascolaires, c'est s'interroger sur l'adéquation entre les besoins des enfants, celui des familles, de l'école et de la société. Une vision globale de l'intérêt de l'enfant et de l'articulation des temps de vie demeure donc notre première préoccupation. Ainsi, une dynamique partenariale est nécessaire pour permettre une articu-

lation renforcée des différents temps extrascolaires ainsi que de proposer aux enfants et aux familles un projet (éducatif) global et cohérent, rythmé par la découverte, l'apprentissage, l'ouverture aux autres et la citoyenneté active.

Dès lors, la nouvelle équipe – constituée d'une adjointe responsable, entrée en fonction en septembre 2013, d'une assistante entrée en fonction en décembre 2013 et d'une secrétaire (au total : 2.4 ept) – a tout d'abord mis l'accent sur la connaissance du milieu et du personnel *in situ* : visites des quarante sites de devoirs surveillés (DS), des dix réfectoires, prise de contact et rencontres avec les 400 collaborateurs-trices, plus particulièrement avec les responsables.

Les contacts se sont également développés avec la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL), et particulièrement, avec deux centres d'animation socioculturels situés à proximité des bâtiments scolaires (Bergières et Grand-Vennes). Une offre coordonnée entre les réfectoires, les devoirs surveillés, la direction scolaire, les centres d'animation conjointement avec la participation et la consultation des commissions d'établissements est en cours.

Intrinsèquement lié avec l'école, le parascolaire à travers sa représentante (l'adjointe au chef de service) s'est vue invité plusieurs fois au *Trèfle* (réunion des doyens-ne-s des établissements secondaires), afin de créer une collaboration : des projets ont vus le jour notamment à la Rouvraie et à Villamont (cf. ci-dessous).

Dans le cadre de la consultation des élèves 3P-11S, réalisée en mars 2014 pour le compte du Conseil d'établissement, le secteur a participé à l'élaboration du questionnaire portant sur l'offre et la qualité des devoirs surveillés (DS) et des réfectoires. Relevons que l'offre déjà existante a bien été notée par les élèves.

Initié par le secteur parascolaire, en collaboration avec le SPJ et certains services de EJCS (SAJE, SJL, SEP+S, SSPr), un projet de *Paysages éducatifs* a été accepté par la fondation Jacobs : la participation financière du SPJ et de la Fondation s'élève à CHF 40'000.-/an, cela pendant quatre ans, soit de 2015 à 2018. Ce projet vise à mobiliser tous les acteurs œuvrant dans le quartier de Grand-Vennes, à coordonner les actions autour du bien-être de l'enfant/élève, tout en favorisant le repérage précoce en cas de difficultés scolaires, sociales, familiales, éducatives, etc.

Devoirs surveillés 2014-15

- Près de quarante surveillant-e-s ont été engagé-e-s à l'issue de huit sessions de recrutement. Celles-ci se sont déroulées entre les mois de mars et novembre. Cette importante mobilisation de ressources supplémentaires s'explique, d'une part, par l'augmentation des élèves inscrits aux devoirs surveillés, et d'autre part, en raison des contraintes horaires du personnel estudiantin (session d'examens, changement d'horaires à chaque semestre, Erasmus, etc.).
- Le secteur parascolaire a augmenté ses exigences auprès du personnel des devoirs surveillés et a renforcé leurs compétences, en instituant une formation initiale obligatoire. Pour 2014, trois sessions ont été organisées. Les thèmes traités ont porté sur la gestion de classe et les situations critiques, comment poser son autorité, un rappel sur les programmes de français et de mathématiques 3-6P et enfin une approche interculturelle.
- En prévision de la rentrée scolaire 2014-2015 et pour son organisation, deux séances réunissant l'ensemble du personnel surveillant et leurs responsables (3P–11S) ont été tenues fin août.
- Dans le cadre de la formation continue, trente responsables ou surveillants-e-s des devoirs surveillés ont suivi la conférence du professeur pédopsychiatre Marcel Rufo qui a traité des thèmes de la phobie scolaire et des troubles de l'apprentissage. Nous avons également organisé deux conférences en juillet, en collaboration avec M. J.-P. Richoz, professeur à la Haute école pédagogique (HEP). Ce dernier est intervenu sur les règles, les rituels, les sanctions ainsi que sur la gestion de situations critiques.
- Un groupe de travail s'est penché sur le rôle (constitution et gestion des groupes d'élèves, gestions d'équipe, accueil nouveau surveillant, etc.) et leur besoin d'outils supplémentaires, notamment en gestion d'équipe DS. Le Service du personnel (SPeL) a été consulté et une étude est en cours.
- Tout au long de l'année, diverses séances de gestion de projets et de coordination avec nos partenaires ont eu lieu. Les deux suivantes sont pilotées par l'adjointe du secteur :
 - l'expérience pilote dans l'établissement primaire de Floréal (bâtiments scolaires de Montriond, Cour, Figuiers et Montoie) portant sur une offre élargie d'accueil pour les 3-6P dès 15h30, en partenariat avec les APEMS, la direction d'établissement et la Maison de quartier sous-gare. Une séance publique d'information a réuni une quarantaine de parents concernés par le projet et s'est déroulée en mai 2014, à la Maison de quartier sous-gare. Un bilan sur cette nouvelle offre sera effectué d'ici l'été 2015;
 - l'implantation du programme Wizzbee, en collaboration avec l'établissement d'Entre-Bois, dans le bâtiment scolaire de la Rouvraie, destiné à tous les élèves de niveau 7-8P: cette plateforme de soutien scolaire en mathématiques, allemand, géographie et dactylographie est conçue en lien avec le PER. Cette offre supplémentaire sera également accessible durant les pauses de midi.
- Une attention particulière a été mise sur l'interaction et le soutien nécessaire entre la direction et les équipes des devoirs surveillés (visites *in situ*, entretiens, coaching et médiation, etc.). L'assistante du secteur parascolaire s'est rendue en moyenne deux fois par semaine. En outre, dix séances ont nécessité son intervention, notamment lors de situations particulières d'enfants (réseau, entretien parents, etc.) et d'aide à la gestion d'équipe.

Les devoirs surveillés destinés aux 3-6P en chiffres

2'841 élèves de 3P à 6P sont inscrits aux DS. Sur l'ensemble des élèves de ces quatre niveaux primaires, 46.8% sont inscrits aux DS. Parmi eux 43% sont accueillis en APEMS et une fois leurs devoirs terminés retournent dans leur lieu d'accueil de jour.

La répartition selon les établissements est la suivante :

Établissementsprimaires	Nb élèves	Fréquentation en %	Nb groupes
Floréal	527	59.2	44
Prélaz	556	57.5	48
Mon-Repos	630	57.6	43
La Sallaz	414	51.0	30
Entre-Bois	714	66.7	55
Total	2'841	58.8	220

Devoirs surveillés destinés aux 7-8P en chiffres

Fréquentation: 562 élèves se sont inscrits aux devoirs surveillés dans l'un des neuf collèges secondaires. L'effectif moyen par groupe est relativement élevé – soit de 12.4 –, cela en raison de la carence de personnel DS disponible.

La répartition selon les établissements est la suivante :

Établissements secondaires	Nb élèves	Fréquentation en %	Nb groupes
Belvédère	98	30	8
Bergières	45	13.9	4
Béthusy	94	28.8	8
Elysée	26	9.4	2
Villamont et St-Roch	115	31.9	10
C.F. Ramuz	113	45.2	10
Isabelle-de-Montolieu : GD-Vennes et Coteau Fleuri	71	25.8	7
Total	562	26.3	45

Nouveauté: l'offre DS s'est développée durant la pause de midi à Béthusy et à la Rouvraie. A Béthusy, il a fallu créer quatre groupes pour répondre à la demande des 44 élèves inscrits, tandis qu'à la Rouvraie, deux groupes répondent aux besoins des 27 élèves inscrits.

Etudes surveillées 9-11S

Deux établissements secondaires organisent une étude surveillée en collaboration avec le SEP+S pour les élèves des degrés 9-11S. Il s'agit de l'établissement secondaire de C.F. Ramuz, pour son site d'Entre-Bois, et de l'établissement secondaire de Villamont pour ses deux sites (Villamont et St-Roch). La participation des élèves varie de un à trois, cela jours en fonction des besoins de chacun. L'encadrement est assuré par des surveillant-e-s engagé-e-s par le SEP+S. Par ailleurs, relativement à l'établissement de Villamont, des enseignants sont impliqués un jour par semaine dans la démarche (au bénéfice de périodes octroyées par le projet cantonal « équité »). De même que pour les autres prestations des devoirs surveillés, une collation est servie aux élèves avant le début des devoirs.

La répartition selon les établissements est la suivante :

Fréquentation : 124 élèves sont inscrits.

Bâtiments scolaire	Nb élèves	Fréquentation en %	Nb groupes
Entre- Bois (CF Ramuz)	38	10.2	2
Villamont et St-Roch	86	15	4

Par ailleurs, les autres établissements scolaires en collaboration avec le SEP+S mettent en place une offre de devoirs surveillés variable, sous forme de mentorat, de devoirs assistés, d'aide aux devoirs ou encore d'appuis.

Pause de midi

L'entrée en 7P représente à plus d'un titre un rite important de passage. Non seulement en raison de la découverte du nouveau lieu et de l'organisation scolaire, mais également en raison de l'apprentissage d'une plus grande liberté durant la pause de midi. Jusqu'à dix ans, l'accueil individualisé au sein d'un collectif de type APEMS constituait un cadre et un encadrement formalisé. En 7P, l'offre d'un repas chaud et équilibré est assurée dans les réfectoires. L'encadrement, en revanche, se fait plus souple (surveillance dans tous les cas, avec animations encadrées parfois) : les compétences sociales et la capacité de vivre ensemble sont mobilisées, allant ainsi dans le sens des acquisitions visées par le PER. Les établissements lausannois abritant les classes de 7e et 8e primaires et des 9e à 11e secondaires disposent de réfectoires où les élèves peuvent se restaurer, chaque midi. L'organisation des réfectoires est celle d'un self-service, et les élèves y prennent place à leur convenance. Après le repas, le réfectoire, la bibliothèque ou une salle d'étude sont à leur disposition. Chaque établissement présente un catalogue de cours facultatifs couvrant cette période.

Tout au long de l'année 2014, le secteur parascolaire a développé quelques offres complémentaires, comme par exemple un dispositif d'animations encadrées durant la pause de midi. Celui-ci s'est ainsi accru, notamment au collège de la Rouvraie, à celui de Villamont, de St-Roch, au CPO et récemment à Béthusy et Grand-Vennes, en collaboration avec le centre d'animation socioculturel. Par ailleurs, la prestation des DS, durant la pause de midi, s'est étendue à Béthusy et à la Rouvraie. Les réfectoires de la Rouvraie et l'Atrium de l'Elysée ont bénéficié d'aménagements (mobiliers, espaces

détente, bars etc.) offrant un espace engageant et plus harmonieux pour ce moment de pause. Le projet Atrium de l'Elysée a été conçu (choix et couleur des tables et chaises, achat des micro-ondes et construction d'un 2e bar) en partenariat avec la commission d'élèves et la direction d'établissement. Notons enfin que des salles d'études, des espaces d'accueil ou encore les bibliothèques scolaires sont ouverts et mis à disposition durant ces mêmes périodes.

Réfectoires

Chaque réfectoire vend un repas équilibré labellisé *Fourchette Verte* et met à disposition des micro-ondes et autorise les pique-niques.

Nombre de repas confectionnés durant l'année scolaire 2013 - 2014

Établissement	Nb de repas confectionnés	
Arzillier	10'377	
Belvédère	3'260	
Béthusy	8'411	
Coteau-Fleuri	1'147	
Élysée -CPO	20'377	
Entre-Bois	37'956	
Grand-Vennes	57'467	
Rouvraie	2'768	
St-Roch	1'511	
Signal	4'750	
Villamont	5'639	
Total	153' 663	

Les chiffres ci-dessus indiquent non seulement la consommation des repas pris dans les réfectoires scolaires (situés dans les établissements secondaires et fréquentés par les 7P jusqu'au 11S), mais également les repas produits dans ces mêmes cuisines et livrés dans les APEMS.

Pédibus

En 2014, le Pédibus a fêté son 15° anniversaire ! En cet honneur, il est entré au Musée historique de Lausanne (MHL), le 19 septembre 2014, lors de la Journée internationale à pied à l'école.

Profitant de cet anniversaire, une opération de communication a été effectuée durant toute l'année avec différentes actions et évènements :

- des timbres Pédibus ont été émis grâce à un concours de dessin dans les écoles lausannoises. Raymond Burki, exdessinateur de presse au 24Heures et réalisateur du logo officiel du Pédibus à Lausanne, a sélectionné douze dessins parmi les 950 réalisés par les petits élèves lausannois;
- une campagne d'affichage, durant la Semaine de la mobilité, intitulée « Pour ses 15 ans, le Pédibus entre au Musée historique » a permis aux Lausannois-e-s de découvrir une affiche mondiale avec le dessin du Pédibus de M. R. Burki et les douze timbres Pédibus réalisés par les enfants, en primeur au Musée historique de Lausanne.

Lors de la journée internationale à pied à l'école, le 19 septembre 2014, plusieurs évènements ont été organisés :

- le matin, des « cafés-croissants-Pédibus », en collaboration avec la Brigade de prévention routière scolaire, ont été offerts dans plusieurs écoles primaires, permettant ainsi une communication sur le terrain avec les parents et les enseignants :
- l'après-midi, la traditionnelle balade-Pédibus avec Floriane Nikles a été offerte à une centaine d'enfants accompagnés de leurs parents. Elle leur a permis de comprendre le rôle joué par le MHL pour raconter la vie de leur ville à travers les siècles et de découvrir l'Histoire de Lausanne, en évoquant les différents moyens de transports utilisés ce dernier millénaire;
- en fin d'après-midi, accompagnés par plus de 200 enfants, parents et invités, le Pédibus a fait son entrée officielle au MHL. En effet, le musée créera un nouvel espace réservé à la mobilité, et il souhaitait y faire figurer le Pédibus – démarche d'accompagnement inventée à Lausanne en 1999 et qui a fait des émules tous azimuts, au niveau national et international. Ainsi, le dessin original du Pédibus a été remis au directeur du MHL, par son auteur, accompagné des 200 enfants;
- un spectacle au Cirque Knie a été offert à 200 enfants qui avaient dessiné un timbre Pédibus ;
- cette campagne de communication s'est terminée par la réalisation d'un clip de Guillaume Ceppi, président du Conseil des jeunes de Lausanne, qui a filmé différents temps fort de ce 15º anniversaire et a recueilli des témoignages d'enfants, de jeunes et d'adultes ayant tous participé au Pédibus durant ces 15 ans. Ce support servira d'outil de communication, lors des différentes séances d'information sur le Pédibus.

Par ailleurs, une 45° ligne de Pédibus a été inaugurée en 2014. Depuis sa création, le Pédibus continue à inciter les parents à accompagner les enfants à pied à l'école, grâce à l'implication de la coordinatrice Pédibus et la collaboration des parents-référents Pédibus, présents dans les différentes écoles où des lignes sont actives, Celles-ci favorisent les contacts entre les parents intéressés, les enseignant-e-s et les différents partenaires de l'école.

Fêtes scolaires

La fête des classes enfantines s'est déroulée le mercredi 25 juin 2014 et celle des classes primaires le 2 juillet 2014. Près de 2'500 élèves ont défilé de Montbenon à la place de Milan, alors que ce sont plus de 4'700 élèves qui ont fait le parcours de la place de la Riponne à la place de Milan.

La réussite de ces deux manifestations phares n'est possible que grâce au travail d'équipe qui s'instaure entre les différents services de la ville. Ajoutons que l'augmentation des fanfares a permis de redonner aux cortèges tout leur panache.

Autres manifestations scolaires

- Deux soirées traditionnelles ont réuni, l'une, les jubilaires comptants 20, 25, 30 ou 35 ans d'enseignement à Lausanne et l'autre, les enseignants retraités lausannois.
- La Banda des écoles lausannoises a présenté son concert de Noël le 15 décembre. Chaque année, cette manifestation rassemble les parents et amis des jeunes musiciens pour un moment musical très apprécié. En effet, les musiciens sont pour quelques-uns d'entre eux débutants, mais peuvent, grâce à la pédagogie développée, jouer en public au concert de Noël.
- L'Orchestre des Collèges et les gymnases lausannois ont donné cinq concerts publics. En plus de leur traditionnelle participation aux cortèges des fêtes scolaires, le Corps des Fifres et Tambours des collèges lausannois s'est également produit en public, cela à plusieurs reprises.

CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET ASSAINISSEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Planification des constructions scolaires

La planification des constructions scolaires liée à l'évolution démographique est établie sur trois axes. Le premier prévoit la planification et la construction de nouveaux collèges s'inscrivant dans le développement des nouveaux quartiers : le collège des Fiches a fait l'objet d'un concours d'architecture qui verra la désignation d'un lauréat au début 2015. Le calendrier d'intention vise la mise à disposition de ces nouveaux espaces pour l'année 2019. L'écoquartier des Plaines-du-Loup, les Prés-de-Vidy, ainsi que les constructions prévues dans le secteur de Vernand constituent les grands défis et projets scolaires pour ces dix prochaines années. Le calibrage des besoins scolaires, plus avancé aux Plaines-du-Loup, laisse entrevoir la création de deux collèges avec équipement sportif totalisant une cinquantaine de classes, une salle de gymnastique double et une salle omnisports (ce qui est davantage qu'initialement envisagé, mais correspond à l'évolution du programme des logements).

Le deuxième axe s'appuie sur la mise en œuvre d'un plan d'urgence. Celui-ci a révélé la nécessité de compléter l'offre des sites existants par des constructions modulaires durables, rapides et économiques, des extensions ou des rehaussements de bâtiments existants, cela dans le respect de la législation sur l'énergie. Les sites scolaires de Vers-chez-les-Blanc, Montoie et Chandieu ont été identifiés comme les plus pressants. Un préavis d'urgence a été élaboré pour financer la mise en chantier de trois pavillons offrant dix nouvelles classes et deux APEMS. Ces derniers seront opérationnels pour la nouvelle rentrée scolaire de l'été 2015.

La potentialité constructive des sites scolaires du Belvédère et de Béthusy a été soumise à une analyse auprès de deux bureaux d'architectes mandatés. Dans les deux cas, les sites permettent à terme des agrandissements de l'ordre de douze classes chacun, et répondent ainsi aux pronostics d'augmentation des effectifs.

Le troisième axe prend en considération le potentiel des surfaces existantes dans les écoles et la pertinence de leur affectation. Cette démarche participative, impliquant les directions d'établissements, a permis d'augmenter le nombre de classes sans nouvelles constructions, en portant une attention particulière sur une réorganisation intérieure plus rationnelle. Un préavis devrait être soumis au Conseil communal au premier trimestre 2015, afin de financer ces travaux intérieurs.

Planification en matière d'entretien du parc scolaire existant

Une première phase de diagnostics basés sur les méthodes *EPIQR+Estia* a été sollicitée auprès des sociétés éponymes, basées dans le parc scientifique de l'EPFL. Les analyses menées en 2014 concernent une partie du domaine bâti – datant pour la plupart des années cinquante et ayant l'avantage ou le défaut d'avoir le mieux vieilli. En effet, il découle d'une typologie constructive de qualité, ce qui a déterminé un entretien moins soutenu. Toutefois ces constructions souffrent d'une déficience énergétique importante, qui en fait un modèle d'assainissement présentant un retour sur investissement probant.

Si l'on considère les premières analyses portant sur environ 17 sites, soit un tiers du parc, le coût d'investissement total est de l'ordre de 140 millions (+/- 15%). L'âge moyen pour ces parties d'ouvrage est de quarante ans.

Quatrième crédit-cadre d'assainissement

Prestations réalisées en 2014 :

- l'assainissement intérieur de la salle de gymnastique, des vestiaires et des douches du collège de la **Pontaise** engagé en été 2013, a permis la mise à disposition des surfaces pour la rentrée scolaire de l'été 2014 ;
- la salle de gymnastique rénovée de **Montchoisi** a été mise à disposition pour la rentrée scolaire. Ce site doit encore faire l'objet d'un assainissement portant sur les vestiaires, les douches et le solde des classes qui devront être inscrits dans le prochain crédit-cadre n° 5 ;
- suite aux rénovations des classes du bâtiment D du collège de **Béthusy**, une première phase de réfection des couloirs au rez-de-chaussée et du 1^{er} étage a été entreprise. Les travaux de restructuration de la zone des sanitaires situés au nord du bâtiment A ont été engagés conjointement avec la création d'un ascenseur. Cette intervention offre sur ce site une amélioration des accès pour personnes à mobilité réduite ;
- les bétons et crépis des façades du collège de Valency ont été traités contre la carbonatation.

Il est à noter que les dernières prestations financées par ce crédit-cadre seront finalisées en 2015. Un cinquième crédit sera élaboré pour l'année 2016.

Travaux en cours sur préavis votés

La nouvelle salle de gymnastique et l'APEMS du collège de Béthusy ont été mis à disposition comme prévu à la rentrée d'automne 2014.

L'adoption du troisième crédit-cadre de CHF 300'000.-, élaboré en collaboration avec le Service des routes et de la mobilité (RM), concernant la rénovation des surfaces des a permis de sécuriser et de rénover les préaux de l'école de la Pontaise, de St-Roch et des Bergières, en 2014. Cette formule sera reconduite en 2015.

Projets sur préavis à voter

Au-delà des mesures transitoires visant à limiter les infiltrations connues au collège de **St-Roch**, les études menées cette année par un groupe d'ingénieurs civils et d'architectes ont permis de mieux cerner les actions à entreprendre pour pallier à ces défauts. Un préavis d'ouvrage de plus de CHF 5 millions, inscrit au plan des investissements, est prévu pour une mise en chantier qui impactera les deux salles de gymnastique, pendant une année, et ce, dès l'été 2015. Le bâtiment historique datant de 1874 subira une réfection dans la foulée.

Crédits supplémentaires

Trois crédits supplémentaires successifs ont été nécessaires pour venir à bout des défauts d'ouvrage de la salle omnisports du collège du **Vieux-Moulin** construite en 2005. Les interventions de 2014 ont porté sur l'assèchement des chapes et les modifications des grilles de sol, vecteurs du défaut. Les frais seront compensés en partie par les assurances des parties impliquées.

La situation connue au collège de St-Roch a nécessité une demande de crédit supplémentaire de CHF 50'000.-

Budget d'entretien

Le budget d'entretien pour l'année 2014 est de CHF 2'932'000.-.

- Travaux courants et imprévisibles : 37% grevés par des dépenses consacrées aux réparations des dégâts dus au vandalisme en augmentation.
- Travaux prévus : 48% comprenant une multitude de prestations qui visent à une amélioration des espaces occupés par l'adaptation aux nouvelles normes, les contrôles électriques, la rénovation de classes, des salles des maîtres et des appartements de fonction, du raccordement sur le réseau de chauffage urbain.

La campagne d'efficacité énergétique ciblée sur l'amélioration des performances des éclairages est reconduite au collège d'**Entre-Bois**, avec l'appui financier du Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE).

De nouvelles prestations sont engagées avec le concours des commissions d'élèves ou d'établissements, afin d'améliorer les réfectoires et autres lieux d'accueil.

 Travaux de maintenance : 15% sont destinés aux contrôles périodiques annuels des divers équipements techniques et de sécurité.

Vandalisme

Les frais liés aux actes de vandalisme sont marqués cette année par une forte hausse imputable, d'une part, aux actes d'incivilités courants qui s'élèvent à CHF 237'000.-, et d'autre part, par l'incendie intentionnel qui a touché le collège des Bergières. La facture finale est de CHF 342'600.-, portée à l'inventaire d'un premier crédit supplémentaire. Le coût total cumulé de CHF 579'600.- ne comprend pas les prestations de surveillance par une société privée et les prestations du suivi des réparations qui surchargent la section bâtiments.

Un préavis est en cours d'élaboration afin de pouvoir financer la mise en place sur divers sites critiques d'installations de vidéosurveillance et des enceintes délimitant les accès. Comme indiqué précédemment, le préavis comprendra également un volet préventif, en lien avec les projets de « *Paysages éducatifs* » de quartier (cf. chapitre ci-avant du secteur parascolaire).

AUTRES DOMAINES D'ACTIVITÉS

Mise à disposition de locaux

La mise à disposition des salles de classe aux associations de cultures étrangères, des salles de gymnastique et rythmique aux sociétés sportives engendre un travail administratif considérable. De plus, le non respect des consignes par les sociétés, qui vont jusqu'à bloquer les portes d'entrée ayant pour conséquence leur ouverture tout le week-end, nous amène à devoir intervenir régulièrement.

Subvention des transports publics des écoliers

L'encouragement à l'usage des transports publics décidé par la Ville rencontre un succès croissant. Ainsi, ce sont 3'394 attestations pour un abonnement tl gratuit (sous réserve d'un émolument administratif) qui auront été remises aux élèves et 2'738 bons offrant une réduction de 50%. De plus, pour des jeunes de 16 à 20 ans, 7'146 bons de réduction ont été établis.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Répartition des élèves - (situation au 31 octobre 2014)

Etablissement	1P	2P	3P	4P	5P	6P	DEP1	ACCP1	OESP	Total
Entre-Bois	310	284	274	281	255	237	18	5		1664
Floréal	244	224	213	242	211	224				1358
Mon-Repos	278	262	294	300	226	235		7	31	1633
Prélaz	280	239	228	260	207	213	20	9	30	1486
La Sallaz	214	230	234	205	190	182				1255
Totaux	1326	1239	1243	1288	1089	1091	38	21	61	7396

Répartition des élèves – (situation au 31 octobre 2014)

Etablissement	7P	8P	9	9	1	0		11		DEP2	DES	VER	ACCP2	ACCS	OESS	Racc	Total
			VP	VG	VP	VG	VSB	VSG	VSO								
Belvédère	151	175	42	90	65	103	52	48	65	12	24		12	33		134	1006
Bergières	160	163	69	98	74	99	75	65	25		24			12		15	879
Béthusy	170	156	78	74	101	82	95	38	50		21			36			901
Elysée	137	139	48	55	84	56	75	49	40	10	22		48		15	84	862
Villamont	155	205	72	114	90	104	73	71	49	11	12		23	14			993
C.F. Ramuz	125	125	41	88	50	63	45	48	34	9	13		5			40	686
Montolieu	128	147	46	94	42	93	45	35	37		22	29		33			751
Total/division	1026	1110	396	613	506	600	460	354	300	42	138	29	88	128	15	273	6078
Totaux	1026	1110	10	09	11	06		1114			209		2	16	15	273	6078

•						,				•		
:	ıa	9	se	•	r	2	nı	ш	п	Δ	rc	20

Degré	élèves	classes	moyenne
1-2P	2565	131	19.6
3P	1087	55	19.8
4P	1145	59	19.4
3-4P	288	15	19.2
5P	1009	54	18.7
6P	997	51	19.5
5-6P	173	10	17.3
7P	1026	53	19.4
8P	1110	57	19.5
VP	-		
9e	396	18	22.0
10e	506	22	23.0
VG			
9e	613	33	18.6
10e	600	34	17.6
VSB			
11e	460	19	24.2
VSG			
11e	354	16	22.1
VSO	·		
11e	300	18	16.7
RAC	273	12	22.8

Classes spéciales

	élèves	classes	moyenne
DEP1	38	3	12.7
DEP2	42	4	10.5
DES	138	12	11.5
VER	29	3	9.7
ACCP1	21	3	7.0
ACCP2	88	8	11.0
ACCS	128	16	8.0
OESP	61	8	7.6
OESS	15	2	7.5

Plan de rentrée Primaire

		1-2P	3P	4P	3-4P	5P	6P	5-6P	DEP	ACCP*	COES	Tot. Bât.	Tot. Étab.
	Barre	5	2	2	1	1	1					12	
	Bellevaux	3	2	2		3	2	1				13	
	Bois-Gentil	2	1	2		1	1	1				8	
,a	City-Blécherette	1			1			1				3	
30is	Colline	1		1	1				1			4	
e-E	Entre-Bois	6	2	3					· ·			11	
d'Entre-Bois	Pavillon - EB		1			1	2					4	
ď.	Pontaise	5	2	1	1	2	2					13	
굡	Rouvraie	3	1	•		1						5	
	Vieux-Moulin	4	1	2		2	2			1		12	
	Madeleine	-	'			1		1		<u> </u>		2	
	Waddicine	30	12	13	4	12	10	4	1	1	0	87	87
	Bourdonnette	3	1	1	1	12	10	-	<u>'</u>	'		6	07
	Cour	0		'	'							0	
	Figuiers	0	0	2		1	3					6	
<u> </u>	Floréal	4	2	2		2	2					12	
oré	Malley	3	1	2	0	3	4					13	
de Floréal	Montoie	7	3	1	1	3	-					15	
EP d	Montriond	5	2	3	'	2	2					14	
□	Provence	2		3	2							4	
	Tivoli					1	1					2	
	TIVOII	24	9	11	4	12	12	0	0	0	0	72	72
	Chailly	5	3	4	0	3	3	U	0	0	1	19	12
	Chandieu	2	3	4	U	3	3				'	2	
	Chissiez	2	2	1	1							6	
		3	2	2	ı	1	1	1		-		10	
so	Croix-d'Ouchy	ა 1	2		1	ı	ı	ı				 	
de Mon-Repos	Devin	2	1	1	ı	3	3	1				2 11	
Ę.	Eglantine	2	1	1		3	3	1				 	
ĭ	Florimont Léman	2	1	1								2	
de		5	2	2	1	2	2			1		15	
굡	Mon-Repos Montchoisi	2	2	2	1	2	1	1		'		10	
	Riolet						'	1			2	2	
	Val d'Angrogne	2			1							3	
	vai u Angrogne	28	13	13	4	11	10	3	0	1	3	86	86
	Populiou		3	3	4	3	3	3		'	3		00
	Beaulieu Bergières	7	J	3		3	3		1	-		20	
	Chablière	1										1	
Z	Pierrefleur	4	2	3	2	3	3			-		17	
de Prélaz	Pont-des-Sauges	2		3		3	3			-		2	
еР	Prélaz	6	5	6		5	5		1	1		29	
EP d	Valency	3	3	0		3	3		'	'		3	
Ш	Jardins de Prélaz	1								-		1	
	Fréminet	ı								-	5	5	
	rieiliilet	26	10	10	2	11	11	0	2	1			90
	Poissonnot	26 6	10 4	12 3	2	11 3	11 3	0	2	1	5	80 19	80
ZE	Boissonnet		4			3	3	4		-			
La Sallaz	Coteau-Fleuri	5	4	4		3	3	1		-		20	
a S	Montolieu	1								-		1	
Ľ	Praz-Séchaud	2	4	4	4	4	4	4				2	
o de	La Sallaz	5	1	1	1	1	1	1		-		11	
굡	VCLB	4	2	2	4	1	1	1		_		11	0.4
	total	23	11	10	1	8	8	3	0	0	0	64	64
	Totaux	131	55	59	15	54	51	10	3	3	8	389	389
				129			115						

Plan de rentrée Secondaire

		7P	8P	9e a	nnée	10e a	ınnée	1	1e anné	e	DES VER	ACCS	RAC	COES	Tot. Bât.	Tot. Étab.
				VG	VP	VG	VP	vso	VSG	VSB						
	Belvédère		1	5	2	6	3	4	2	2	3	3	6		37	
dère	BV - Tivoli														0	
Belvédère	Croix-Rouges	8	8									1			17	
		8	9	5	2	6	3	4	2	2	3	4	6	0	54	54
sə	Bergières	8	9	5	3	6	3	2	3	3	2	1	1		46	
Bergières	Bât. AB														0	
Be		8	9	5	3	6	3	2	3	3	2	1	1	0	46	46
>	Béthusy	9	8	4	4	4	4	3	2	4	2	2			42	
Béthusy	BY - Mon-Repos				4							1			5	
ă		9	8	4	4	4	4	3	2	4	2	3	0	0	47	47
	Elysée		7	4	2	3	4	2	2	3	3	3	4	2	39	
Elysée	Croix-d'Ouchy	7													7	
		7	7	4	2	3	4	2	2	3	3	3	4	2	46	46
Ħ	Villamont	4	6	3	2	3	2		2	2	2	4			30	
Villamont	St-Roch	4	4	3	1	3	2	3	1	1					22	
₹		8	10	6	3	6	4	3	3	3	2	4	0	0	52	52
ZNI	Rouvraie	6	6								1	1			14	
Ramuz	CFR - Entre-Bois			4	2	4	2	2	2	2	1		2		21	
C.F.		6	6	4	2	4	2	2	2	2	2	1	2	0	35	35
	Grand-Vennes	3	4	5	2	5	2	2	2	2	2	3	0		32	
olieu	Coteau-Fleuri	4	4												8	
Montolieu	Signal										3				3	
		7	8	5	2	5	2	2	2	2	5	3	0	0	43	43
	Total par voie	53	57	33	18	34	22	18	16	19	19	19	13	2	323	323
	Total par degré	53	57	5	1	5	6		53		19	19	13	2	323	323

SERVICE DE SANTÉ ET PREVENTION (SSPr)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- > assurer la mise en œuvre des programmes cantonaux et communaux de prévention et de santé
- > développer et participer à l'élaboration des programmes/projets et à leur priorisation
- > assurer la coordination avec les autres acteurs cantonaux, communaux et institutionnels
- > offrir ses services aux établissements scolaires et aux structures de garde des enfants (comprises et soutenues dans la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE))
- ➤ décider des offres de prestations et de leur priorisation dans le domaine de la promotion de la santé physique en lien avec le développement de l'enfant et de l'adolescent, ainsi que de la prévention dans le milieu de la santé scolaire et dans le domaine de l'accueil de jour des enfants

Le Service de santé et prévention est issu de la fusion du Services dentaire scolaire et du Service de santé des écoles, effective au 1^{er} janvier 2014. Il témoigne de la volonté de coordination forte des programmes, des projets et des actions de promotion de la santé et de la prévention, au bénéfice des enfants, des jeunes et de leur famille.

Le Service de santé et prévention compte deux offices : l'Office de santé et l'Office dentaire.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
Unité administrative	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Dentaire	24.45	21.45		
Santé et prévention	21.78	19.87		
Assistantes dentaires			6.90	6.30
Direction et secrétariat			7.60	5.85
Infirmières scolaires			15.40	14.60
Médecins scolaires			0.78	0.42
Orthodontistes			7.75	6.55
Pédodontistes			6.60	6.30
Prophylaxistes dentaires			1.20	1.10
Total service	46.23	41.32	46.23	41.12

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 1er janvier au 31 décembre
Unité administrative	
Total service	0

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	1 ^{er} janvier		31 déc	mbre	
Unité administrative	n	ept	n	ept	
Dentaire	29	21.45			
Santé et prévention	29	19.87			
Assistantes dentaires			8	6.30	
Direction et secrétariat			7	5.85	
Infirmières scolaires			19	14.60	
Médecins scolaires			2	0.42	
Orthodontistes			10	6.55	
Pédodontistes			8	6.30	
Prophylaxistes dentaires			2	1.10	
Total service	58.00	41.32	56	41.12	

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

	1 ^{er} janvier	31 décembre
Unité administrative	n	n
	1	1
Total service	1	1

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier a	u 31 décembre					
	fin(s) d'emploi embauche(s)						
Nombre de mouvement(s)	5	4					

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emplois (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ		
Décès		
Démission	3	
Départ à la retraite	2	
Fin de contrat		
Licenciement fin droit traitement		
Licenciement invalidité totale		
Licenciement juste motif		
Licenciement reconverstion ext.		
Licenciement suppression poste		
Total service	5	

RESSOURCES HUMAINES

Dans le cadre de la création du Service de santé et prévention, les assistants sociaux du Service de santé des écoles ont été transférés au Service des écoles primaires et secondaires.

La cheffe de service a été engagée au 1er janvier 2014 sur la base d'un 0.8 ept.

La restructuration de service qu'a suscité la fusion des services dentaire scolaire et santé des écoles a abouti à la fusion des unités administratives de ces deux services en une seule unité administrative commune aux deux offices.

Suite au départ en retraite de la secrétaire RH chargée de la gestion du personnel pour l'Office dentaire et à la démission de la cheffe de l'Office dentaire ad intérim au 30 novembre 2014, une répartition de l'activité a été effectuée entre le poste de l'adjoint administratif-RRH et celui de la secrétaire assistante de la cheffe de service-CAP.

Personnel fixe

Le renouvellement de l'équipe des infirmières, fortement amorcé en 2013, s'est poursuivi en 2014, suite à plusieurs départs en retraite.

Intervenants indépendants

Suite à la démission d'un médecin, une nouvelle médecin-pédiatre indépendante est venue compléter l'équipe des médecins scolaires.

Personnel auxiliaire

En sus du personnel fixe, le Service de santé et prévention fait appel à du personnel auxiliaire. Il compte ainsi avec le concours de :

- quatre infirmières remplaçantes dites « poolistes » ;
- 17 personnes pour dispenser le programme Alex (professeurs et assistants d'aquagym);
- trois superviseurs chargés d'assurer les supervisions mensuelles de trois groupes d'infirmières scolaires ;
- vingt interprètes médiateurs culturels.

Au total, le service compte, avec le concours de 54 personnes (en tant que personnel auxiliaire), travaillant pour la plupart à des taux d'activité très faibles.

Stagiaires

En 2014, trois infirmières formatrices de l'Office de santé ont pris en charge huit stagiaires de la Haute école de santé. Ces stagiaires non rémunérées provenaient pour moitié de la Haute école de santé *La Source*, et pour les quatre autres de l'Ecole cantonale vaudoise de la santé, cela sur des périodes de 6 semaines, pour un total cumulé de 48 semaines.

Apprenti

En 2014, le service a engagé un nouvel apprenti « employé de commerce voie E » de 1ère année qui a succédé à l'apprentie de 3e année ayant terminé son apprentissage au 31 juillet 2014.

OFFICE DE SANTÉ

MISSION

➤ L'Office de santé à pour principale mission de promouvoir la santé physique, psychique et sociale des enfants, particulièrement ceux scolarisés dans les établissements scolaires. Il compte pour cela avec les compétences de médecins pédiatres et d'infirmières scolaires formées pour la plupart en santé publique

Activité du service en appui externe

L'adjointe en promotion de la santé et la cheffe de service ont participé à différents groupes de réflexion de projets de la Ville de Lausanne : semaine de prévention *alcool*, groupe de travail APEMS « Bon goût » en partenariat avec l'unité de développement durable, travail de collaboration avec la brigade des mineurs et la chargée de prévention dans les établissements scolaires en vue de la cohérence des interventions dans les classes de 8P et 10e, participation au comité de direction du projet « paysages éducatifs ».

FORMATION

Les collaborateurs-trices ont bénéficié de 69 jours de formation.

Deux infirmières scolaires ont débuté le diplôme d'études avancées (DAS) en action communautaire et promotion de la santé. Cette formation est dispensée sur une durée de deux ans, représentant 23 jours-personnes pour l'année 2014. Toutes les infirmières ont bénéficié de la formation en art oratoire « prendre la parole en public » dispensée sur une journée, d'une demi-journée de formation sur le thème « travailler avec les enfants migrants et les familles migrantes », ainsi que d'un atelier-formation d'une demi-journée au sujet de la problématique des enfants de parents alcoolo-dépendants.

PRÉVENTION

Actions de santé

Les actions de santé conduites durant l'année scolaire 2012-2013 par les équipes de santé des établissements ont été poursuivies durant l'année scolaire 2013-2014.

PROGRAMMES DE SANTÉ

Intégration scolaire - projet d'accueil individualisé - mesure de santé (PAIMS)

La procédure d'élaboration des PAIMS s'est poursuivie et concerne plus de 200 enfants scolarisés. Un travail de réflexion a été initié avec l'ensemble des infirmières et des médecins scolaires pour tenter d'optimiser et d'harmoniser l'utilisation de cet outil visant à faciliter la prise en charge des enfants ayant un problème de santé particulier, dans le contexte scolaire.

Le théâtre comme soutien aux actions de santé d'établissements

L'unité de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS) cantonale a défini, conjointement avec le théâtre Caméléon, les conditions des interventions dans les classes de la scolarité pour tout le canton. Le théâtre Caméléon a été reconnu comme intervenant agréé dans le cadre de cette démarche appliquée à tous les intervenants externes. Ces représentations devant s'inscrire dans un projet d'établissement scolaire sur le long terme, leur nombre a chuté. Concernant les représentations traitant de la thématique de la violence (racket), seulement 184 élèves en ont bénéficié (contre 1'012 l'année précédente).

Programme prioritaire sur les dépendances

Une évaluation de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP), en collaboration avec les nombreux partenaires comme la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), le Centre d'information pour la prévention du tabagisme (CIPRET), la Fondation du Levant, la Haute école pédagogique (HEP) ou encore le Service santé et prévention, a été faite sur la base du programme cantonal décliné depuis six ans, au moyen d'entretiens à la fois avec les partenaires et les établissements qui y ont participé. Le constat est bon, avec la liberté laissée aux établissements dans le déroulement et l'évolution du programme, au fur et à mesure des expériences faites et du développement des collaborations. L'approche consistant à renforcer les compétences des adultes des établissements scolaires est validée, avec l'établissement d'une meilleure collaboration entre les membres de l'équipe de projet et une clarification des responsabilités au sein de l'école. Deux établissements secondaires (Isabelle de Montolieu, Béthusy) ont démarré le programme en 2013 par la procédure habituelle (prévention secondaire), la présentation du programme au conseil de direction et à l'équipe de santé, la présentation en conférence plénière et l'approbation de la démarche, du choix du partenariat intervenant-répondant, de l'élaboration du groupe de travail de l'établissement, de la préparation des procédures (en moyenne dix séances), et de l'élaboration d'une journée pédagogique réalisée respectivement en janvier et en mai 2014.

Actuellement, un catalogue de prestations de prévention primaire est proposé aux établissements scolaires, afin de travailler en prévention universelle au niveau des élèves des établissements scolaires, avec les partenaires du programme.

Programme prioritaire sur l'alimentation équilibrée et la promotion du mouvement

Une multitude de projets d'établissements dans lesquels les intervenants ont un rôle capital (délégués PSPS, infirmières, enseignants, etc.), concourt à la réalisation de ce programme. Dans ce domaine on recense par établissements : **Entre-bois** : « *Collations saines*» 1-2P, 28 classes, « *On se mobilise ensemble pour notre récré et non l'un contre l'autre* », 1-4P, douze classes ; **Floréal** : « *Récrés saines*», 1-2P, 22 classes, « *Je choisis ma récré* », 1-3P, cinq classes, « *Bien se nour-rir* », 5-6P, 19 classes, « *Un jardin à Montriond* », 1-6P, douze classes ; **Mon Repos** : « *Partenariat école-familles pour les récréations* », 1-2P, 25 classes, « *Paniers de saison* », 1-6P, cinquante classes, « *Visite à l'Alimentarium et animation* », 5-6P, 23 classes; **Prélaz** : « *Manger-Bouger, acte 1* », 1-2P, 22 classes, « *Manger-Bouger, acte 2* », 3-4P, seize classes, « *Manger-Bouger, défi podomètres* », 3-6P, douze classes ; **La Sallaz** : « *Alimentation en récréation*»,1-4P, 41 classes, « *Nos petits potagers* », 1-6P, 19 classes ; **Bergières** : « *Ateliers élèves* : des récrés et pique-nique équilibrés », 11P, neuf classes, « *Aux Bergières*, *ça marche, (podomètres)* » 7P, huit classes ; **Villamont** : « *Récréations simples et saines* », classes de développement secondaire et de raccordement.

Dans le cadre de ce programme prioritaire cantonal, la structure du programme *ALEX* lausannois (existant depuis 2004) a été redéfinie. Les changements interviennent par l'implication plus systématique et importante de la diététicienne des Ligues de la santé dans les prestations, et d'une redéfinition de la formation des élèves aux notions d'alimentation équilibrée. On prévoit aussi une ou plusieurs séances, conjointement avec les parents, et une attention est plus particulièrement portée sur les mères. En effet, ces dernières ont un impact important dans la transmission des bonnes pratiques. Concernant les parents venant de l'étranger, ceux-ci doivent souvent s'adapter à une nouvelle offre alimentaire, surtout si la Suisse est leur pays d'accueil.

Les six établissements impliqués (Floréal, Elysée, Béthusy, C.-F. Ramuz, Belvédère, Montolieu) regroupent un nombre moyen de 153 élèves qui participent deux fois par semaine aux cours d'activité physique. Tous les élèves du secondaire ont eu deux ateliers de diététique interactifs avec les parents. Dans l'établissement primaire, cinq ateliers ont étés organisés. Les parents sont réticents à participer, malgré l'offre adaptée à leurs demandes. Une réflexion est menée pour mobiliser trois autres établissements primaires, afin de travailler avec de enfants plus jeunes et accroître ainsi l'impact en termes de santé publique.

Climat d'établissement

Par établissement : **Entre-bois** : « On se mobilise ensemble et non l'un contre l'autre, Vieux Moulin », 1-6P, huit classes; **Mon Repos** : « Flashmob Chissiez », six classes,1-6P; **La Sallaz** « Musique et danse à la récré pour éviter de taper », 18 classes,1-6P ; **Belvédère** « Je kiffe ma life et j'en prends soin », tous les élèves de l'établissement ; **Béthusy** : « 75 ans de Béthusy, suite du projet », tous les élèves, soit 7P-11e, 45 classes ; **Bergières** : « Images ,estime de soi et santé »,10e; **Villamont** : « Rendre la vie à Villamont plus agréable », « Déco de murs », tous les élèves, 7P-11e, 52 classes ; **Elysée** : « 50e anniversaire de l'Elysée », tous les élèves, soit 7P-11e, 45 classes.

Prévention des dangers de l'Internet

Prélaz: « *Action Innocence* », 5-6P, onze classes ; **Belvédère**: « *Ze mots du net (action innocence*) », 10e, sept classes ; **Villamont**: « *Surfer avec prudence sur Internet* », 7-8P, 19 classes ; **Mon Repos** « *Action innocence* », 6P.

Lors de la rentrée scolaire, les infirmières scolaires font une animation dans chaque classe de leur établissement, sur le thème « se sentir bien et en santé à l'école ». Ces animations portent sur les différents besoins qui contribuent au bien-être et au bien-vivre ensemble à l'école (besoins fondamentaux, besoin de sécurité, d'appartenance, d'estime de soi, relationnel).

Prévention de la violence - promotion du respect

Floréal: « Ateliers Arc-en-ciel: gestion des classes difficiles, par le respect, l'estime de soi, apprendre les limites », 3-4P, vingt périodes; La Sallaz: « Musique et danse à la récré pour éviter de taper », 7-8P, 18 classes; Elysée: « Réfugiés: comprendre la réalité de l'exil, de l'asile, et de l'intégration », 10e-11e, cinq classes.

Prévention des maltraitances

Le programme de prévention précoce des violences faites aux enfants, proposé par l'association *Zadig*, se déroule sur toute l'année scolaire.

Rencontres avec les parents, spectacle de marionnettes avec musicien, travail en classe avec les enseignants, interventions dans les classes, rencontres avec les enseignants et retour aux parents en fin d'année, sont les différentes étapes de ce programme.

Les interventions ponctuelles menées dans les classes par deux infirmières scolaires portent sur les thèmes de l'expression des sentiments, ainsi que sur la prévention des abus sexuels.

Ce programme est soutenu par la Ville de Lausanne. La Loterie romande et d'autres sponsors privés contribuent au financement de la réalisation et de l'adaptation du matériel pédagogique.

Prévention SIDA/sexualité

Entre-Bois: « Dangers des seringues usagées : prévention enfants informés-enfants protégés », 1-6P, tout l'établissement.

Des espaces de parole ont été mis en place dans deux établissements secondaires, en partenariat avec la Fondation PROFA, par groupes de filles ou de garçons séparés. Il s'agit d'un projet pilote qui a été évalué et sera reconduit l'année prochaine sur quatre établissements secondaires.

Collaboration avec la police municipale

Dans le cadre de la prévention, la brigade des mineurs est chargée de mener des activités de prévention dans le domaine des règles de la circulation, de l'information sur les drogues et les normes légales, ainsi que sur d'autres aspects du règlement de la police. Une responsable de la prévention au sein de la brigade a été engagée. Elle mène des actions de prévention dans le domaine qui lui est dévolu dans les classes de 8P-10e des établissements secondaires, en articulation avec l'Office de santé. Cette année, ce partenariat s'est développé avec les équipes de santé sur le thème du *sexting* et du cyber harcèlement, à l'intention des élèves de 10e.

PRESTATIONS DU PROGRAMME

Le programme de prestations est resté inchangé mais a dû s'adapter à des critères de vaccination propre à la coqueluche. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a en effet proposé de passer à un objectif de six doses de coqueluche pour les enfants, jusqu'à la fin de la scolarité, et de revacciner les adultes qui sont en contact avec des enfants. Ces nouvelles directives sont appliquées dans le cadre des activités vaccinales de l'Office de santé, depuis la rentrée scolaire 2014.

Vaccinations (année scolaire 2013/2014)

vaccin Infanrix	201 doses
vaccin Revaxis	27 doses
vaccin Boostrix	119 doses
vaccin Boostrix-Polio	67 doses
vaccin Td-Pur	408 doses
vaccin Priorix	88 doses
vaccin GENHBvac	866 doses
vaccin HPV	698 doses

La baisse des vaccinations contre le virus du papillome humain ou papillomavirus (HPV) se poursuivit, comme relevé en 2013.

Visites médicales (année scolaire 2013/2014)

Résultats des contrôles de santé :

Examen de vue : 3'927.Examen de l'audition : 1'536.

Les entretiens réalisés au cycle initial, généralement en 2P, ont pu avoir lieu pour 924 familles, nombre en augmentation par rapport à l'année précédente. Des mesures visant à favoriser la participation de ces familles ont été identifiées, lors d'un travail de réflexion mené avec les infirmières pour tenter d'identifier les facteurs de résistance, et mises en place.

Les contrôles plantaires, visant à rechercher la présence de verrues et de mycoses, ont été supprimés depuis la rentrée scolaire 2014, ces contrôles n'ayant plus de pertinence à la lumière des connaissances médicales actuelles.

Pour l'année scolaire 2013-2014, certaines données statistiques sont manquantes. La fiabilité de recueil de celles-ci a été insuffisante en raison du départ de plusieurs infirmières, des nombreuses absences d'infirmières pour raison de maladie au cours de l'année 2014, ainsi que des difficultés à assurer le recueil en continu et l'enregistrement des données dans cette période de restructuration du service.

OFFICE DENTAIRE

MISSION

La mission de l'Office dentaire est de promouvoir la santé bucco-dentaire, prévenir les maladies bucco-dentaires et, si nécessaire, prodiquer des soins aux enfants scolarisés en ville de Lausanne

PRESTATIONS PROPOSÉES PAR LE SERVICE DENTAIRE

L'offre de prestations de l'Office dentaire se décline selon trois axes : prévention primaire, dépistage et soins :

- prophylaxie individuelle, effectuée par une hygiéniste au cabinet ;
- prophylaxie collective : éducation à la santé bucco-dentaire, dans les classes primaires des établissements scolaires, effectuée par deux collaboratrices spécialistes en santé dentaire;
- soins conservateurs, effectués par les médecins dentistes (pédodontistes) des sept cabinets dentaires de l'Office dentaire :
- soins orthodontiques, effectués par les médecins dentistes (orthodontistes) du cabinet dentaire du groupe orthodontique de Montbenon;
- dépistage dentaire scolaire annuel, effectué par les médecins dentistes (pédodontistes) de l'Office dentaire pour les élèves des établissements scolaires lausannois, les élèves d'un certain nombre d'institutions spécialisées et de quelques écoles privées et les élèves de Belmont.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Pour l'année 2014, les collaborateurs de l'Office dentaire étaient répartis comme suit :

- pour le groupe orthodontique de Montbenon : 2 spécialistes en orthopédie dento-faciale, 3 assistantes dentaires avec formation spécialisée, 1 hygiéniste dentaire, 1 assistante dentaire secrétaire, 1 professionnelle en radiologie, 1 technicien dentaire et 1 nettoyeuse ;
- pour les 7 cabinets conservateurs : 8 médecins-dentistes, 9 assistantes dentaires (l'une des assistantes dentaires travaillant aussi comme collaboratrice spécialisée en santé dentaire) ;
- pour l'unité de prophylaxie : 2 collaboratrices spécialistes en santé dentaire.

L'unité administrative de l'Office dentaire, composée au 1^{er} janvier 2014 d'une cheffe d'office *ad interim* et d'une secrétaire RH, a été remaniée dans le cadre de la création du Service de santé et prévention. Au départ à la retraite de la secrétaire RH le 31 octobre 2014, ce poste a été intégré dans l'unité administrative du Service de santé et prévention. Le poste de chef-fe d'office est vacant depuis le 1^{er} décembre 2014, à la suite de la démission de la cheffe d'office *ad interim*, laquelle a maintenu son activité de médecin dentiste à l'Office dentaire et augmenté son taux de 0.2 ept.

ÉVOLUTION DE L'OFFICE DENTAIRE

La réorganisation avec passage du statut de Service dentaire à celui d'Office dentaire du Service de santé et prévention, officielle depuis le 1er janvier 2014, s'est concrétisée progressivement au fil de l'année 2014 avec fusion des budgets, du plan des postes, puis de l'unité administrative. Pour permettre la fusion effective de l'unité administrative avec regroupement physique de celle-ci au Service de santé et prévention, des travaux de réaménagement des locaux ont dû être effectués. La distribution et la gestion des charges administratives ont été repensées au sein de l'équipe administrative, les procédures revisitées.

La visite des sept cabinets dentaires, avec état des lieux et des modalités de fonctionnement, a permis de mettre en évidence les points forts, mais aussi les points faibles dans le fonctionnement de ces lieux de soins. Les modalités d'archivage des dossiers doivent être revues et harmonisées entre les différents lieux. Les faiblesses des modalités de stockage des dossiers dans les cabinets dentaires ont été corrigées et la filière pour la destruction des dossiers a été mise en conformité sur un site où elle était déficiente.

La question des modalités de saisie de l'information pour les dossiers des patients reste à travailler, en raison d'effets de double saisie.

L'état des lieux effectué pour l'un des cabinets dentaires a conduit à la décision de devoir réaménager celui-ci, dès que possible, sur un autre site plus à même de permettre de l'aménager dans le respect des normes actuelles de conformité. Depuis, les démarches sont en cours en vu de concrétiser le déménagement de ce cabinet dentaire, en 2015.

Les modalités organisationnelles de fonctionnement continuent d'être revisitées et améliorées au groupe orthodontique de Montbenon. L'ergonomie des postes de travail « au fauteuil » a pu être améliorée, grâce au réaménagement partiel d'une salle de consultation.

Cette année a permis de renoncer à la tenue de doubles dossiers (informatique et papier), en faveur d'une saisie unique informatique. Alors que l'équipe a trouvé une stabilité et une dynamique de travail très favorable, l'orthodontiste engagé à 60% a choisi de démissionner. Ce poste est à repourvoir dans les meilleurs délais.

DIVERS

Le nombre d'enfants et d'adolescents inscrits à l'Office dentaire continue d'augmenter. Cette augmentation concerne plus particulièrement les élèves des écoles primaires, comme en atteste le tableau ci-dessous.

Effectif des patients

Enfants inscrits à l'Office dentaire	au 31.12.13	au 31.12.14
Ecoles primaires (1P à 6P)	4'088	5'257
Ecoles secondaires (7P à 11e année)	3'252	2'116
Apprentis, gymnasiens	452	545
Communes voisines (+ Belmont)	111	86
Institutions diverses	62	73
	7'965	8'077

Sur l'année 2014, 112 demandes de « réduction d'honoraires » ont été examinées. 87 ont été prises en considération. Le montant total des « aides individuelles » accordées pour ces 87 situations correspond, en référence aux devis établis, à la somme globale de CHF 85'321.-. Ce montant est inférieur à celui accordé en 2013 de CHF 4'670.-.

Dépistage dentaire scolaire annuel

La visite annuelle de dépistage dentaire scolaire pour les élèves des établissements scolaires lausannois s'est déroulée de septembre à début décembre 2014. Les résultats de ce dépistage, avec classification de l'état bucco-dentaire en quatre catégories, donne des indications sur la santé bucco-dentaire des enfants. Ils permettent de suivre l'évolution, au fil du temps, de l'état de santé bucco-dentaire de la population des enfants scolarisés.

Les limites du dépistage sont : en cas de repérage d'un enfant, dont l'état bucco-dentaire nécessite des soins, ce dépistage ne permet pas de garantir que l'enfant bénéficiera des soins nécessaires. Si l'information est transmise aux parents, la prise en charge de l'enfant dépend du bon vouloir de ces derniers.

En movenne, 50% des élèves de 1P sont inscrits à l'Office dentaire.

18%

Visites de dépistage - tableau récapitulatif 2014

	Nombre classes	Effectif	Abs.	Contrôles			Ca	tégorie		Soins par	Avis aux parents
	0.00000		,	0011110100	1	II	III	IV	OD	Privé	
Classes primaires	388	7'375	283	7'092	4'246	1'267	1'436	143	3'734	3'641	1'222
Classes secondaires	324	6'082	271	5'811	3'317	1'558	893	43	2'361	3'677	862
Classes privées	15	194	6	188	125	18	45	0	29	159	30
Institutions spéciali-											
sées	44	357	25	332	190	85	50	7	87	270	61
Belmont	16	312	9	303	232	55	14	2	61	251	16
Total	787	14'320	594	13'726	8'110	2'983	2'438	195	6'272	7'998	2'191
•	ns carie, ni ob ns carie, avec		59% 22%			crits à l'Offic n inscrits	e dentaire	44% 56%			

CONCLUSION

Catégorie III:

Catégorie IV:

Cette année 2014, première année du Service de santé et prévention, aura été marquée par une dynamique continue de restructuration qui aura fortement sollicité tous les collaborateurs tant par le processus de changement que par la surcharge de travail générée, particulièrement au niveau de l'unité administrative.

Cette dynamique devrait se poursuivre au cours de l'année 2015 avec la redistribution des secteurs scolaires en quinze établissements au lieu des douze actuels, la mise en œuvre de l'aménagement du temps de travail, etc.

Il faudra attendre une accalmie de cette dynamique soutenue, pour prétendre développer les collaborations dans le domaine de l'accueil de jour des enfants.

SERVICE DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE (SPS)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Avec caries

Bouches néaliaées

- Les psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS) offrent aux enfants lausannois et à leurs familles des consultations, des évaluations et/ou des bilans, des propositions d'interventions, des suivis et/ou des traitements
- > Ils travaillent en étroite collaboration avec les partenaires de l'école, en particulier les enseignants et les directions
- Les spécialistes PPLS sont au service du développement de chaque enfant, afin de les aider à restaurer leur processus évolutif et à s'épanouir à l'école comme dans leur famille

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
Unité administrative	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Direction et secrétariat	4.25	4.25	4.25	4.25
Logopédistes	16.30	16.30	16.30	16.30
Psychologues	14.20	14.20	14.20	14.20
Psychomotriciens	6.55	6.55	6.55	6.55
Total service	41.30	41.30	41.30	41.30

Tableau 1.2.- vari ation en ept alloués

	du 1er janvier au 31 décembre
Unité administrative	
Total service	0.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	1 ^{er} ja	1 ^{er} janvier		embre
Unité administrative	n	ept	n	ept
Direction et secrétariat	7	4.25	7	4.25
Logopédistes	23	16.3	23	16.3
Psychologues	21	14.2	21	14.2
Psychomotriciens	9	6.55	9	6.55
Total service	60	41.30	60	41.30

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

	1 ^{er} janvier	31 décembre
Unité administrative	n	n
	0	0
Total service	0	0

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1er janvier au 31 décembre fin(s) d'emploi embauche(s)				
Nombre de mouvement(s)	0 1				

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	
Départ à la retraite	
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconverstion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	0

Stagiaires

En 2014, le service a pris en charge 3 stagiaires psychologues, 2 stagiaires logopédistes et 2 stagiaires psychomotriciens pour des stages de longue durée, en principe sur une année scolaire et en partenariat avec les institutions de formation (universités, HES). Par ailleurs, 5 stagiaires logopédistes ont également été accueillies pour une courte durée.

Apprenti

Une apprentie employée de commerce voie « E » a commencé sa formation en 1ère année.

SITUATION GÉNÉRALE

Sur proposition de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, la Municipalité a décidé de maintenir le Service de psychologie scolaire autonome au 1^{er} janvier 2014. Cette décision permet de valoriser l'organisation communale des PPLS dans la perspective de la régionalisation prévue par la future loi sur la pédagogie spécialisée (LPS)⁶.

En effet, le projet de LPS redéfinira nos missions et notre organisation. Le Conseil d'Etat l'a transmis au Grand Conseil qui l'a adressé à sa commission. Le rapport de cette commission est sorti en fin d'année. Il est prévu que ce projet de Loi soit à l'ordre du jour du Grand Conseil début 2015. La mise en application de cette loi sur la pédagogie spécialisée sera échelonnée sur plusieurs années.

Les mesures anticipatoires du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) ont été simplifiées et reconduites à la rentrée 2014. La procédure d'évaluation standardisée (PES), issue de l'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée pour les orientations dans les institutions, a été revue suite à l'expérience de l'année scolaire 2013-2014.

A Lausanne, l'annonce de la création de trois établissements scolaires supplémentaires pour la rentrée 2015 a une incidence non négligeable sur l'organisation interne des psychologues, psychomotriciens et logopédistes. Un redécoupage fin a été initié, sachant que nous n'avons aucune marge, puisque les demandes sont uniformément élevées.

2014 fut une année spécialement sombre pour les écoles lausannoises. Plusieurs incidents critiques, dont deux décès très médiatisés, ont mobilisé les équipes (GRAFIC) des établissements concernés et ainsi l'ensemble des psychologues du service.

Finalement et pour répondre à des observations et des besoins constatés dans les classes, nous avons lancé un projet pilote de « gestion du stress » dans l'établissement de Villamont. Ce programme est destiné aux élèves de 7-8P et vise en cinq séances à acquérir des techniques concrètes de gestion du stress. Lancé début 2014, il a été reconduit pour 2014-2015.

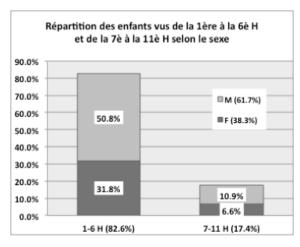
Analyse des pratiques et statistiques

Notre service a offert comme chaque année des possibilités nombreuses de consultation aux enfants et parents qui en font la demande. Comme l'indique le graphique 1, la demande se répartit classiquement avec une grande majorité d'enfants scolarisés de la 1P à la 6P (82.6%) qui représentent les anciennes classes primaires (pré-Harmos). Plus spécifiquement les garçons de ces classes cumulent une présence de 50% dans les consultations, indiquant un besoin supérieur de ces garçons sur les filles (31.8%). Les proportions baissent significativement pour les plus grandes classes (7P-11e) et l'on se rapproche de l'équilibre, puisque seulement près de 11% des enfants consultants sont garçons, contre 6.6% de filles. Ainsi on voit presque cinq fois plus d'enfants dans la tranche 1-6P que dans celle de 7P-11e. L'adolescence bien que plus souvent bruyante, ne semble donc pas être le moment le plus délicat par rapport aux exigences de la scolarité.

Tableau 1

Sexe / 1-6P, 7°-11°	1-6P	Pourcentage	7P-11°	Pourcentage	Total	Pourcentage
F	644	31.8%	133	6.6%	777	38.3%
G	1'030	50.8%	220	10.9%	1'250	61.7%
Total	1'674	82.6%	353	17.4%	2'027	100%

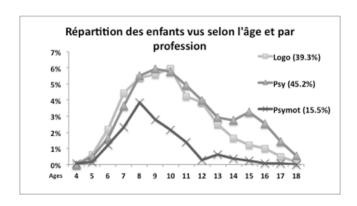
Graphique 1



Le Graphique 2 montre la répartition selon l'âge de consultation des enfants, pour chaque profession. Les trois courbes illustrent le même écart que signalé précédemment. Les enfants des petites classes sont pris en charge par chaque profession de façon à peu près équivalente, si l'on tient compte du nombre d'ept respectif, avec cependant une réduction plus rapide des suivis psychomoteurs dès l'âge de 9 ans et une diminution importante depuis l'âge de 12 ans, c'est à dire au moment du passage en 9°, après l'orientation.

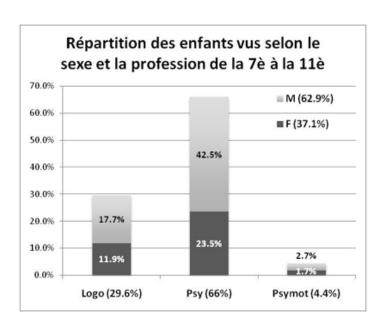
⁶ Exposé des motifs et projet de loi sur la pédagogie spécialisée (LPS), récupéré de http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/129_Texte_CE.pdf, le 20 février 2015.

Graphique 2



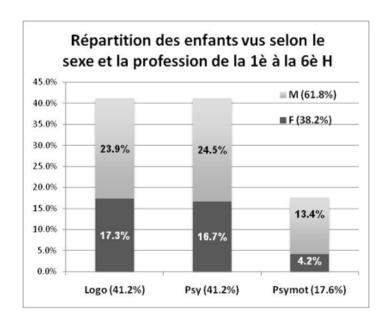
Seules les consultations menées par les psychologues restent à un niveau supérieur, par rapport aux autres, pour les âges de fin de scolarité obligatoire (14-16ans). Cela peut se comprendre comme une conséquence des aléas de l'adolescence, rendant l'adaptation aux exigences supérieures du secondaire délicate. On sait, par ailleurs, qu'à cette période, les garçons sont plus fragiles et restent donc plus demandeurs que les filles. En effet, en comparant les sexes (Graphique 3), on observe que globalement sur cent enfants vus, 63 seront des garçons. Ces éléments sont sans doute liés au fait que les deux tiers des consultations se font en psychologie (66%) du fait de cette fragilité. La psychomotricité, par contre, représente une portion très réduite (4.4%), mais non négligeable, car le travail à ces âges est souvent lié à des situations où le passage par la parole (psychologique) est plus délicat, voire bloquant pour certains adolescents, le corps et le mouvement dans la relation à l'autre étant investit plus favorablement.

Graphique 3



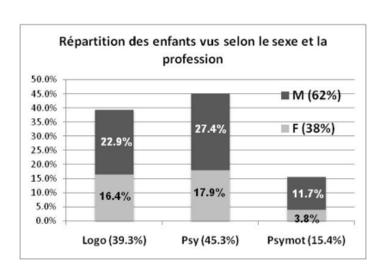
Par comparaison, les demandes à notre service pour les classes de 1-6 P (Graphique 4) occupent à proportions égales les logopédistes et les psychologues (41.2%), avec bien sûr une répartition plus forte de garçons, mais équivalente pour les deux professions (env. 24%).

Graphique 4



Cela dit et pour conclure cette partie statistique, la présence majoritaire des garçons se retrouve pour les trois professions sur l'ensemble des enfants vus (graphique 5) avec une différence de 1 à 4 pour les psychomotriciens (3.8% - 11.7%), et on vient de voir que pour ces derniers, l'essentiel du travail se fait avant 12 ans. En ce qui concerne les psychologues, l'écart est lui aussi marqué (17.9% - 27.4%), mais plus faiblement, puisque l'adolescence réactive ou déclenche des difficultés dans cette période d'études secondaires. Quant aux logopédistes, c'est la profession pour laquelle la répartition est la plus homogène, ce qui pourrait laisser penser que les troubles du langage en général sont moins directement liés au sexe.

Graphique 5



CONCLUSION

L'évolution de la société et de l'école vaudoise font que les psychologues, les psychomotriciens et les logopédistes du service de psychologie scolaire sont confrontés, cela au quotidien, à beaucoup de souffrance humaine et sont très sollicités par des situations toujours plus complexes. L'adaptabilité est devenue une exigence incontournable, afin de répondre à la mouvance actuelle et au transitoire qui s'institutionnalise.

L'objectif à court terme sera de maintenir la qualité des relations (qui sont au cœur de notre travail) et des prestations (pour répondre à nos missions) et ce malgré les sollicitations permanentes et la hausse de la démographie scolaire lausannoise. Le défi est lancé!

SERVICE DU TRAVAIL (ST)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Office régional de placement (ORP)

- > s'efforcer de proposer un poste adéquat à chaque demandeur d'emploi
- > conseiller les demandeurs sur les possibilités de mesures actives telles que des cours ou des programmes d'emplois temporaires
- > prospecter les entreprises afin de les inciter à annoncer leurs postes disponibles au service public de l'emploi

Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT)

> faciliter l'insertion professionnelle par le financement d'une formation ou des frais liés à l'exercice d'une profession

Bureau des emplois temporaires subventionnés (ETSL)

- > organiser dans de nombreux métiers des programmes d'emplois temporaires dans le but d'augmenter les qualifications des demandeurs d'emploi
- > proposer des mesures adaptées aux bénéficiaires de l'assurance-chômage, du revenu d'insertion et de l'assurance-invalidité
- > entretenir un réseau de places d'accueil en étroite collaboration avec les services de la Ville et des institutions à but non lucratif

Inspection du travail Lausanne (ITL)

- > veiller, par une politique d'information préventive et par des contrôles, au respect par les entreprises lausannoises de la bonne application de la loi sur le travail, de la loi sur l'assurance-accident et de la loi sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques
- renseigner les personnes qui habitent ou travaillent à Lausanne dans le domaine du droit du travail (public et privé)

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
Unité administrative	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration (STI)	11.10	10.10	11.10	10.40
Bureau ETSL	48.65	45.00	48.65	46.70
Inspection du travail	7.30	7.20	7.30	7.20
Main d'œuvre étrangère & FLAT	1.50	1.50	1.50	1.50
Office régional de placement	106.80	79.80	106.80	81.10
Total service	175.35	143.60	175.35	146.90

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 1er janvier au 31 décembre
Unité administrative	
Total service	0.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	1 ^{er} ja	nvier	31 décembre		
Unité administrative	n	ept	n	ept	
Administration (STI)	11	10.10	11	10.40	
Bureau ETSL	55	45.00	57	46.70	
Inspection du travail	9	7.20	9	7.20	
Main d'œuvre étrangère & FLAT	2	1.50	2	1.50	
Office régional de placement	87	79.80	88	81.10	
Total service	164	143.60	167	146.90	

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

	1 ^{er} janvier	31 décembre
Unité administrative	n	n
Adminitration (STI)	1	1
Bureau ETSL	1	0
Total service	2	1

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier a	u 31 décembre				
	fin(s) d'emploi embauche(s)					
Nombre de mouvement(s)	14	16				

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	9
Départ à la retraite	4
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	1
Licenciement reconverstion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	14

DIRECTION DU SERVICE – PROJET PILOTE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU D'INSERTION

En partenariat avec le Service social Lausanne, l'année 2014 a été marquée pour la direction du service par les importants travaux préparatoires nécessaires à la mise en place d'un projet pilote en faveur de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI) voulu par le Conseil d'Etat vaudois. Ce nouveau dispositif, rattaché administrativement à l'Office régional de placement de Lausanne, aura la particularité de réunir dans une même unité des conseillers ORP et des assistants sociaux. Les personnes prises en charge bénéficieront à la fois de conseils pour l'insertion professionnelle et d'un suivi social si nécessaire. De même, elles pourront simultanément ou successivement participer à des mesures d'insertion professionnelle ou des mesures d'insertion sociale, cela en fonction des problématiques qui sont les leurs.

Dès le 2 février 2015, le Centre social régional de Lausanne (CSR) adressera progressivement 450 nouveaux bénéficiaires du RI à la nouvelle unité. En parallèle, un « groupe contrôle » de 450 bénéficiaires sera constitué et recevra les prestations ordinaires qui peuvent être délivrées séparément, soit par l'ORP, soit par le Centre social régional, selon le système en vigueur dans le canton de Vaud. Une évaluation confiée à l'IDHEAP et à l'UNIL permettra de comparer à la fin de l'expérience pilote les résultats en termes d'insertion professionnelle pour les deux groupes de 450 personnes.

GROUPE « RH »

Le groupe RH, composé de deux personnes, a participé à l'engagement de seize nouveaux/elles collaborateurs/trices fixes, en 2014. Les événements marquants s'ajoutant au travail habituel de suivi des collaborateurs/trices sont liés à la mise en œuvre de l'unité commune ORP/CSR et aux créations de postes y relatives. Les démarches ont débuté fin 2014, en vue du lancement au 1er février 2015. Par ailleurs, une formation en matière de gestion des agressions a été offerte à chaque collaborateur/trice du service. Ainsi, chacun-e se sent à même de désamorcer les éventuelles situations difficiles. Les situations nécessitant une intervention extérieure sont également suivies de manière spécifique, lorsque cela s'avère nécessaire.

UNITÉ « SUPPORT »

2014 est la septième année d'activité de l'unité « Support » qui regroupe les entités « Informatique et télécoms (SSTLUit) » et « Administration-Comptabilité-Intendance (ACI) ». Dans le domaine de la documentation et de l'archivage des données, plusieurs actions à long terme ont pu débuter en 2014.

Finance et gestion des locaux

Pour l'année sous revue, l'activité d'ACI s'est poursuivie dans ses domaines de prédilection, à savoir : la comptabilité et l'intendance.

Outre l'établissement et la gestion comptable courante de toutes les pièces comptables du service, l'unité a poursuivi son important travail d'établissement des décomptes et des budgets pour les différents mandants du service du travail. Un effort important a été mené à bien, dans le cadre de la définition d'un système de décompte et de budget pérennes avec le Service de l'emploi de l'Etat de Vaud (SDE). On notera que les hasards du calendrier de nos mandants ont obligé ACI à répondre aux audits habituels des comptes du bureau des Emplois temporaires et subventionnés (ETSL), mais également aux audits externes, diligentés périodiquement par le SDE et le Secrétariat à l'Economie (SECO). Ce ne sont ainsi pas moins de quatre audits comptables auxquels cette unité a dû répondre, créant ainsi un surcroit de travail substantiel.

Jouant un rôle d'interface entre les différentes unités du ST, le Service du logement et des gérances (SLG) et les gérances privées, ACI a permis que certaines unités d'ETSL et de l'Office régional de placement (ORP) trouvent et investissent de nouveaux locaux adaptés à leurs activités. Ainsi, ACI apporte un soutien comptable, technique et administratif permettant un fonctionnement fluide des unités « métiers » du Service du travail.

Informatique

Concernant l'unité Informatique et Télécoms (SSTLUit), 2014 fut une année difficile et intense, marquée par les quelques points étayés ci-dessous.

Débuté en 2012 déjà, le passage de l'ORP à *Windows 7* et à la suite *Office 2010* a nécessité de nombreuses semaines de travail, en étroite collaboration avec le Service d'organisation et d'informatique (SOI). Ce travail ne s'est pas toujours soldé par la mise en service du nouvel environnement informatique attendu. Cette situation qui oblige SSTLUit à continuer de gérer les postes de travail de l'ORP sur *Windows XP* est due à l'incompatibilité de certaines interfaces fédérales avec *Windows 7*. Annoncée pour le courant de l'année 2014, cette exception technique disparaîtra, très vraisemblablement, au cours du premier trimestre 2015.

Le travail entamé autour du logiciel *GESPA*, base de données intégrées au bénéfice des Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL), a pris un rythme accru. Dès septembre 2014, le SOI a mis, à disposition du service, un chef de projet spécialisé. La création d'un comité de pilotage mixte « utilisateurs-informaticiens » a permis d'établir un cahier des charges primaire. Ce document permettra, en 2015, d'évaluer les solutions existantes sur le marché et de définir une stratégie de remplacement de ce logiciel, stratégique pour ETSL.

Dernière unité à ne pas être au bénéfice de la téléphonie fixe de type « *VoIP* » (transfert de la voix par le réseau informatique RECOLTE), ETSL s'est vu doté, sous la conduite et avec l'appui technique de SSTLUit, d'appareils téléphoniques modernes et susceptibles d'agir positivement sur ses coûts de fonctionnement.

De manière plus courante, SSTLUit a poursuivi son travail de soutien informatique 1er et 2e niveau aux plus de 580 postes de travail que comptent le Service du travail et le Service social Lausanne (SSL), dont elle assure également le soutien. Enfin, les collaborateurs et collaboratrices de l'unité ont tous obtenu leur diplôme dans le cadre de la formation *ECDL* (*European Computer Driver Licence*) *Advanced*. Portant le titre de « ECDL Expert », ces informaticiens et informaticiennes seront une ressource importante pour tous les collaborateurs du ST et du SSL en matière de logiciels bureautiques, jusque dans leurs fonctions très avancées.

Documentation et archivage

Le documentaliste-archiviste du Service du travail a vu son taux d'activité augmenté à 100%, le 1^{er} janvier 2014. Ce collaborateur assurait, depuis son engagement en octobre 2009, un service d'appui et de conseil, en matière documentaire et archivistique, en rapport avec son taux d'activité de 50%.

2014 a donc vu toutes les unités du Service du travail recevoir un appui suivi et important dans cette activité extrêmement spécialisée et méconnue du travail administratif. Au nombre des réalisations ainsi débutées, suivies ou terminées, on trouve :

- la tenue à jour des pages du service sur l'intranet et sur internet, en particulier la refonte totale des pages internet de l'inspection du travail Lausanne (ITL) en collaboration avec le chef de cette unité, et avec le Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom), en vue du transfert des pages intranet du service vers la nouvelle version;
- la tenue à jour du classement de la direction du service en collaboration avec le personnel en charge (ajouts de nouvelles rubriques, suppression de rubriques caduques, archivage de classeurs) ;
- la poursuite de l'inventaire de la production documentaire d'ETSL (archives « historiques », documents physiques et informatiques des unités ETSL). La gestion des archives de la direction du service (inventaires à jour, transferts, éliminations, tenues à jour des règles dans le calendrier de conservation), en particulier pour les documents de l'unité RH (révision et allègement des règles de conservations en collaboration avec la RRH du service) et pour les documents de la Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT) (tri, conditionnement de la partie historique en vue d'un versement aux Archives de la Ville, en collaboration avec la responsable et l'archiviste-adjoint de la Ville). L'objectif d'un gain de place substantiel a été atteint;
- l'analyse de la pertinence de l'implémentation au sein du service d'un logiciel de *knowledge management*, en collaboration avec l'adjoint au chef de service.

OFFICE RÉGIONAL DE PLACEMENT (ORP)

En préambule, il est utile de rappeler la terminologie officielle utilisée par le SECO et qui est reprise dans le texte ci-après :

- est un demandeur d'emploi toute personne inscrite à un office régional de placement ;
- est un chômeur tout demandeur d'emploi n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de 6 heures par semaine et disponible de suite pour un emploi ;
- le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs par rapport à la population active selon le recensement fédéral de 2010.

Données significatives en 2014

Durant cette année, 13'739 demandeurs d'emploi ont été inscrits au moins un jour à l'ORP de Lausanne. Du 1er janvier au 31 décembre, l'ORP a enregistré 8'736 inscriptions et 8'964 annulations. Ces chiffres montrent que le chômage est une réalité pour une partie importante de la population en âge de travailler et que le marché du travail est très flexible : de nombreux travailleurs ont des difficultés à se voir offrir un contrat de durée indéterminée et alternent malheureusement les périodes de chômage et d'emploi. Par ailleurs, le travail lié aux inscriptions et aux annulations de dossiers représente une charge de travail toujours plus importante pour le personnel de l'ORP.

Le nombre de demandeurs d'emploi a légèrement diminué en 2014, passant de 6'660 en janvier pour un plus bas de 5'989 en juillet, puis finalement remonter à 6'362 à la fin décembre 2014.

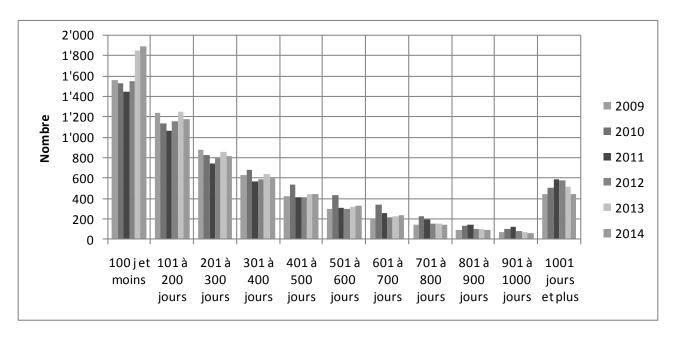
Au final, la moyenne annuelle du nombre de demandeurs d'emploi lausannois s'établit pour l'année 2014 à 6'246, ce qui représente une légère diminution par rapport à la moyenne annuelle de 2013 qui était de 6'400.

Le nombre annuel moyen de chômeurs s'établit quant à lui à 4'794, soit un taux de chômage officiel pour Lausanne de 7.0%, en baisse de -0.2%. A titre de comparaison, ce taux est dans la norme des autres villes du canton dont la taille est pourtant plus réduite que celle de la capitale : Yverdon-les-Bains (6.0%), Renens (8.0%), Montreux (6.5%), Vevey (6.5%). Dans le domaine de la coopération avec le CSR qui dépend du SSL, la collaboration reste intense. En effet, sur une moyenne annuelle, le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RI et suivis par l'ORP s'établit à 1'189, soit 18.4% des dossiers actifs. En moyenne, l'ORP inscrit chaque mois une centaine de bénéficiaires du revenu d'insertion et annule 110 dossiers, dont 48 en raison d'une prise d'emploi.

Il est à noter que selon la pratique cantonale, les ORP vaudois acceptent d'inscrire comme chômeurs les bénéficiaires de l'aide sociale aptes au placement. Cette situation est unique en Suisse par son ampleur, et notre Canton recense à lui seul, selon le SECO, 83% de tous les bénéficiaires de l'aide sociale inscrits comme chômeurs en Suisse. A titre de comparaison avec les statistiques nationales, le taux de chômage vaudois de 4.6% est surévalué de 0.7 points et doit donc être estimé à 3.9%. Quant à Lausanne, qui compte 936 bénéficiaires du RI ayant le statut de chômeur, son taux de chômage devrait être abaissé de 1.57 point et ne serait plus que de 5.43%.

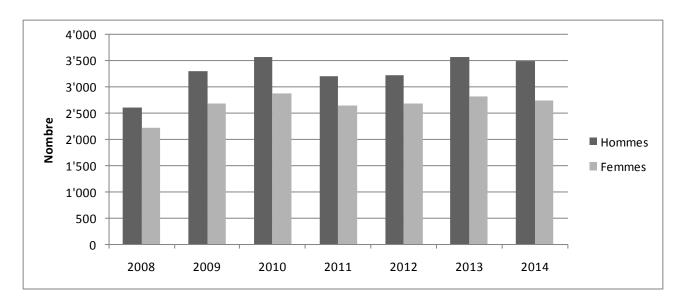
Cela étant, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ORP depuis une longue période reste significatif, comme l'illustre le tableau ci-dessous. Ce fait démontre que les pouvoirs publics fédéraux et cantonaux doivent renforcer leur action contre le chômage de longue durée.

Nombre de jours d'inscription	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2013-2014 (en %)				
100 jours et moins	1'559	1'530	1'446	1'544	1'845	1'890	2.4				
101 à 200 jours	1'243	1'139	1'064	1'157	1'254	1'174	-6.4				
201 à 300 jours	881	822	742	791	857	817	-4.7				
301 à 400 jours	634	682	568	587	635	599	-5.7				
401 à 500 jours	420	533	408	410	439	448	2.1				
501 à 600 jours	297	434	314	299	315	335	6.3				
601 à 700 jours	208	342	258	216	223	238	6.7				
701 à 800 jours	144	225	198	151	151	146	-3.3				
801 à 900 jours	93	139	145	102	98	89	-9.2				
901 à 1000 jours	69	98	121	80	70	66	-5.7				
1001 jours et plus	440	509	593	582	513	445	-13.3				
Total	5'988	6'453	5'855	5'918	6'400	6'246	-2.4				



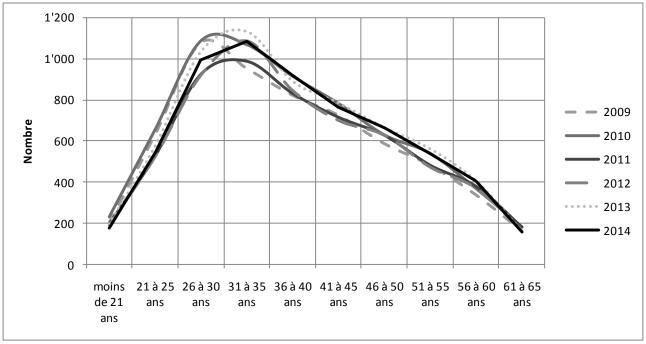
La baisse du chômage a plus profité aux femmes qu'aux hommes : -2.6 % contre -2.3% pour ces derniers.

		Moyenne mensuelle du nombre de demandeurs d'emploi								
	2008	2008 2009 2010 2011 2012 2013 20								
Hommes	2'610	3'299	3'577	3'205	3'231	3'580	3'499			
Femmes	2'229	2'689	2'876	2'650	2'687	2'820	2'747			
Total	4'839	5'988	6'453	5'855	5'919	6'400	6'246			



Elle a également été très marquée chez les plus jeunes chômeurs de moins de 21 ans (-10.7%) et ceux de la catégorie d'âge de 21 à 5 ans (-5.4%). Les personnes âgées de 36 à 40 ans ont en fait été les seules à subir une hausse du chômage.

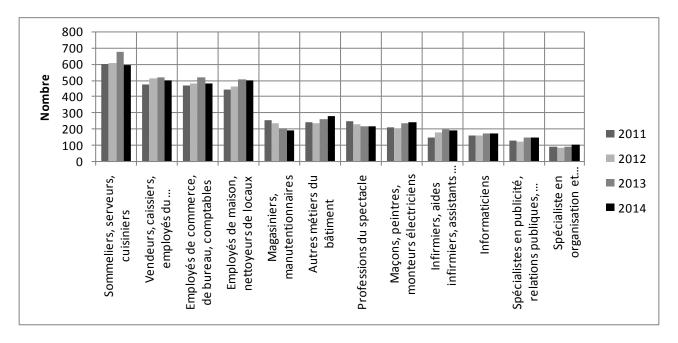
							Variation 2013-2014
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	(en %)
moins de 21 ans	205	231	197	194	197	176	-10.7
21 à 25 ans	632	655	527	525	575	544	-5.4
26 à 30 ans	1'078	1'087	926	921	1'033	993	-3.9
31 à 35 ans	952	1'068	989	1'087	1'130	1'083	-4.2
36 à 40 ans	822	914	832	846	889	919	3.4
41 à 45 ans	725	782	716	701	784	764	-2.6
46 à 50 ans	588	629	628	630	664	662	-0.3
51 à 55 ans	483	539	482	474	561	540	-3.7
56 à 60 ans	339	368	379	372	405	405	0.0
61 à 65 ans	165	181	181	169	163	160	-1.8
Total	5'988	6'453	5'855	5'919	6'400	6'246	-2.4



Au niveau de la provenance des demandeurs d'emploi, on remarque que les Suisses (-5%), les Africains (-8.7%), les Européens hors UE (-11.6%) et les Asiatiques (-0.3%) ont profité de la baisse du chômage, contrairement aux ressortissants des pays de l'UE (+4.5%) et des Amériques (+2.9%)

Les spécialistes en organisation et planification, ainsi que les métiers du bâtiment, ont été les seuls domaines touchés par une hausse du chômage, alors que les autres secteurs, en particulier l'hôtellerie et la restauration (-12.4%), ont été épargnés.

	Moyenne m	nensuelle du nom	bre de demandeu	rs d'emploi	Variation 2013-2014
Professions recherchée	2011	2012	2013	2014	(en %)
Sommeliers, serveurs, cuisiniers	601	609	678	594	-12.4
Vendeurs, caissiers, employés du commerce de détail	475	511	521	502	-3.6
Employés de commerce, de bureau, comptables	466	480	516	479	-7.2
Employés de maison, nettoyeurs de locaux	442	464	504	502	-0.4
Magasiniers, manutentionnaires	256	234	205	190	-7.3
Autres métiers du bâtiment	241	233	260	281	8.1
Professions du spectacle	247	227	219	216	-1.4
Maçons, peintres, monteurs électriciens	212	203	235	241	2.6
Infirmiers, aides infirmiers, assistants médicaux	147	176	199	190	-4.5
Informaticiens	156	158	172	174	1.2
Spécialistes en publicité, relations publiques, marketing	126	120	149	149	0.0
Spécialiste en organisation et planification	87	86	91	100	9.9
Autres	2'399	2'418	2'651	2'629	-0.8
Total	5'855	5'918	6'400	6'246	-2.4



Les chômeurs de longue durée sont également parmi les principaux bénéficiaires de la baisse.

Le marché du travail a été soutenu par la robustesse de la demande intérieure, même si cette dernière a été tempérée par des activités exportatrices en berne.

L'intensification de notre activité de prospection auprès des employeurs a conduit à la réalisation de 1'008 visites dont la moitié est composée de nouvelles acquisitions. L'enregistrement de 4'199 places vacantes marque une augmentation de 14% par rapport à 2013.

La promotion accrue des mesures « allocation d'initiation au travail » et « stages d'essai » a favorisé le retour à l'emploi. Dans les deux mesures, les chômeurs sont en prise directe avec les employeurs et peuvent apporter la preuve concrète de leurs compétences.

Comme chaque année, un apéritif dînatoire, destiné à une partie de nos clients, a été organisé : il s'agit des employeurs qui nous confient des places vacantes et sans lesquels tout placement serait impossible. Ce fut à nouveau un succès : la manifestation s'est déroulée à l'Opéra de Lausanne fraîchement rénové et a été fort appréciée par les invités. Cette rencontre fut aussi l'occasion d'échanges informels sur la collaboration et les tendances du marché du travail.

En raison de l'obligation faite aux conseillers de suivre la formation du brevet fédéral de spécialiste en gestion RH, la charge de travail a été importante pour les collaborateurs devant suppléer aux absences régulières des personnes en formation. Neuf conseillers ont terminé les cours en 2014 et se sont présentés aux examens en septembre. Parmi eux, sept ont réussi.

FONDATION LAUSANNOISE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (FLAT)

Ça bouge du côté de la Riponne! Des jardins odorants, des commerçants aux échoppes colorées et bientôt peut-être une place de jeu ont poussé sur le terreau fertile de cette place mythique de Lausanne. La floraison touche également la Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT) qui, après une année 2013 de transition, a vu ses différentes activités éclore à nouveau.

Pour cette année 2014, 141 personnes se sont adressées à la fondation. De leur côté les membres de la commission de présélection et du conseil ont dû se réunir respectivement à huit et cinq reprises, afin de donner réponse à 62 dossiers. Dans le but de soutenir les différents projets des bénéficiaires, la FLAT a alloué plus de CHF 69'000.- sous forme de prêts et de dons. Elle a également eu le plaisir de prêter main forte à cette « vieille connaissance » qu'est le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ), comme mentionné dans le tableau synoptique ci-dessous :

	2013	2014*
Nombre total de personnes qui se sont adressées à la F.L.A.T. (écoute, conseils, dépôt d'une demande)	Statistique inconnue	141
Nombre de demandes qui ont abouti à une décision	30	62
Nombre de projets soutenus	12 (dont aucune institution)	33 (dont une institution)
Montant alloué sous forme de dons	Frs 14'023.20	Frs 17'743.40
Montant alloué sous forme de prêts	Frs 18'445	Frs 52'087
Nombre de projets refusés	16	29

^{*}Sous réserve de modifications du Service de la révision

Par ailleurs, durant cette même année, les membres du Conseil de fondation ont dû mobiliser leurs ressources sur de nombreux thèmes. Parmi ceux-ci, figurent notamment la réflexion quant à la diffusion du rapport d'activité et une discussion au sujet de la formation liée aux permis de conduire professionnels.

Parmi les événements marquants de cette année, relevons également le départ en août de la secrétaire de la fondation, Nous avons, par la suite, eu le plaisir d'accueillir une secrétaire-comptable, à un taux de 70%.

De plus, signalons que l'activité importante d'information de la fondation a continué de se poursuivre, notamment au travers d'une rencontre avec le CSR.

EMPLOIS TEMPORAIRES SUBVENTIONNÉS LAUSANNE (ETSL)

Si l'année 2013 avait vu de nombreux changements à l'ETSL, l'année 2014 a été celle de la stabilisation et de l'équilibre. ETSL a bâti des relations de travail et de confiance avec les nouvelles équipes du SECO et du SDE, et a su adapter ses pratiques aux nouvelles orientations de ces dernières : recherche de nouveaux mandants et partenaires pour Syni dans le canton de Genève, évolution des outils de collaboration avec le SDE et utilisation de la base du SDE pour la gestion des postes. Les collaborations avec le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) et l'Office Al du Canton de Vaud se poursuivent.

Le bilan en termes de fréquentation est globalement satisfaisant : 181 mesures/années pour le SDE, avec une commande de 190, 57 pour le SECO, pour 52 mesures commandées, 25 pour le SPAS, pour une commande de 27 et 5 mesures/années pour l'Al. Le secteur Lausanne Job, chargé des mesures en Institution d'accueil pour le SDE, a rencontré des difficultés afin d'atteindre ses objectifs, péjorant la réalisation globale. Des mesures de réorganisation interne ont été prises fin 2014 pour ce secteur. Au total, ETSL a réalisé près de 270 mesures/années, tous secteurs et types de mesures réunis, contre 280 en 2012, soit une baisse de 5% de fréquentation.

En 2014, 1'239 participants ont suivi une mesure à ETSL, pour 1'263 en 2013, avec une légère baisse de 2%. La tendance au raccourcissement de la durée moyenne des mesures s'est stabilisée, avec une durée de 2.7 mois pour les mesures du SDE. Un nouveau critère a été introduit en 2014 dans les statistiques d'ETSL, celui des sorties de mesure : 21% des participants trouvent un travail pendant la mesure, 17% l'interrompent, souvent pour des questions de santé, ETSL en interrompt 4% en raison de problèmes de comportements, et 58 % seulement effectuent une mesure complète. Ces interruptions influencent la fréquentation globale.

Participation aux mesures, selon l'origine

	20	07	20	08	20	09	20	10	20	11	20	12	20	13	20	14	2007	-2014
Origine	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Suisse	485	54.4	535	53.1	497	50.5	532	52.3	544	51.2	562	48.8	558	44.2	540	43.6	4'253	49.4
UE/AELE	165	18.5	172	17.1	179	18.2	205	20.1	227	21.4	282	24.5	346	27.4	367	29.6	1'943	22.5
Afrique	86	9.6	124	12.3	92	9.3	62	6.1	75	7.1	79	6.9	72	5.7	62	5.0	652	7.6
Balkans	61	6.8	58	5.8	77	7.8	65	6.4	69	6.5	88	7.6	93	7.4	60	4.8	571	6.6
Amérique latine	25	2.8	29	2.9	44	4.5	34	3.3	41	3.9	43	3.7	48	3.8	39	3.1	303	3.5
Moyen-Orient	15	1.7	32	3.2	27	2.7	35	3.4	28	2.6	23	2.0	10	0.8	21	1.7	191	2.2
Afrique du Nord	27	3.0	18	1.8	27	2.7	31	3.0	34	3.2	32	2.8	52	4.1	36	2.9	257	3.0
Asie	12	1.3	35	3.5	40	4.1	23	2.3	12	1.1	12	1.0	31	2.5	27	2.2	192	2.2
Europe de l'Est	10	1.1	3	0.3	1	0.1			2	0.2	3	0.3	5	0.4	4	0.3	28	0.3
Amérique du N.	1	0.1			1	0.1	1	0.1	4	0.4	2	0.2	3	0.2	3	0.2	15	0.2
Océanie	2	0.2	1	0.1			1	0.1							1	0.1	5	0.1
Indéterminé	3	0.3	1	0.1			29	2.8	26	2.4	25	2.2	45	3.6	79	6.4	208	2.4
Total	892	100.0	1'008	100.0	985	100.0	1'018	100.0	1'062	100.0	1'151	100.0	1'263	100.0	1'239	100.0	8'618	100.0

Participation aux mesures, selon le régime et le type de mesure

Régime	Type de mesure	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	Administration communale	6	7	6	7	5			
50+	Institution d'accueil	16	13	12	13	9	1		
	Programme spécifique	68	57	45	33	24			
Total 50+		90	77	63	53	38	1		
Al	Programme spécifique		8	3	13	9	14	17	13
Total AI			8	3	13	9	14	17	13
Chantiers-Ville	Chantiers-Ville	12	5						
Total Chantiers-Ville		12	5						
EVAM	Programme spécifique			2		1	3		
Total EVAM				2		1	3		
Jeunes Actifs	Programme spécifique			9	29	36	34	24	5
Total Jeunes Actifs				9	29	36	34	24	5
	Administration communale						1		
MIS	Formation	7							
	Programme spécifique	14	33	26	23	34	55	93	
	Syni Lausanne					1			
Total MIS		21	33	26	23	35	56	93	
	Administration communale	6	9	9	11	26	23	38	38
RI	Institution d'accueil	9	7	8	10	15	24	23	16
	Programme spécifique	96	59	51	50	109	154	155	235
	Syni Lausanne						11	8	4
Total RI		111	75	68	71	150	212	224	293

Transition Emploi	Programme spécifique	16	144	117	33	42	30	13	14
Total Transition Emploi		16	144	117	33	42	30	13	14
	Administration communale	22	47	48	70	95	104	107	98
	Institution d'accueil	74	73	83	78	81	85	84	73
LACI	Programme spécifique	375	359	394	444	397	437	523	562
	Syni 21	46	44	47	50	29	18		
	Syni Lausanne	125	143	124	154	149	157	178	181
Total LACI		642	666	696	796	751	801	892	914
Autres	Programme spécifique			1					
Total Autres				1					
				·			·	·	
Total		892	1'008	985	1'018	1'062	1'151	1'263	1'239

^{*}Voir la note de début de chapitre relative au mode de comptabilisation de la mesure Transition Emploi

Ainsi, 67% de toutes les mesures effectuées se sont déroulées dans les programmes d'ETSL, 33% en Institution d'accueil, dont 18% via Lausanne Job, et 15% à travers Syni.

De 2013 à 2014, les tendances observées quant au profil des participants se maintiennent : majorité d'hommes (58%); stabilité des tranches d'âge (25% de moins de 30 ans, 56% de 31 à 50 ans et 19% de plus de 50 ans) ; surreprésentation des étrangers (56% de tous les participants), par rapport aux statistiques nationales.

Comme observé depuis 2011, date de la révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI)⁷, les politiques d'activation des demandeurs d'emploi ont des impacts sur l'adhésion aux mesures et sur le taux de satisfaction des participants, en légère baisse. 84% des participants se disent satisfaits, avec l'exception de Syni et ses 96% de satisfaction. Du fait que la qualité de l'encadrement ou des activités est toujours plébiscité, c'est le sens même de la mesure et de ses objectifs qui est questionné. Les prescripteurs, les conseillers ORP particulièrement, apprécient la qualité du travail d'ETSL, avec 94% de satisfaction globale.

L'année 2014 a vu se finaliser des projets importants : certification réussie à la norme AOMAS 2010, avec une présentation renouvelée des mesures d'ETSL, axée sur le rapport de l'offre et de la demande ; orientation des activités pratiques des programmes vers des prestations facturées, validées par la Commission cantonale de gestion, notamment dans le domaine du nettoyage ; centralisation et création de nouveaux outils pour la recherche d'emploi ; réforme du système de questionnement de la qualité. Des activités d'ETSL ont trouvé une visibilité particulière : *Ateliers 36* a créé *l'esca-banc* pour l'administration lausannoise, dans le cadre de l'action Lausanne, amie des enfants (SJL) ; le voyage en Bulgarie d'une délégation du service, menée par le directeur d'EJCS, a médiatisé l'action d'ETSL tant dans le domaine de l'insertion que dans celui du développement durable.

Courant et fin 2014, les exigences ou demandes des mandants en termes de résultats de sorties de mesure se sont ajoutées aux exigences de qualité et de fréquentation. ETSL a alors décidé de réorienter ses dispositifs, dès début 2015 afin de tenir compte de ce nouvel objectif et intégrer les mesures ETSL dans le continuum des processus d'Insertion. L'avenir d'ETSL passe par cette orientation vers l'emploi, consistant à maintenir le regard fixé sur l'objectif général de la prise d'emploi.

INSPECTION DU TRAVAIL LAUSANNE (ITL)

Stratégie et objectifs

La stratégie de contrôle de l'ITL est construite au moyen de multiples facteurs : elle dépend des informations de sa permanence, de l'actualité (modification de la législation, articles de journaux), de plaintes, des campagnes du SECO et des objectifs communaux et cantonaux. Chaque année, l'ITL fixe, en accord avec sa hiérarchie et le SDE, des objectifs aussi bien quantitatifs que qualificatifs.

Shops stations-service

Un certain nombre de plaintes portant sur les conditions de travail dans les *shops* de stations-service ont conduit l'ITL à procéder à des contrôles de la branche. Ces plaintes, ainsi que la nouvelle situation créée par les votations du 22 septembre 2013, qui concernaient notamment ce type de magasins situés sur les aires des autoroutes ou le long d'axes de circulation importants et fortement fréquentés par les voyageurs, ont amené l'ITL à effectuer un contrôle général. L'ITL a répertorié sur le territoire communal 17 shops de stations-service ouverts le dimanche et employant du personnel. La loi délègue aux cantons la responsabilité de définir les axes de circulation susmentionnés. Concernant la Commune de Lausanne, quatre stations-service sont situées à proximité immédiate du rond-point de la Maladière et une le long d'un axe important (route de Berne à la hauteur de l'Ecole hôtelière de Lausanne). Sur les 17 shops de stations-service, 12 étaient

⁷ Voir http://www.seco.admin.ch/themen/00385/04770/04779/?lang=fr, le 20 février 2015.

en infraction. Un employeur a utilisé son droit recours, lequel est pendant au Département de l'économie et du sport, à la suite de la décision prononcée par l'ITL sur l'interdiction du travail le dimanche.

Manifestations

Le Conseil fédéral a décidé d'introduire une nouvelle disposition spéciale pour les entreprises fournissant des services destinés notamment aux manifestations. Le nouvel article 43a OLT28 permet à ces entreprises de faire travailler leurs collaborateurs la nuit et le dimanche sans autorisation et prend ainsi en considération les besoins spécifiques de cette branche. Il s'agit d'entreprises fournissant des prestations relatives à l'organisation et la réalisation de manifestations telles que des festivals, des concerts, des tournées, des comédies musicales, des événements sportifs, des événements marketing, des assemblées ou des galas. A cette occasion, l'ITL a pris contact avec tous les organisateurs de manifestations dont il a connaissance à Lausanne, pour leur rappeler les obligations en la matière.

Allaitement

Le Conseil fédéral a approuvé le 30 avril 2014 la révision de l'art. 60, al. 2, OLT19 et en même temps décidé de ratifier la Convention n°183 de l'Organisation internationale du travail (OIT). La modification fixe désormais le principe de la rémunération des temps consacrés à l'allaitement. La distinction dans la façon de comptabiliser le temps consacré à l'allaitement comme temps de travail selon que l'allaitement a lieu à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise est abolie. Comme précédemment, les mères qui allaitent pourront disposer du temps nécessaire pour allaiter ou tirer leur lait. De plus, l'employeur est désormais tenu de rémunérer, au cours de la première année de la vie de l'enfant, le temps consacré par l'employée à l'allaitement dans les limites suivantes :

- pour une journée de travail jusqu'à 4 heures: 30 minutes au minimum ;
- pour une journée de travail de plus de 4 heures: 60 minutes au minimum ;
- pour une journée de travail de plus de 7 heures: 90 minutes au minimum.

Directive MSST¹⁰

L'ITL a effectué entre 2013 et 2014 le contrôle de pratiquement tous les services de la Ville de Lausanne en ce qui concerne la mise en application d'un concept santé et sécurité, selon l'obligation légale de l'ordonnance sur la prévention des accidents. Chaque visite a fait l'objet d'un rapport. Des mesures de correction, avec un délai d'exécution, ont été demandées, afin de répondre aux exigences légales. Il est important de signaler que sur un total de 231 infractions constatées, aucune ne présentait un caractère de gravité et/ou de fréquence importante, ce qui aurait pu nécessiter une correction immédiate.

Activités ordinaires

Durant l'année, 297 contrôles ont été effectués dans les entreprises dont 46% n'ont pas été annoncés (contrôles inopinés). Le taux de contrôle des entreprises lausannoises a été de 2.47%, ce qui est légèrement supérieur à l'objectif de 2.3% fixé par le SECO pour les inspectorats du travail en Suisse.

L'ITL a traité 28 plaintes d'usagers, envoyé 22 décisions dont 7 décisions de refus relatives à des demandes de dérogation à l'interdiction du travail de la nuit ou du dimanche et 1 dénonciation au préfet.

La permanence de droit du travail a traité 2'963 sollicitations dont 1'147 passages par les usagers dans les locaux de l'inspection, ce qui fait une moyenne hebdomadaire de 60 sollicitations dont 23 passages. L'ITL a délivré 176 permis en dérogation de la durée du travail (émoluments CHF 8'000.-). Elle a effectué 22 examens de plans de construction ou de modifications des locaux des entreprises (CHF 3'920.-). L'activité déployée pour la prévention des accidents dans les entreprises a été indemnisée pour un montant de plus de CHF 135'000.-.

SERVICE SOCIAL LAUSANNE (SSL)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- > accueillir les Lausannois-es en difficulté sociale et les aider à regagner leur autonomie
 - information et action sociale / appui social (généraliste et spécialisé)
- ➤ garantir le minimum vital
 - prestation financière du Revenu d'insertion (RI)
 - aides individuelles des fonds de EJCS
- 8 OLT2 : ordonnance 2 relative à la loi sur le travail.
- ⁹ OLT1 : ordonnance1 relative à la loi sur le travail.
- 10 MSST est l'abréviation d'«Appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail ». La méthode MSST rassemble les exigences essentielles en matière de sécurité au travail et de protection de la santé permettant de concevoir un système de sécurité efficace.

- > réduire les risques liés à l'abus de stupéfiants
 - dispositif addictions (échange de matériel stérile, appui socio-éducatif)
- > couvrir les besoins vitaux des personnes en situation de grande précarité
 - aide sociale d'urgence (accueil de jour, hébergement, nourriture, hygiène et soins de premiers secours)

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

	1 ^{er} ja	nvier	31 décembre		
Unité administrative	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés	
Action sociale	60.95	58.70	61.45	55.70	
Aide sociale d'urgence	6.10	6.10	6.50	6.50	
Direction du service	4.00	4.00	4.00	4.00	
Dispositif addiction	0.50	0.50	0.50	0.50	
Finances et logistiques	2.30	2.40	2.30	2.30	
Info sociale - SSL	12.10	11.80	12.10	11.80	
Informatique	1.00	0.90	1.00	0.90	
Insertion	5.90	5.60	5.80	5.70	
Institutions subventionnées	2.40	2.40	1.40	1.40	
Organisation & documentation	1.20	1.20	1.20	1.20	
Resp. unités spécialisées	3.00	3.00	3.70	3.70	
Revenu insertion	120.00	113.20	119.50	112.50	
RH	4.60	4.55	4.60	4.05	
Stats & mobilité	1.00	1.00	1.00	1.00	
Unité assainissement finances	5.60	5.60	5.60	5.60	
Unité juridique	2.00	2.00	2.00	2.00	
Unité logement	19.90	19.30	17.60	16.70	
Total service	252.55	242.25	250.25	235.55	

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Unité administrative	
Total service	- 2.30

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	1 ^{er} janvier		31 décembre		
Unité administrative	n	ept	n	ept	
Action sociale	72	58.70	71	55.70	
Aide sociale d'urgence	7	6.10	8	6.50	
Direction du service	4	4.00	4	4.00	
Dispositif addiction	1	0.50	1	0.50	
Finances et logistiques	3	2.40	3	2.30	
Info sociale - SSL	15	11.80	15	11.80	
Informatique	1	0.90	1	0.90	
Insertion	8	5.60	8	5.70	
Institutions subventionnées	3	2.40	2	1.40	
Organisation & documentation	2	1.20	2	1.20	
Resp. unités spécialisées	3	3.00	4	3.70	
Revenu insertion	127	113.20	129	112.50	
RH	7	4.55	6	4.05	
Stats & mobilité	1	1.00	1	1.00	
Unité assainissement finances	7	5.60	7	5.60	
Unité juridique	3	2.00	3	2.00	
Unité logement	24	19.30	21	16.70	
Total service	288	242.25	286	235.55	

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

	1 ^{er} janvier	31 décembre
Unité administrative	n	n
Revenu insertion	1	0
Total service	1	0

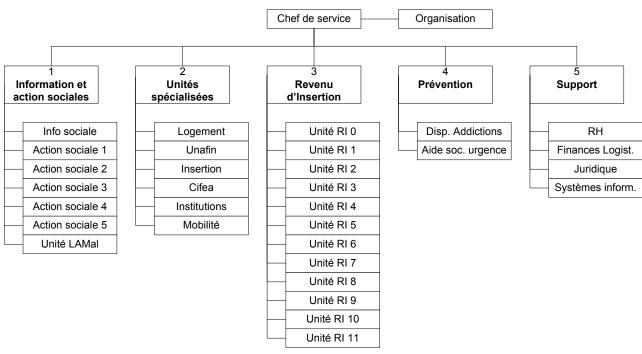
Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier a	u 31 décembre
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	27	31

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	1
Décès	
Démission	21
Départ à la retraite	5
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconverstion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	27

ORGANISATION



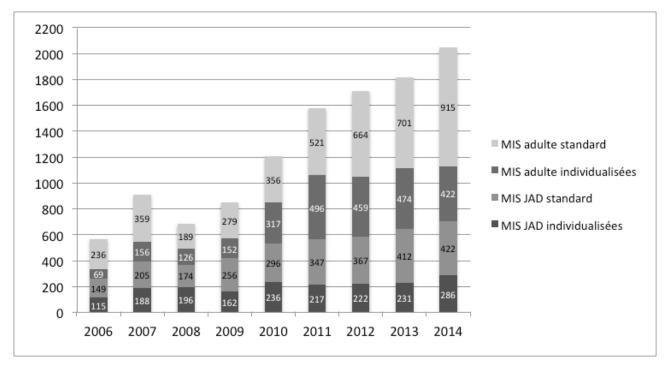
ACCUEILLIR LES LAUSANNOIS-ES EN DIFFICULTÉ SOCIALE ET LES AIDER À REGAGNER LEUR AUTONOMIE DOMAINE 1 – UNITÉS D'INFORMATION ET ACTION SOCIALES

Unité information sociale

	2011	2012	2013	2014
Nombre de consultations (permanences) à l'info sociale	5'292	5'454	5'531	5'802
Nombre de dossiers suivis par l'info sociale (année)	982	692	718	984
Nombre de dossiers d'appui social suivis à l'action sociale	6'870	6'711	6'400	6'413

Unités action sociale

Nombre de mesures d'insertion socioprofessionnelle (MIS) offertes aux jeunes adultes en difficulté (JAD) et aux adultes pour l'ensemble des bénéficiaires du SSL :



En 2014, 1'370 personnes auront bénéficié d'une mesure d'insertion socioprofessionnelle (cours, stage en entreprise, etc.).

Programme FORJAD

						!	Évolution
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	en %
Nb total de participants inscrits au programme FORJAD	97	93	99	108	91	98	+8

Unité assurance maladie

Opérations de l'unité assurance maladie

	2013	2014
Nombre de personnes reçues	1'018	2'100
- Selon type de prestations		
résiliations de contrats	162	263
affiliations de caisses	157	294
changement d'assurance maladie	566	1'054
visites à titre informatif	326	1'827

Ces opérations permettent d'éviter qu'un nombre croissant de personnes ne bénéficiant plus d'un subside complet et ne parvenant plus à payer leurs primes se retrouvent sans couverture d'assurance maladie.

DOMAINE 2 – UNITÉS SPÉCIALISÉES

Unité logement (UL)

Evolution des demandes et prestations à l'unité logement

						Évolution
	2010	2011	2012	2013	2014	en %
Nouvelles demandes	394	636	683	745	741	-1
- Selon type de problématique						
accès au logement	298	527	577	629	590	-6
maintien dans le logement	96	109	106	116	120	+3

- Selon type de prestations						
individuelles (appui social)	132	273	268	330	469	+42
collectives (ateliers de recherche de logement)	262	363	415	415	272	-34
	2010	2011	2012	2013	2014	Évolution en %
Ménages ayant été au bénéfice d'un appui social lié au logement dans l'année	411	460	518	547	543	-1

Le nombre total des participants aux ateliers de recherche de logement (séances infolog), cumulé sur l'année, est de 419 ; certains s'y rendent à plusieurs reprises.

Evolution du parc de logements géré par l'unité logement - état au 31 décembre de chaque année

Objets et gérances	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Évolution en %
Nombre d'objets	355	382	422	455	464	499	+8
Nombre de gérances	43	45	46	45	45	50	+11

Notons que l'augmentation du parc est principalement due à la prise de bail, dès le 1^{er} novembre 2014, des 29 chambres situées à la rue du Simplon 33 (immeuble racheté par la Ville et loué au SSL).

En 2014, 109 ménages ont été relogés dans le parc de l'unité logement (contre 103 en 2013) et 104 en sont sortis (contre 92 en 2013). Ces résultats incluent les appartements communautaires qui totalisent, pour l'année 2014, 47 entrées et 38 sorties.

Evolution des expulsions du logement (habitations)

							Évolution
Expulsions	2009	2010	2011	2012	2013	2014	en %
Annoncées	229	212	63	117	109	111	+2
Exécutées	98	118	nd	87	68	83	+15

Evolution des lots stockés au garde-meubles - état au 31 décembre de chaque année

							Évolution
Lots et entrées	2009	2010	2011	2012	2013	2014	en %
Lots stockés	105	117	54	44	43	30	-30
Entrées durant l'année	40	48	40	54	60	60	0

Unité assainissement financier (UnAFin)

Evolution des dossiers de l'UnAFin - état au 31 décembre de chaque année

							Évolution
Dossiers	2009	2010	2011	2012	2013	2014	en %
Nouveaux dossiers ouverts durant l'année	242	169	146	165	165	203	+23
Demandes « Horizon » (nouvelle prestation dès 2014)						97	
Dossiers en cours	159	130	139	164	150	206	+37

Dossiers UnAFin fermés en 2014

	2010	2011	2012	2013	2014	Évolution en %
Dossiers fermés durant l'année (nombre / %)			,	147 / 100	130 / 100	-12
Désendettement (total ou partiel)	12	22	17	20 / 14	15 / 12	-25
Stabilisation de l'endettement	8	nd	37	23 / 16	9/7	-61
Bilan endettement et infos				39 / 26	37 / 28	-5
Réponse à des demandes spécifiques				24 / 16	35 / 27	+46
Autres (interruptions, abandon du projet, etc.)				41 / 28	34 / 26	-17

La baisse du nombre de dossiers fermés après stabilisation de l'endettement ou après désendettement ne correspond pas à une diminution du nombre de situations traitées, mais au fait que les dossiers restent ouverts car l'UnAFin en assure toujours le suivi (par exemple pour des rachats d'actes de défaut de bien, des règlements à l'amiables de dette ou des procédures extrajudiciaires).

En 2014, la prestation « Horizon » a permis à 97 bénéficiaires du RI de connaître leur niveau d'endettement actuel, ainsi que les options d'assainissement financier possibles, en cas de sortie du RI. Elle a donc eu une forte vocation motivationnelle pour ces bénéficiaires, dont l'endettement médian était de CHF 47'250.-, et qui sans cela pourraient être dissuadés de retrouver un emploi, en raison de leur surendettement et de la probable saisie sur salaire qui en découlerait.

Actions de prévention

Nb séances totales / nbre de séances réalisées par l'UnAFin / nbre participants	2011	2012	2013	2014
Jeunes adultes au RI (participants à des mesures d'insertion)	4/2/73	5/0/174	5 / 1 / 161	4 / 1 / 213
Nouvelles familles (Espaces prévention Pro Familia)	33 / 10 / 89	41 / 21 / 207	46 / 21 / 205	46 / 18 / 231
Collaborateurs/trices de la Ville de Lausanne	1 / 1 / 80	2/1/75	2/2/110	2 / 2 / 107
Apprenti-e-s du canton et ensemble des communes vaudoises	3/3/79	2/2/82	2/2/92	2/2/75
Permanence téléphonique Info Budget				
(nbre permanences / nbre appels)	nd	66 / 336	65 / 347	67 / 351
Actions auprès de publics spécifiques (ORP et Migrants)				6/6/74

Concernant la troisième mission de l'UnAFin, qui intervient en tant que centre de compétences sur la gestion des dettes, sept formations/interventions ont été effectuées en 2014, auprès de 580 participants (EESP, Ordre judiciaire vaudois, Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse, Caritas Vaud, colloque de politiques sociales de lutte contre la pauvreté).

Unité insertion (UI)

En 2014, l'unité a suivi 430 personnes, dont 280 de 18-25 ans. Ce suivi a pris fin pour 235 d'entre elles, avec les résultats suivants :

					Évolution
Motif de fin de prise en charge (nombre / %)	2011	2012	2013	2014	en %
Entrée en formation professionnelle	38 / 13.3	28 /16	52 / 19	52 / 22	0
Prise d'emploi	26 / 9.1	13 / 7	20 / 7	30 /13	+50
Retour à l'AS avec bilan ou projet	82 / 28.7	38 / 21	48 / 17	17 / 7	-65
Mesure d'insertion ou stage en entreprise de longue durée	13 / 4.5	8/5	18 / 6	17 / 7	-6
Transfert à l'ORP	17 / 5.9	15 / 8	13 / 5	16 / 7	+23
Déménagement, service militaire, etc.	7 / 2.4	6/3	15 / 5	20 / 9	+33
Interruption due à des problèmes de santé, de logement ou garde d'enfant	40 / 14	19 / 11	40 / 14	48 / 20	+20
Défaut de collaboration, absences	63 / 22	52 / 29	74 / 27	35 / 15	-53
Total	286 / 100	179 / 100	280 / 100	235 / 100	-16

La forte baisse du nombre de retours aux assistants sociaux (AS) en fin de suivi à l'UI s'explique par le fait que l'UI intervient davantage dans la mise en œuvre des projets professionnels des bénéficiaires qu'elle a suivis.

Unité acquisition compétences de base (CIFEA)

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de places conventionnées 1	3'887	4'119	4'355	4'083	3'832
Nombre d'heures de cours/participant conventionnées 1	110'817	121'832	134'167	140'716	140'662
Total conventionné 1 avec institutions CIFEA (en CHF)	nd	3'190'517.90	3'378'973.13	3'456'016.83	3'521'716.28
part Ville de Lausanne – SSL	2'978'572.34	2'956'891.58	3'018'964.83	3'061'903.35	3'130'627.79
part Etat de Vaud (DSAS², DFJC³ et DECS⁴)	nd	208'626.40	336'136.90	370'242.08	366'870.29
part BLI	nd	25'000.00	23'871.40	23'871.40	24'218.20
Financement BIP-BIP – accueil enfant pendant la formation des parents – financement SSL (en CHF)	28'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000	20'000
Total conventionné hors CIFEA ⁵ (en CHF)	0	110'702.00	62'800.00	54'958.68	0
Total financement SSL (en CHF)	3'006'572.34	3'087'593.58	3'101'764.83	3'136'862.03	3'150'627.79

¹ Les places et les heures conventionnées avec la Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes (CIFEA) par la Ville de Lausanne, via le SSL sont cofinancées par d'autres entités publiques (voir lignes suivantes) ; la Ville de Lausanne reste le principal financeur de la CIFEA (88.9% en 2014).

Unité institutions diverses (droit, lien social, famille, 3e âge)

Adhésion au réseau des villes amies des aînés

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sociale de la vieillesse décidée par le Conseil communal, le SSL a entrepris les démarches d'adhésion au *Réseau mondial des villes amies des aînés* de l'Organisation mondiale de la santé. Il a

² Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) finance les associations Corref et Lire et Ecrire – section Lausanne et région : achat de MIS conventionnées pour des bénéficiaires du RI.

³ Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) finance l'association Lire et Ecrire : couverture de déficit pour les sections vaudoises.

⁴ Le Département de l'économie et du sport (DECS), via le Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme (BCI), finance des mesures pour les détenteurs de permis F et B, ainsi que pour des immigrés en situation de précarité établis à Lausanne et ne bénéficiant pas d'autres mesures d'insertion/formation financées par les pouvoirs publics.

⁵ Achat de prestations de type « compétences de base », en dehors des cinq institutions de la CIFEA (utilisation du solde de fin d'année en subsidiarité des autres financements possibles) – concerne notamment des cours de français.

ainsi engagé une série de consultations thématiques auprès des seniors. Trois séances sur les dix prévues ont été tenues en 2014, dont l'une sur la thématique des « Espaces extérieurs et bâtiments » et l'autre sur la question des « Transports ». Dans ce processus, la Ville œuvre en collaboration avec les associations et groupements d'aînés présents à Lausanne.

Prestations délivrées par l'ASSUAS dans le cadre de la convention conclue avec le SSL

	2013	2014
Consultations pour les usagers du SSL	8	10
Suivis de dossiers d'usagers du SSL	1	1

Unité mobilité

Evolution des courses de loisirs subventionnées en faveur de personnes à mobilité réduite

			Taxis	·		THV			Total
	Usagers	Courses	Dépense nette (CHF)	Usagers	Courses	Dépense nette (CHF)	Usagers	Courses	Dépense nette (CHF)
2008	718	23'295	402'159.40	512	10'735	353'194.40	1'230	34'030	755'353.80
2009	758	27'204	453'677.60	457	9'789	334'386.30	1'215	36'993	788'063.90
2010	825	29'627	497'569.20	487	10'017	343'963.40	1'312	39'644	841'532.60
2011	830	32'283	547'314.20	524	10'739	381'413.20	1'354	43'022	928'727.40
2012	757	29'561	490'122.90	598	9'720	343'190.40	1'355	39'281	833'313.30
2013	695	27'122	458'186.30	603	9'601	350'030.40	1'298	36'723	808'216.70
2014	637	24'358	401'996.30	631	9'257	342'157.80	1'268	33'615	744'154.10

Les baisses constatées (coût global et clients taxis) tiennent pour l'essentiel à un contrôle strict de l'octroi, par les centres médico-sociaux, des conditions d'accès à la prestation de transport en taxis.

GARANTIR LE MINIMUM VITAL

DOMAINE 3 - REVENU D'INSERTION

Evolution de la demande du RI - dépenses et nombre de dossiers

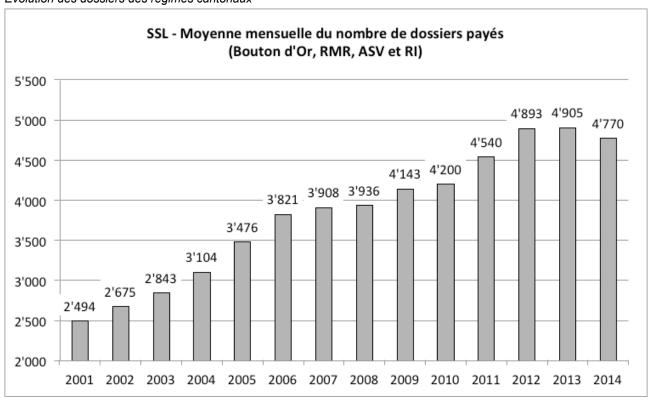
Evolution des dépenses brutes et nettes des régimes cantonaux ASV, RMR, RI

Évolution en %	Dépense nette (CHF)	Évolution en %	Rétrocessions de tiers (CHF)	Évolution en %	Dépense brute (CHF)	Année
-3.1	48'082'183.20	+38.3	24'746'285.85	+7.9	72'828'469.05	2003
+21.5	58'424'354.60	-17.9	20'328'540.25	+8.1	78'752'894.85	2004
+20.8	70'583'761.55	-14.0	17'479'071.20	+11.8	88'062'832.75	2005
+16.4	82'132'197.05	-20.6	13'880'876.85	+9	96'013'073.90	2006
+5.1	86'350'123.81	+9.1	15'154'306.26	+5.7	101'504'430.07	2007
+0.3	86'584'562.01	+9.7	16'619'502.75	+1.7	103'204'064.76	2008
+3.6	89'689'020.42	+4.7	17'392'998.12	+3.8	107'082'018.54	2009
+1.2	90'800'781.25	-10.6	15'541'684.83	-0.7	106'342'466.08	2010
+10.3	100'140'973.69	-2.6	15'137'259.56	+8.4	115'278'233.25	2011
+9.0	109'153'077.28	+6.0	16'051'937.40	+8.6	125'205'014.68	2012
+0.2	109'409'998.01	+14.7	18'414'550.17	+2.1	127'824'548.18	2013
-2.5	106'679'795.67	-6.3	17'255'689.46	-3	123'935'485.13	2014

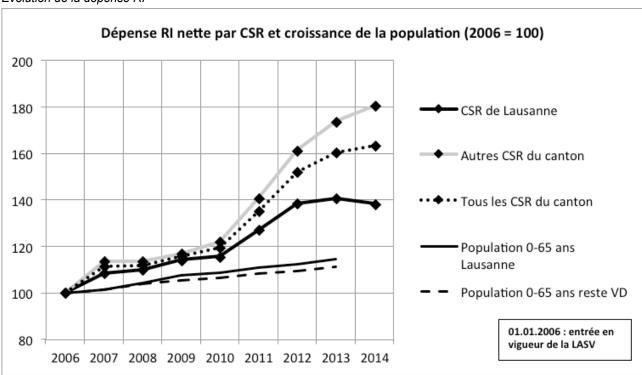
Sources : Miroir statistique (données 1990) et GEFI (données 2000-2013)

A relever que le SSL enregistre, pour la première fois depuis 2003, une baisse de la dépense d'aide sociale à Lausanne.

Evolution des dossiers des régimes cantonaux



Evolution de la dépense RI



La demande d'aide sociale à Lausanne a légèrement baissé en 2014, alors qu'elle continue de progresser dans le reste du Canton et que la croissance de la population à Lausanne et dans le reste du canton est restée similaire.

Enquêtes et perceptions indues

Enquêtes demandées, menées

Enquêtes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Demandées	327	237	150	132	129	144	107
Menées	380	303	128	155	153	138	128

Perceptions indues et restitutions

Année	Décisions d'indus établies (RI+ASV+RMR)	Montants restitués
2006	652'551.05	-650'321.30
2007	2'819'523.60	-320'730.05
2008	3'358'583.90	-389'069.10
2009	3'079'428.36	-604'791.60
2010	2'419'291.00	-637'770.35
2011	3'740'415.20	-669'798.40
2012	3'473'361.00	-906'395.55
2013	3'904'345.87	-1'043'307.54
2014	2'932'691.78	-1'058'762.50

Plaintes et dénonciations pénales pour fraude

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Plaintes pénales : fraudes avec astuce							
(escroquerie, faux dans les titres)	13	13	28	7	18	53	94
Dénonciations pénales préfectorales : fraudes sans astuce							
(contraventions à la LASV)	153	176	145	149	216	144	173

EVOLUTION DES FONDS DE EJCS

Evolution des demandes au Fonds du 700° anniversaire de la Confédération

	Demandes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Reçues		318	297	290	294	298	244	267
Acceptées		301	281	273	283	276	228	245
Refusées		17	16	17	11	22	16	22

Evolution des recettes et dépenses du Fonds du 700° anniversaire de la Confédération

Année	Recettes (CHF)	Dépenses (CHF)	Solde (CHF)
2008	945'903.76 ¹	270'733.15	913'780.27
2009	63'114.25	241'340.72	735'653.80
2010	150'543.74	206'784.50	679'413.04
2011	38'517.55	221'147.65	496'782.94
2012	191'230.86 ²	221'664.70	476'349.10
2013	138'861.45	231'634.95	383'575.60
2014	32'570.10	147'149.10	268'996.60

¹ dont CHF 350'000.- recapitalisation selon préavis N° 2007/63 (« Recapitalisation Fonds lausannois du 700° anniversaire de la Confédération ») et CHF 553'032.56.- de successions en déshérence

Au 31 décembre, les moyens publics, de successions et de dons s'élevaient au total à CHF 5'884'360.22. A la même échéance, le Fonds avait accordé des dons pour un total de CHF 5'450'806.80 et des prêts pour CHF 1'126'612, dont CHF 984'883.40 avaient déjà été remboursés. Compte tenu de pertes sur débiteurs pour CHF 92'150.12 (assimilables à des dons), le disponible en fin d'année se montait à CHF 268'996.60.

Evolution des demandes au Fonds d'action sociale

Demandes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Reçues	34	45	38	58	48	42	26
Acceptées	30	40	38	52	41	37	25
Partiellement acceptées	2	3	-	2	3	3	
Refusées	2	2	-	4	4	2	1

Evolution des dépenses du Fonds d'action sociale (y compris Fonds Grumbach et Fonds pour projets spéciaux)

Année	Recettes	Dépenses	Solde
2008	84'002.50	111'294.50	1'900'865.60
2009	80'556.48	86'997.85	1'894'424.23
2010	139'731.29	218'970.77	1'815'184.75
2011	228'989.96	172'834.50	1'871'340.21
2012	72'814.76	53'031.25	1'891'123.72
2013	126'316.36	211'375.15	1'806'064.93
2014	130'229.72	163'636.00	1'772'658.65

Au 31 décembre, le Service social Lausanne et l'assistante sociale d'entreprise de la Ville ont accordé un montant total de CHF 24'107.65, dont CHF 21'977.65 sous forme de dons et CHF 2'130.00, sous forme de prêts.

² dont CHF 149'000.- de succession en déshérence

RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS À LA CONSOMMATION DE STUPÉFIANTS

DOMAINE 4 - PRÉVENTION - DISPOSITIF ADDICTIONS

Echange de matériel stérile

Nombre de seringues distribuées (par Fondation ABS)

Modalités	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Distribus	75'630	77'933	68'368	90'487	96'214	64'885	88'092
Passage	20'812	24'128	21'289	23'016	28'442	23'806	29'174
Automates	4'944	3'285	1'062	0	0	0	0
Total	101'386	105'346	90'719	113'503	124'657	88'691	117'266

Appui socio-éducatif

Contacts au Passage (Fondation ABS)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
24'060	25'949	21'106	21'164	20'866	21'496	24'021
20'843	21'826	18'095	18'077	18'181	18'502	20'896
3'217	4'123	3'011	3'087	2'685	2'994	3'125
6'827	5'186	8'615	9'496	13'803	7'281	8'096
4 / 310	340 / 150	304 / 127	236 / 110	306 / 130	314 / 183	324 / 200
nd	1'812	2'095	2'942	3'087	4'141	4'449
	20'843 3'217 6'827 4 / 310	20'843 21'826 3'217 4'123 6'827 5'186 4 / 310 340 / 150	20'843 21'826 18'095 3'217 4'123 3'011 6'827 5'186 8'615 4 / 310 340 / 150 304 / 127	20'843 21'826 18'095 18'077 3'217 4'123 3'011 3'087 6'827 5'186 8'615 9'496 4 / 310 340 / 150 304 / 127 236 / 110	20'843 21'826 18'095 18'077 18'181 3'217 4'123 3'011 3'087 2'685 6'827 5'186 8'615 9'496 13'803 4 / 310 340 / 150 304 / 127 236 / 110 306 / 130	20'843 21'826 18'095 18'077 18'181 18'502 3'217 4'123 3'011 3'087 2'685 2'994 6'827 5'186 8'615 9'496 13'803 7'281 4 / 310 340 / 150 304 / 127 236 / 110 306 / 130 314 / 183

Programmes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Éveil - personnes par jour d'ouverture (moyen)	12	12	14	14	16	16	17
Sport'Ouverte - personnes accueillies	167	104	217	320	348	450	498
Sport'Ouverte - camps	4	5	1	3	4	5	7

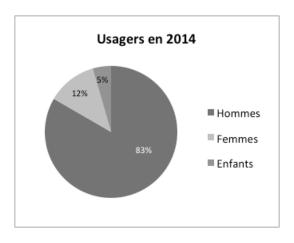
COUVRIR LES BESOINS VITAUX DES PERSONNES EN GRANDE PRÉCARITÉ

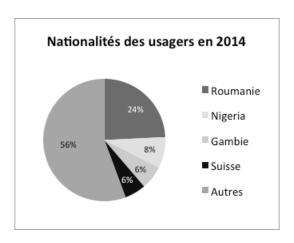
DOMAINE 4 - PRÉVENTION - AIDE SOCIALE D'URGENCE

Hébergement

Nuitées

Hébergement	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Abri PC	3'026	3'047	3'720	6'446	7'169	11'568	11'160
Marmotte	10'715	10'751	10'949	11'269	11'738	11'681	11'803
Sleep In	8'123	8'140	8'245	8'572	9'380	9'499	9'521
Total	21'864	21'938	22'914	26'287	28'314	32'748	32'484





En 2014, 2'021 personnes différentes ont fréquenté les structures d'hébergement d'urgence de la ville, dont 83% d'hommes, 12% de femmes et 5% d'enfants. La nationalité la plus représentée parmi les usagers était la nationalité roumaine (24%).

	2014
Nombre de personnes différentes accueillies	2'021
Nombre de refus	5'783

Durée des séjours

Durée de fréquentation des hébergements d'urgence depuis l'ouverture du Bureau des réservations (décembre 2012) (par personne, en nombre de jours/mois sur la période décembre 2012 – décembre 2014)

Durée de fréquentation des hébergements (par personne en nombre de jours ou mois)	% des usagers
De 1 à 3 jours	29
De 4 à 30 jours	27
De 1 à 3 mois	17
De 3 à 6 mois	9
De 6 à 9 mois	4
De 9 à 12 mois	4
> 12 mois	10

Depuis l'ouverture du Bureau des réservations en décembre 2012, 3'600 personnes différentes ont fréquenté les hébergements d'urgence de Lausanne. Le tableau ci-dessus indique que près de deux-tiers de ces usagers (73%) ont fréquenté les hébergements d'urgence sur une durée de moins de trois mois, entre décembre 2012 et décembre 2014. 10% (soit 360 personnes) ont séjourné dans les structures d'hébergement d'urgence plus d'un an pendant cette période.

Accueil de jour

Fréquentation de l'Espace

	2013	2014
Nombre d'entrées	28'182	32'411
Moyenne journalière	109	124

L'Espace, lieu d'accueil de jour pour les personnes vulnérables et en précarité, a ouvert en décembre 2012. En 2014, 32'411 entrées ont été comptabilisées, ce qui représente 124 entrées par jour. L'Espace offre différentes prestations : collations, consignes à bagages, une permanence sociale et administrative, une permanence infirmière, une adresse postale et la réservation de lits en hébergement d'urgence.

Prestations de l'Espace

	2014
Nombre de consignes à bagages (au 31 décembre)	35
Nombre de personnes disposant d'une adresse postale (au 31 décembre)	355
Nombre de contacts dans les permanences infirmières en 2014	588
Nombre de personnes reçues dans les permanences sociales en 2014	2'713

Distribution de nourriture

Distribution de nourriture par la Centrale alimentaire de la région lausannoise (CARL)

2	800	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Kilos 520'0	000 60	1'936	534'879	572'000	600'000	520'000	565'000
Nambra da ranga sawija à la Cauna nanulaira (Fandation Màra Cafia)							

Nombre de repas servis à la Soupe populaire (Fondation Mère Sofia)

Repas	47'149	48'861	45'685	52'501	63'389	60'966	68'452
Nombre de colis alimentaires distribués lors des per	manences	de l'Echel	le (Fondat	ion Mère :	Sofia)		

2010

2011

2012

2013

2014

Nombre de colis alimentaires distribues lors des permanences de l'Echelle (Fondation Mere Sofia)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Colis ¹	nd	1'531	1'378	nd	1'425	1'586	1'661

¹ représente une semaine de nourriture pour une famille

Hygiène et soins de premier recours

Prestations du Point d'Eau

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Lessives	4'975	5'699	5'759	7'937	10'943	11'175	10'759
Douches	2'766	2'751	4'286	6'243	10'582	9'012	9'883
Consultations infirmières*	2'326	2'041	2'250	2'269	2'097	2'195	2'121
Consultations médicales	516	541	433	395	379	403	381
Consultations dentaires et hygiéniste	1'920	2'046	1'636	1'645	1'545	1'497	1'541

Les chiffres des consultations infirmières ont été corrigés, dès 2008. Les consultations médicales étaient par erreur également comptabilisées dans les consultations infirmières.